



# PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

STADE ROLAND-GARROS

SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 DÉCEMBRE

EXERCICE 2019



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019**

**EXERCICE 2019**

Procès-verbal de l'assemblée générale  
et extraits des documents  
remis aux délégués

FFT • 2, av. Gordon-Bennett 75016 PARIS  
Tél.: 01 47 43 48 00 • E-mail: [fft@fft.fr](mailto:fft@fft.fr)  
Fondée en 1920, déclarée d'utilité publique  
par le décret du 13 juillet 1923  
N° d'agrément ministériel 9249

Photos : © FFT / P. Boren - C. Dubreuil - J.-P. Elie - P. Froger - N. Gouhier -  
C. Guibbaud - A. Laurin - C. Lecocq - C. Mahoudeau - F. Stevens  
©fotolia.com - i-stockstudio

# SOMMAIRE

SAMEDI  
14 DÉCEMBRE 2019





SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2019

# DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

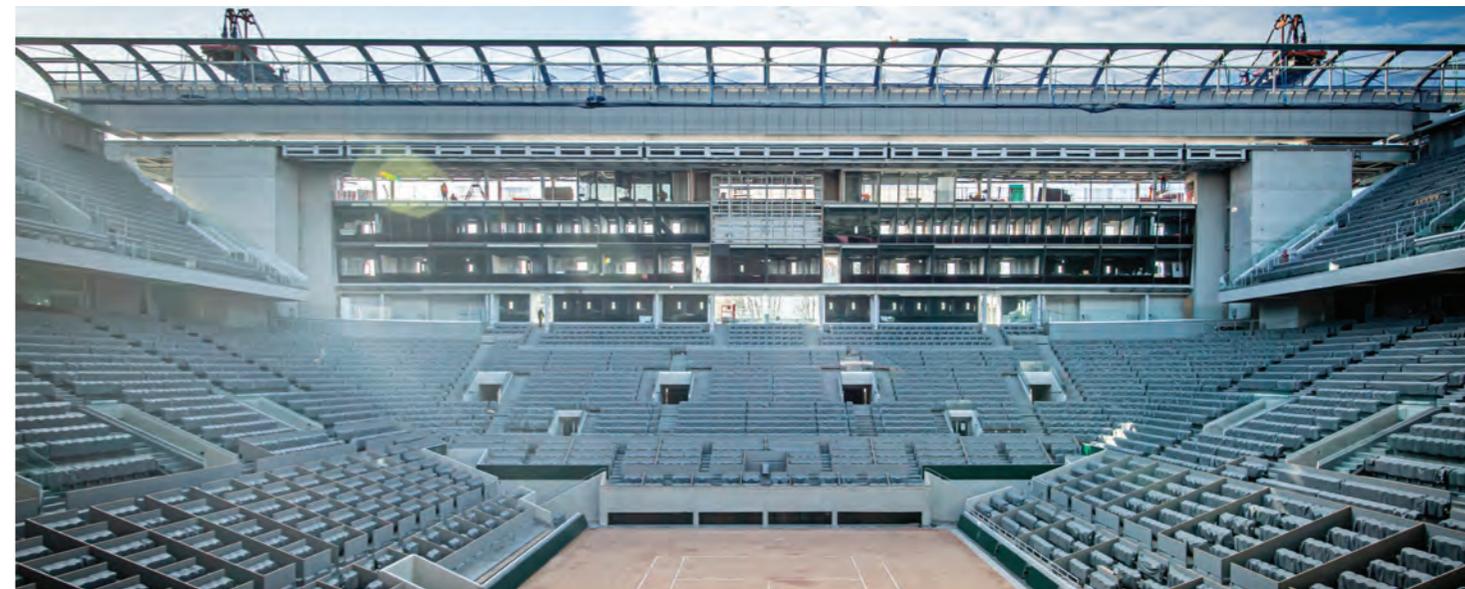
*(La séance est ouverte sous la présidence de M. Bernard Giudicelli à 14 heures)*

Mesdames, Messieurs les délégués, chères et chers amis, avant d'ouvrir officiellement cette assemblée générale, je vais vous demander de vous lever et d'observer un instant de recueillement pour saluer la mémoire de ceux qui nous ont quittés au cours de l'année 2019.

*(L'assemblée observe une minute de silence)*

Je vous remercie.

## • DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT •



Le nombre de voix présentes est de 8144, avec 173 délégués, soit un pourcentage de participation de 88,10 % ; l'assemblée générale peut donc valablement délibérer. C'est un vrai plaisir de vous retrouver et d'ouvrir cette assemblée générale un peu particulière — deux assemblées générales la même année — qui vient clore l'exercice 2019 et engager celui de 2020.

J'aurais pu commencer en évoquant, entre autres sujets, le douzième sacre de Rafael Nadal qui réalise une saison exceptionnelle dans un stade enfin étendu, du court Simonne-Mathieu — réussite architecturale mondiale — jusqu'au Fonds des Princes et son court 14 — arène à succès dès les Qualifications. Sans oublier la métamorphose du court Philippe-Chatrier auquel il ne manque plus que trois ailes — la neuvième est en train d'être montée — pour être le Central de nos rêves et le plus beau court du monde. Ou encore, évoquer les résultats

de nos jeunes filles et jeunes garçons qui gravissent les échelons internationaux grâce à la mobilisation éducative et sportive conjugée de leurs familles, de leurs coaches, de leurs clubs et bien sûr de nos ligues et de nos départements, que vous représentez aujourd'hui. J'aurais pu aussi évoquer le succès de notre plan ADCP qui va porter le soutien fédéral aux clubs, et son impact en termes de travaux, à un niveau jamais atteint depuis quarante ans — rappelez-vous, c'était en 1980 : le plan 5 000 courts. Et bien d'autres sujets encore.

Mais laissons aux différents intervenants, entre hier et aujourd'hui, le soin de présenter en détail ces sujets au cœur de leur domaine de compétences et de responsabilités comme autant de réalisations de notre gouvernance.

Cette gouvernance qui, dans une organisation

• DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT •

mondiale fractionnée, nous assure désormais la compétitivité indispensable avec les autres tournois du Grand Chelem, mais aussi avec l'ATP et la WTA. Aujourd'hui, notre directoire, à savoir le comité exécutif, vient vous rendre compte de son action, des résultats obtenus ; et le conseil de surveillance, à savoir le conseil supérieur du tennis, viendra également faire son rapport d'évaluation et de contrôle.

Le premier tableau de notre gouvernance, c'est cette cartographie autour du comité exécutif et des commissions fédérales — je le rappelle, composées de membres de nos ligues — avec une nouvelle densité des moyens de concertation, de contrôle et de transparence :

- avec le conseil supérieur du tennis donc, qui a trouvé son rythme et sa place en termes d'évaluation, de contrôle et d'innovation. Rappelons-nous, au départ, le projet Licence n'était pas dans le programme initial d'Agir et Gagner ;
- avec le conseil des présidents de ligue, consulté pour toutes les modifications concernant la vie des ligues et des territoires ;
- avec les congrès interrégionaux, véritables espaces de radiographie et de co-construction des actions, et le congrès fédéral, à la fois la vitrine et la caisse de résonance ;
- mais aussi avec le comité financier, qui a su implanter une culture d'objectifs qui permet d'analyser la mise en œuvre du projet fédéral et demain, si vous le validez, d'arbitrer sur des différends locaux ;
- avec le comité d'éthique, dont nous entendrons le rapport ;
- et puis avec le dernier venu de notre organisation, qui complète ce tableau, le comité des risques, composé d'auditeurs experts indépendants de

haut niveau dont le plan d'intervention a été validé par le comité exécutif et le conseil supérieur du tennis.

C'est pourquoi il m'était apparu nécessaire de broser ce tableau de notre gouvernance qui ne peut être réduite au seul comité exécutif. Notre système, directement inspiré du rapport L'appartient sur la gestion des grandes fédérations en 2012, est unique car nous sommes une fédération unique ; la seule fédération de clubs au monde qui organise chaque année un championnat du monde.

Mais il nous manquait un élément essentiel, l'ossature invisible de l'ensemble : un système de valeurs. Nous l'avons coconstruit avec l'ensemble de nos collaborateurs. Ce système se compose de trois valeurs socles : le respect, l'esprit d'équipe et l'exigence. Et ceci doit être créateur de confiance et conduire au succès ; des succès de tous niveaux et de toutes sortes, car le succès est comme un fleuve qui, d'amont en aval, se nourrit de tous les affluents pour grandir et tout fertiliser sur son passage.

Alors, pour objectiver ce système de valeurs conduisant au succès, quoi de mieux que la belle histoire de ce trophée ramené à la maison par notre équipe de France de Fed Cup. Jugez plutôt. Nous l'attendions depuis seize ans et, en fait, il nous aura fallu très exactement 941 jours pour y parvenir. C'est le temps qui s'est écoulé entre la réunion du 13 avril 2017 que nous avons eue avec Kristina Mladenovic, Pauline Parmentier et Alizé Cornet, et le 10 novembre 2019, jour de la victoire à Perth. Ce jour-là, en avril 2017, à dix jours du barrage de Roanne contre l'Espagne, nos joueuses, atteintes dans leur dignité professionnelle et même vexées par la façon dont la Fédération les avait traitées après leur campagne 2016 jusqu'à la finale de Strasbourg, étaient venues exprimer leur mal-être.

• DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT •

Tout d'abord, la valeur respect. Nous les avons respectées dans leur demande et sommes repartis d'une feuille blanche sur laquelle on avait écrit en gros : « GAGNER LA FED CUP ». Dix jours plus tard, à Roanne, elles gagnaient le barrage contre l'Espagne qui nous permettait de nous maintenir dans le Groupe mondial.

Ensuite, la valeur esprit d'équipe. Pour sauver la patrie et nous maintenir dans le Groupe mondial en 2017, puis en 2018 avec la victoire contre la Belgique. Et, malgré la défaite contre les Américaines, la volonté des filles de récupérer Caroline ne faiblissait pas.

Et enfin, la valeur exigence. Cette volonté de gagner, Kristina l'exprima de nouveau au début janvier de cette année. Exigence forte d'une leader désormais incontestable. Une nouvelle organisation avec un DTN restauré dans son rôle de patron des équipes de France — le fameux article 10 que les joueurs et les joueuses commencent à connaître : le DTN est le patron. Un nouveau capitaine et une mission claire donnée par Pierre Cherret à Julien Benneteau : réunir la meilleure équipe de France. Pierre et Julien ont établi la stratégie de l'union sacrée.

Et Julien, investi de cette mission, a su les convaincre de s'unir. Ce fut compliqué, déroutant parfois, mais à eux deux — et je pourrais dire à eux trois avec Thierry Champion — ils ont su recréer la confiance et les conduire au succès. Les jeunes filles vexées de 2017 étaient devenues des femmes accomplies. La conquête les avait réalisées. Désormais, elles peuvent nourrir d'autres ambitions. Respect, esprit

d'équipe, exigence : notre système de valeurs a fonctionné. Les Australiennes, qui attendaient cela depuis quarante-six ans, n'en sont toujours pas revenues. Nous avons agi ; nos joueuses ont gagné.

Et puis, un succès, un bonheur, doit se célébrer et se partager. Début janvier, seront distribués 40 000 posters dédiés tels que celui encarté dans le numéro de *Tennis Info*. Nous tenons à ce que toutes les jeunes filles puissent l'avoir chez elles pour rêver à leur tour à de futurs succès.

**« Respect, esprit d'équipe, exigence : notre système de valeurs a fonctionné. Les Australiennes n'en sont toujours pas revenues. Nous avons agi ; nos joueuses ont gagné ! »**

Se réjouir de ce succès en assemblée générale, c'est aussi se rappeler la décision que nous avons prise à bulletin secret, dans cette même formation, le 22 juin 2018, pour la Coupe Davis. Décision qui m'a conduit à voter en faveur de la réforme, laquelle obtint 72 % des voix à l'assemblée générale de l'ITF à Orlando, deux mois plus tard. Dix des seize nations du Groupe mondial ont

voté la réforme. Avec 96 voix de majorité sur les 400 en présence, ce n'était pas les douze voix de la France qui allaient interrompre une histoire voulue par les joueurs eux-mêmes lors de leur réunion en septembre 2016 à l'US Open et soutenues par leurs fédérations respectives.

Reste un problème : les compétitions internationales par équipes ont-elles encore un avenir dans le tennis professionnel moderne ? Comment conjuguer les attentes totalement opposées des fans et des pros ? Le débat est ouvert, et je dirais même que c'est le cœur du débat.

Mais il est un débat que chacun passe un peu sous silence : l'impact populaire réel de ces épreuves

professionnelles par équipes sur le développement de la pratique. On oublierait presque les difficultés que furent les nôtres à enregistrer les 10 000 licences, pourtant offertes par notre partenaire BNP Paribas, après la victoire de 2017, à Lille.

Désormais, ce sont les nations qui ont repris la main avec l'ITF pour installer un nouveau format pour désigner l'équipe championne du monde. On a beau dire, ce sont bien les joueurs actifs en carrière qui font l'histoire, et pas les historiens. D'ailleurs, aucune des nations demi-finalistes, ni leurs dirigeants, ni leurs joueurs, ni même leurs supporters, ne se sont plaints de leur semaine à Madrid. Au contraire, ils ont communié ensemble. Et au final, c'est bien la meilleure équipe, avec dans ses rangs le n°1 et le n°9 mondial, qui l'a emporté.

Notre action, notre gouvernance dans son ensemble, avec ses différentes composantes et pas uniquement le comité exécutif, vise à répondre sans cesse à ce questionnement : comment faire contribuer tout notre écosystème à un projet commun, qui est de gagner ? C'est, d'ailleurs, un des axes d'analyse choisis par nos experts indépendants du comité des risques.

Gagner des titres, des licenciés ou des pratiquants, des moyens financiers, mais aussi des compétences. Comment organiser le tout dans le respect de chacun, qui plus est dans un univers de bénévoles auxquels on ne peut ni quémander ni commander, mais tout simplement demander ?

Cette saison 2019, je l'ai passée pour une bonne partie sur le terrain. Dès le mois de novembre 2018, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer, et je suis allé jusqu'en Nouvelle-Calédonie avec Alain Fischer avec ce besoin d'être proche de vous pour prendre le pouls du programme Agir et Gagner sur

le terrain. Certains ajustements dans notre action ont pu être rapidement intégrés par le comité exécutif comme, par exemple, l'avis du comité départemental sur les dossiers de l'ADCP ou de l'ANS, ou encore l'aide apportée aux ligues pour restructurer leurs effectifs — Hughes Cavallin l'évoquera tout à l'heure.

Le constat global, mais qui n'est pas nouveau, c'est l'extrême diversité des territoires. Une évidence. Mais la création des grandes ligues fusionnées a accru le besoin de proximité qui reste un engagement majeur, l'engagement n° 5 d'Agir et Gagner : « franchir une nouvelle étape dans la démarche de proximité et de soutien aux clubs et à leurs dirigeants », et l'on pourrait ajouter « à leurs enseignants professionnels ». Cette nouvelle étape a un nom, certes un peu compliqué : la subsidiarité. La subsidiarité, c'est donner la priorité au comité départemental dans sa relation avec les clubs pour le développement et le repérage, avec le renfort, si nécessaire, de la ligue. Ce sont ces nouvelles règles de vie commune, que certains pratiquent déjà, que nous vous proposons d'adopter.

Mais la vraie nouveauté, c'est le regard différent porté sur les clubs au travers de la matrice fédérale. Cette nouvelle optique bouscule un peu un découpage très administratif de notre Fédération pour faire apparaître une réalité incontestable : les trois quarts des licenciés sont dans le tiers des clubs. De plus, cette approche éclaire d'un jour nouveau le rôle moteur des clubs qui se situent entre 130 et 500 licenciés — je veux parler des clubs verts et mauves. D'abord, ils représentent la majorité des licenciés. Ensuite et surtout, ils réalisent les deux tiers des objectifs, par exemple, d'adhésion à Ten'Up ou de pratique, comme le déploiement des matchs libres.



On aurait parfois peut-être un peu tendance à l'oublier : ce sont les clubs qui produisent le jeu et les joueurs. La présence de cette catégorie de clubs C ou D — parfois juste deux ou trois sur certains petits départements, où pour l'instant l'action fédérale n'a pas atteint les minima requis — pourrait constituer des points d'appui importants et crédibles. D'ailleurs, un club C ou D, où qu'il soit, même en Outre-mer, peut être parmi les meilleurs clubs français en termes d'objectifs de pratique. On le voit par la présence en bonne place de clubs ultramarins dans le palmarès des clubs Galaxie Tennis. On a même vu, en métropole, ces fameux clubs C ou D faire matcher plus d'enfants que les très grands clubs E ou F voisins, clubs dont les dirigeants commencent à réaliser qu'il faut peut-être un peu plus activer leurs ressources. Ce palmarès, d'ailleurs, sera publié chaque trimestre, et sera bientôt disponible pour chacun sur Admin. Il favorise une saine émulation entre clubs et crée de nouveaux repères pour les dirigeants.

Ce sujet des outils pose concrètement la question du pilotage harmonisé de la politique fédérale entre la ligue et ses comités départementaux. Au cours de notre assemblée générale, il vous sera proposé d'apporter des améliorations sur la base des conclusions du groupe de travail sur les relations ligues/comités dont Alain Fischer a fait la synthèse au dernier congrès fédéral ; lesquelles ont été remarquablement mises en forme par la commission des statuts et règlements, qu'il faut remercier.

Alors, doit-on agir pour la majorité des clubs ou doit-on agir pour la majorité des licenciés ? Cette question est vitale parce qu'elle conditionne notre processus démocratique. Mais notre choix de gouvernance est dicté par la mission de service public : agir pour le plus grand nombre soit des licenciés, soit des pratiquants.

Notre Fédération est unique au monde. Avec presque un million de personnes, on ne sera jamais d'accord sur tout. La gouvernance au sens large, telle que décrite il y a un instant, se doit d'agir pour les intérêts du plus grand nombre que vous représentez suite au mandat qui vous a été confié ; lequel mandat repose sur leur nombre d'adhérents des clubs, qui fait leur force économique. Car derrière la réalité associative de chaque club, il y a bien une relation économique qui se base sur les dépenses et les recettes de leur budget annuel pour proposer une offre sportive en réponse à une demande de pratique des adultes soit pour eux-mêmes, soit pour leurs enfants. On peut même se demander comment on a fait pendant toutes ces années pour en garder autant lorsque les trois quarts des 7-18 ans ne font aucun match homologué dans l'année et que les trois quarts des adultes sont non classés ou 4<sup>e</sup> série.

La sagesse commanderait donc de s'occuper des 708 000 licenciés qui sont soit des jeunes non compétiteurs, soit des joueurs non classés ou 4<sup>e</sup> série. Nous allons le voir en fin de journée avec les avancées du projet Licences. Mais en attendant, la question clef est : comment faire pour les intéresser plus à la vie fédérale ? Comment partager ce bien commun, ce bonheur de jouer au tennis dans un club affilié ? La réalité, c'est que ce bien commun qu'est le match codifié, inconsciemment, au fil des ans, nous l'avons raréfié. Pendant des décennies, nos deux modèles de compétitions pour les clubs ont été la Coupe Davis, d'une part — et plus tard, la Fed Cup —, et le tournoi de Roland-Garros, d'autre part. Alors que le tennis est à la base un sport de duel, qui se joue à deux ou à quatre, au fil du temps on a fait du match codifié une composante exclusive soit des interclubs, soit des tournois, et on a rejeté dans une catégorie dite de loisir tous ceux qui font des

• DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT •

matches pour le plaisir. Comme disent les jeunes, quand on y pense, ça pique un peu.

Cet espace entre les deux, nous avons contribué à le combler par les matches libres pour les jeunes. Vous avez reçu les stats, hier : 14 000 depuis septembre. Éric Vanderbeck, DE du TC Noyonnais dans l'Oise en ligue des Hauts-de-France — premier club français utilisateur des matches libres, 303 licenciés dont 102 enfants de catégorie 12 ans et moins à la fin de la saison dernière, donc un club de catégorie D — a déclaré dans le dernier *Tennis Info* au sujet des matches libres : « *Mon école de tennis revit. Les gamins parlent des matches, des palmarès. Ils vont sur Ten'Up, comparent leurs victoires, recalculent leurs points. On se rend compte que ce classement, souvent décrié, n'est pas forcément un blocage.* » Il ajoute : « *Je retrouve cet esprit de compét' très sain qu'on avait perdu, et c'est vraiment sympa.* »

En donnant la liberté de jouer sans contraintes, les matches vont produire des indicateurs simples de premier match, de 20 matches, de 40 matches et de fidélisation des 14 ans à l'issue de Galaxie Tennis. En agissant ainsi, en transformant ainsi, nous créons des repères simples et communs pour tous les clubs qui vont constituer des éléments de comparaison mais aussi d'émulation avec les autres.

Au plan externe, un débat est en train de poindre sur notre modèle de gouvernance. Il est intéressant et, là aussi, mérite d'être nourri pour garantir à notre organisation l'agilité, la compacité, la réactivité et le dynamisme face aux six autres *governing bodies* que sont les trois Grands Chelems, l'ATP, la WTA, sans oublier l'ITF, et qui obéissent tous à des modèles culturels anglo-saxons. Demain, Daniel Chausse reviendra sur comment nous serons en mesure de tirer parti de la francophonie pour peser dans le

monde et ramener vers nous d'autres cultures autour d'une vision encore plus universelle du développement de notre sport. Mais permettez-moi de vous donner un exemple concret, dont l'issue s'est dénouée hier.

L'ITF prépare la sortie d'un classement mondial, qui a été préparé avec trois nations du Grand Chelem : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. On a signé un contrat. L'Australie, elle, a fait le choix de vendre ses données à Universal Tennis Rating (UTR) une société qui facture un abonnement mensuel, puis des droits à tous les tournois, ce qui permet d'obtenir ce classement. Pour UTR, le n° 1 est classé 16. Depuis deux ans, nous sommes harcelés par UTR, qui appartient à Oracle. Certes, Oracle est le géant des bases de données, mais c'est aussi Java. Et Java, ce n'est pas une danse ; c'est une application que vous avez sur vos téléphones portables, sur vos ordinateurs, dans votre voiture, et vous les retrouvez même dans vos outils domestiques. Les Américains ont eux aussi laissé tout leur championnat universitaire à UTR ; et aujourd'hui, ils s'en mordent les doigts. On parle d'un marché énorme, de minimum 2 milliards de dollars pour 8 millions de joueurs. Alors, les Américains, les Britanniques et le staff de l'ITF voulaient nous imposer le World Tennis Number (WTN) avec un système de classement où le débutant serait 1<sup>er</sup> et le meilleur joueurs mondial serait 40. Allez expliquer à un jeune dans nos clubs qu'il a le même classement que Rafael Nadal...

Trente minutes avant la clôture du vote, hier, à 15 heures, les Américains ont envoyé un message : « *C'est l'une des décisions les plus importantes que nous ayons eu à prendre, avec la chance d'avoir un impact mondial monumental dans notre sport. Ayant vécu cela au cours des dernières années avec UTR*

• DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT •

*aux États-Unis et comprenant l'impact que cela peut avoir sur un joueur, son entraîneur, sa famille en particulier, et aussi ceux qui viennent du monde entier dans nos universités, je crois fermement que nous devons voter pour un classement allant de 1 à 40, où 40 est le meilleur joueur mondial »* Heureusement, pour l'instant tout du moins, le board a suivi la proposition française, qui a été retenue à une large majorité. Affaire à suivre.

C'est ainsi qu'il nous faut avancer, en luttant pied à pied pour défendre nos actifs, en étant présents partout, en nouant des alliances stratégiques de haut niveau comme celle que nous avons conclue avec Infosys. Car dans les années qui viennent, la data vaudra aussi cher que le pétrole. Pour aller de l'avant, il faudra de plus en plus utiliser la technologie pour consulter les joueurs et les clubs. Cela nous permettra, avec nos instances de proximité, de répondre aux attentes spécifiques des acteurs *via* ce que nous avons appelé le « carré de services » :

- les services au licencié par le club ;
- les services au club par le comité, avec le renfort éventuel de la ligue ;
- les services de la ligue au comité, avec le renfort de la Fédération ;
- les services de la Fédération à l'écosystème du tennis français et mondial.

Voilà. Nous arrivons au terme de ce propos, et j'ai envie de dire que jamais, dans notre Fédération, un mandat n'aura été le cadre d'autant de changements et d'enjeux majeurs. Tout ceci est le résultat à la fois de la nécessité d'adaptation à un univers de plus en plus complexe et concurrentiel, notamment au plan international — Jean-François Vilotte y reviendra demain — mais aussi de notre volonté d'agir, et donc

de transformer, pour placer notre Fédération sur la voie du succès.

Au cours de cette assemblée générale, vous allez pouvoir mesurer le chemin que nous avons parcouru cette année — et je dirais même depuis trois ans — grâce à la confiance tissée entre l'engagement des élus et le professionnalisme de nos collaborateurs, tous totalement dévoués au projet fédéral. Je les remercie tous, les uns et les autres, sans exception. Mais tout ceci, nous n'avons pu le réaliser que parce que vous étiez présents sur le terrain, auprès des clubs, et que vous délivrez au quotidien le même engagement et la même passion pour l'action fédérale. Je vous en remercie chaleureusement.

Alors, soyons confiants dans notre connaissance partagée de la chose fédérale pour apprécier tout ce qui va suivre. Bonne assemblée générale à toutes et à tous.

(Applaudissements)

## APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JANVIER 2019

- Pour : 7503 voix
- Contre : 438 voix
- Blancs : 360 voix

**Le procès-verbal de l'assemblée générale  
du 19 janvier 2019 est adopté.**



• RAPPORT MORAL •

## RAPPORT MORAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



ALAIN FISCHER

Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à l'assemblée générale 2019 de la Fédération Française de Tennis.

Je voudrais débiter ce rapport moral en félicitant l'équipe de France de Fed Cup après cette magnifique victoire conquise à l'autre bout du monde sur les terres australiennes de la n°1 mondiale Ashleigh Barty, et dont le point du sacre a été apporté par Kristina Mladenovic et Caroline Garcia associées en double, symbole magnifique de retrouvailles entamées sous la houlette d'un nouveau capitaine, Julien Benneteau, lors des deux premières rencontres ; la première, à Liège, contre la Belgique d'Elise Mertens ; la seconde, à Rouen, contre la Roumanie de Simona Halep et son public. Au final, une équipe soudée, où Alizé Cornet et Pauline Parmentier ont aussi apporté chacune une victoire décisive dans cette campagne. Il est clair que les joueuses voulaient vraiment ce titre. Un vrai bonheur, qui a fait chavirer la France du tennis. Bravo à elles !

*(Applaudissements)*

• RAPPORT MORAL •

Mais, je voudrais aussi évoquer les nombreuses victoires en simple de notre élite : 4 titres en WTA International, un titre en ATP 500, 5 titres en ATP 250, et surtout les victoires en double de Kristina Mladenovic à Roland-Garros et au Masters féminin avec Timea Babos, celles de Pierre-Hugues Herbert et de Nicolas Mahut à l'Australian Open, au Rolex Paris Masters et bien sûr au Masters, à Londres, tout récemment, sans oublier la superbe victoire de Stéphane Houdet et Nicolas Peifer au Masters de double de tennis en fauteuil à Orlando.

Rappelons-nous aussi les titres européens de Valentin Royer en U18, de Mehdi Sadaoui en U16 et de Valentin Royer associé à Harold Mayot en double U18. Également ceux de nos équipes de France jeunes 18 ans en Coupe Galéa, de nos 16 ans en Coupe Borotra et de nos 14 ans en Winter Cup. Et surtout, de l'or pour Diane Parry, vainqueur du Masters 2019 à Shenzhen et qui termine l'année n°1 mondiale juniors 2019, succédant ainsi à Clara Burel, n°1 mondiale en 2018. Enfin, toujours au Masters de Shenzhen, l'argent pour Harold Mayot et le bronze pour Elsa Jacquemot et Valentin Royer.

Comme vous le voyez, quatre Français sur seize qualifiés à Shenzhen, c'est du jamais vu, dont deux jeunes entraînés par la FFT et deux autres par une structure professionnelle avec le soutien de la FFT, ce qui souligne les bienfaits de l'ouverture prônée par le DTN Pierre Cherret.

Nous avons débuté ce mandat avec 50 filles et 50 garçons dans les 100 de leur millésime. Nous nous approchons de l'objectif des 100 que l'on s'est fixé, avec plus de 80 par genre actuellement.

Et puis, comment ne pas mentionner également les résultats très encourageants de nos équipes de France de beach tennis et de padel ? Pour le beach tennis, une médaille de bronze messieurs aux Jeux méditerranéens de plage à Patras, en Grèce, en août 2019, et une médaille d'argent en mixte aux World Beach Games organisés à Doha en octobre 2019. Pour le padel, avec l'équipe féminine seniors championne d'Europe et l'équipe masculine seniors vice-championne d'Europe à Rome, du 3 au 9 novembre 2019, ainsi que les très belles 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> places de nos équipes de France jeunes filles et jeunes garçons à Castellón, en Espagne, du 14 au 20 octobre 2019.

Un grand, grand, bravo à toutes les joueuses et tous les joueurs pour ces magnifiques résultats, mais aussi à tous leurs entraîneurs et leurs familles qui les accompagnent au quotidien. Un grand bravo, bien sûr, au DTN Pierre Cherret et au vice-président Olivier Halbout, en charge de la DTN, ainsi qu'à tous ceux qui œuvrent et participent à la mise en œuvre de ces projets internationaux au siège et dans les territoires.

Mais, il n'y a pas d'élite sans pratique de masse au sein des clubs affiliés à la FFT. Telle est notre conviction. On peut dire qu'après trois années passées à restructurer, à réorganiser et à innover pour faire face aux nombreux enjeux actuels et à venir, les lignes bougent et beaucoup de choses se mettent en place.

Le rapport moral que je vais vous présenter est composé de trois volets : le premier concerne le sportif ; le deuxième le soutien aux clubs et aux acteurs du tennis ; le troisième les activités de la Fédération Française de Tennis.

### LE SPORTIF

Pour redynamiser la pratique et l'accès à la compétition chez les jeunes, il nous a d'abord fallu supprimer l'âge réel pour les moins de 11 ans, puis ouvrir l'accès à la compétition aux 7 et 6 ans, faire sauter le fameux bouchon rouge de Galaxie Tennis qui privait 100 000 enfants de match, et enfin permettre aux jeunes filles de pouvoir jouer en simple contre des garçons. En clair, autoriser les simples mixtes.

Dès le début de la saison 2019, des formations spécifiques pour les entraîneurs de club ont été mises en place par la DTN en collaboration avec les équipes techniques régionales pour l'accueil, la pratique et la formation des 3-7 ans au sein de Galaxie Tennis. Ces formations font du court un espace de jeu où beaucoup plus d'enfants peuvent jouer simultanément.

Et puis, en février 2019, ont été lancés les matchs libres pour tous les jeunes afin de leur redonner le plaisir du jeu et de la compétition, car 74 % d'entre eux, soit 350 000 enfants licenciés à la FFT, ne faisaient jamais de matchs homologués dans nos clubs affiliés.

Au 31 août 2019, soit sept mois après le lancement, 9 697 matchs avaient été enregistrés. Un véritable plébiscite confirmé en ce début de saison sportive 2020 avec déjà 14 150 matchs enregistrés en à peine trois mois et demi, et qui concernent pour la moitié des non-classés et pour les trois quarts des non-classés et des 30/5, 30/4.

Pour les tout meilleurs jeunes, il nous a fallu expliquer et expliquer encore pour faire admettre l'intérêt de la boucle internationale, et que tout se jouait sur le

circuit de départ que sont les tournois internationaux 12 ans et moins, véritables essais pour se positionner sur la grille de départ des 13 ans, grâce aux fameux points de départ — improprement appelés points cachés — dont beaucoup en France ignoraient l'existence alors que les étrangers ont depuis très longtemps compris leur importance et pris l'habitude de venir briller dans nos tournois, préparant ainsi leur avenir de la meilleure des façons. C'est pourquoi, en 2019, des stages et des suivis en compétition des 8-10 ans, accompagnés d'aides personnalisées, ont été mis en place par la DTN en amont des tournois Tennis Europe U12, et que, dès 11 ans, des aides financières aux déplacements et des primes de performance ont été instaurées pour ces catégories d'âge.

Il nous a aussi fallu convaincre de la nécessité de supprimer les championnats de France 15-16 ans et 17-18 ans, et de faire évoluer les championnats de France 11-12 ans et 13-14 ans pour inciter notre élite jeune, trop axée sur des épreuves franco-françaises, à faire partie de l'élite internationale sur les tournois Tennis Europe et ITF juniors, dont beaucoup sont magnifiquement organisés en France.

Nous sommes, Mesdames et Messieurs, le seul pays en Europe à avoir nos six tournois 12 ans et moins en catégorie 1, des épreuves mondialement reconnues :

- Boulogne-Billancourt ;
- Auray ;
- Bressuire ;
- Le Passage-d'Agen ;
- Biot ;
- Gradignan.



Concernant les tournois 14 ans et moins, nous avons aujourd'hui sept épreuves suite à la création de deux nouvelles compétitions en 2020 :

- un tournoi en super catégorie, une nouvelle appellation dont viennent de bénéficier Les Petits As de Tarbes grâce à l'influence de la France à l'international pour valoriser ce tournoi hors norme, véritable Grand Chelem des 14 ans et moins ;
- deux tournois en catégorie 1 : Sainte-Geneviève-des-Bois et Paris ;
- un tournoi en catégorie 2 : Nantes ;
- trois tournois en catégorie 3 : Annecy et les deux nouveaux, Marcq-en-Barœul et Bar-le-Duc.

Quant aux tournois 16 ans et moins, il y en a actuellement quatre :

- les anciens : Villeneuve-lès-Avignon et Chambon-sur-Lignon ;

- deux nouveaux créés en 2019 : Dijon et Blois.

Vous le voyez, un total de 17 tournois internationaux — dont quatre créations — pour les jeunes de 16 ans et moins, auxquels il faut rajouter les 17 tournois ITF juniors :

- un tournoi grade A : Roland-Garros ;
- un tournoi en grade 1 : Beaulieu-sur-Mer ;
- deux tournois en grade 2 : Cap-d'Ail et Istres ;
- un tournoi en grade 3 : Saint-Cyprien ;
- un tournoi en grade 4 : Clermont-Ferrand ;
- onze tournois en grade 5 : les quatre que sont Dijon, Saint-François, Le Diamant et Nouméa, et sept créations depuis 2017 : Saint-Grégoire, Nouméa, Colomiers, Les Ponts-de-Cé, Honfleur, Menton et Blagnac.

• RAPPORT MORAL •

Comme vous pouvez le constater, un effort considérable a été fait avec la création de onze nouveaux tournois jeunes sur les trois dernières années. Nul doute que pour les jeunes identifiés « Projets internationaux », ce sont des épreuves à la mesure de leurs ambitions. Je rappelle, au passage, que le concept Projets internationaux a été mis en œuvre en 2017 dès notre arrivée, et affiné en 2018 et 2019. C'est ainsi que, fin 2019, comme je le soulignais, le nombre de jeunes filles et garçons dans le Top 100 de leur année d'âge — soit Tennis Europe, ITF, WTA ou ATP — est en forte augmentation, ce qui est le fruit de l'engagement de tous dans le plan Juniors porté par notre Direction technique nationale.

Côté adultes, beaucoup de choses ont également été mises en place par la Direction du développement de la pratique et des compétitions du Pôle fédéral et sur proposition des commissions fédérales coordonnées par Patricia Froissart comme, par exemple : la remise des DQDN au sein des championnats régionaux pour alléger les contraintes d'organisation ; la prise de licence jusqu'à la veille des journées de championnats ; la substitution possible des arbitres de chaise par des superviseurs ; la production d'un modèle simplifié de règlement pour les championnats départementaux ; la mise en place du classement mensuel, qui a boosté la compétition.

Mais certains ne retiendront que le remplacement du troisième set par le super tie-break pour les seniors plus, qui, apparemment, est loin de faire l'unanimité et qui demandera sûrement un ajustement dans le futur. Rassurez-vous, une évaluation va donc être conduite auprès des compétiteurs à cet effet.

Côté seniors, avec l'appui de la commission fédérale présidée par Didier Frézeau, nous avons transformé nos deux divisions supérieures des championnats de France par équipes, qui présentaient quelques faiblesses, en deux divisions professionnelles — Pro A et Pro B —, véritable vitrine du très haut niveau où, rappelons-le, évoluent des joueuses de Fed Cup et des joueurs de Coupe Davis de nombreux pays. Dernièrement, tous les amoureux de la Pro A ont pu suivre les scores des matchs en direct en téléchargeant l'application Tennis Ticker relayée sur le site fft.fr. Nul doute que, lorsque nous aurons notre chaîne Web tv, les finales de Pro A auront une place de choix dans la programmation. À noter aussi comme grande nouveauté pour ces deux divisions professionnelles, la parité financière entre les divisions féminines et masculines et, surtout, une revalorisation de la Pro B, longtemps sous-évaluée. Encore une manifestation de la volonté fédérale de traiter toutes les populations de manière équitable. L'expérience est lancée et, là aussi, nous en tirerons prochainement toutes les conséquences.

Par ailleurs, depuis septembre 2018, la commission fédérale d'arbitrage, présidée par Éric Hamon, et le département arbitrage de la FFT se sont rapprochés de l'Institut de formation du tennis (LIFT) pour travailler à la modernisation des contenus de formation des officiels de la compétition et bénéficier d'un accès à sa plateforme d'apprentissage en ligne. Le déploiement des différents modules de formation a été proposé aux ligues dès septembre 2019. Toutes les formations de niveau 1 sont maintenant accessibles en e-learning via le LIFT, permettant à nos licenciés d'accéder aux qualifications de JAT1, JAE1 et arbitre A1. Aujourd'hui, ce sont donc plus de 600 personnes qui accèdent à nos formations



• RAPPORT MORAL •

qualifiantes de juge-arbitre et d'arbitre de niveau 1, en toute simplicité, à distance, depuis le lieu et au rythme de leur choix.

C'est sûrement, pour certains d'entre eux, le début d'une grande aventure quand on sait le niveau de l'arbitrage français sur la scène internationale. Toutes les instances du tennis mondial — Grand Chelem, ITF, ATP, WTA — sont dotées d'arbitres français dans leur staff. Pour la première fois, l'ATP a embauché à plein temps dans son équipe une arbitre professionnelle. Et elle est française ! Hommage à Aurélie Tourte, du TC Plaisir, dans les Yvelines (ligue Île-de-France). Vous pouvez l'applaudir. (*Applaudissements*)

Souvenons-nous aussi qu'un groupe de travail composé d'un panel de juges-arbitres participe actuellement à un lifting de l'AEI et, surtout, travaille à sa refonte totale avec le Pôle fédéral et la DSI pour disposer d'une nouvelle application de gestion des épreuves individuelles.

Vous le voyez, beaucoup de réformes ont été lancées pour redynamiser la pratique et le plaisir du jeu et pour faciliter la gestion de la compétition. Un grand merci à toutes les équipes de la DSI, du Pôle fédéral, du Pôle événementiel, de la DTN et de la Direction de la communication, qui ont permis ces avancées spectaculaires.

Quant aux tournois internationaux seniors organisés en France, force est de constater, là aussi, que beaucoup a été fait pour relancer ce secteur professionnel et le rendre plus compétitif et économiquement viable. Comme vous le voyez à l'écran, on est passé de 68 épreuves organisées en 2018 à 73 épreuves en 2019 hors Roland-Garros, soit trois épreuves supplémentaires féminines et deux masculines, bien réparties sur

l'ensemble du territoire national. Au total, c'est une aide fédérale de près de 2,5 M€ qui est versée chaque année aux organisateurs de tournois internationaux en France métropolitaine et en Outre-mer.

Mesdames et Messieurs, nous sommes dans le monde un des principaux pays organisateurs de tournois internationaux, comme vous pouvez le voir :

- le 6<sup>e</sup> pays organisateur de tournois ITF World Tennis Tour féminins, avec 27 épreuves ;
- le 8<sup>e</sup> pays organisateur de tournois ITF World Tennis Tour masculins, avec 23 épreuves ;
- le 3<sup>e</sup> pays organisateur de tournois ATP Challengers, avec 16 épreuves.

Sachez que 91 joueuses françaises et 120 joueurs français ont participé à ces ITF World Tennis Tour organisés en France, et que 60 joueurs français ont participé aux ATP Challengers organisés en France.



## • RAPPORT MORAL •

Il est important de noter que, pour ces tournois, la France est :

- sur le circuit ITF World Tennis Tour féminin, le premier pays en termes de prize money distribué, avec 1 M\$ ;
- sur le circuit ITF World Tennis Tour masculin, le 4<sup>e</sup> pays en termes de prize money distribué, avec 465 000\$, mais le premier pays organisateur de tournois en offre d'hébergement ;
- sur le circuit ATP Challengers, le premier pays en termes de prize money distribué, avec 1 435 240 \$.

Au total, ces 66 tournois génèrent un prize money de près de 3 M€, pour un chiffre d'affaires cumulé de plus de 12 M€. Qu'il me soit permis ici de rendre hommage à Alain Moreau pour avoir sillonné pendant trois ans les routes de France et visité ces 66 tournois et les sept tournois WTA et ATP seniors français, et je voudrais y associer le service épreuves professionnelles du Pôle événementiel pour l'organisation de six séminaires et deux réunions qui, au cours de ces trois dernières années, rassemblent les directeurs de tournois pour débattre des enjeux et des défis qu'ils ont à relever dans ce monde du tennis professionnel en perpétuelle évolution. Je crois que l'on peut remercier et applaudir Alain.  
*(Applaudissements)*

Je terminerai sur les épreuves professionnelles en mettant en exergue deux nouveautés en 2019 :

- le déploiement d'une application à la disposition des joueuses et des joueurs français et de leur entourage pour les demandes de wild-card pour les tournois pros à l'année ;
- la mise en place d'une *Race to Roland-Garros* pour l'attribution de wild-cards pour les Qualifications et le tableau principal du tournoi pour les joueuses et les joueurs français.

Et sachez qu'en 2020, ce processus d'attribution des wild-cards au mérite pour les joueuses et les joueurs français sera aussi appliqué au tournoi de Roland-Garros Juniors.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, beaucoup, beaucoup de choses ont été faites pour donner au secteur professionnel tous les atouts nécessaires à son développement.

Avant de passer au second thème du rapport moral, un petit clip que vous connaissez sûrement, pour conclure la partie sportive.

*(Vidéo sur les matchs libres)*

### LE SOUTIEN AUX CLUBS ET AUX ACTEURS DU TENNIS

Au-delà de cette relance sportive indispensable, un soutien aux clubs affiliés et aux acteurs du tennis était nécessaire pour insuffler des évolutions indispensables. J'en ai répertorié neuf.

• **La première évolution** a été au bénéfice des clubs employeurs, avec la convention passée entre la FFT et CoSMoS en juin 2018. Une première dans le monde sportif, à savoir l'instauration pour les clubs d'une véritable hotline juridique et sociale entièrement financée par la Fédération.

En quinze mois, nous sommes passés de 415 clubs adhérents à plus de 1 800, soit 25 % des clubs affiliés et 65 % des clubs employeurs de la FFT. Il appartient maintenant aux ligues et aux comités départementaux de faire fructifier l'apport du CoSMoS pour amener les clubs employeurs à mieux appréhender la complexité du monde du travail en France et prévenir autant que faire se peut les conflits employeurs-employés, notamment au travers des formations que CoSMoS peut organiser sur les territoires à la demande des ligues.

## • RAPPORT MORAL •

À noter aussi que, grâce à cette adhésion massive des clubs de tennis, la FFT peut faire entendre les problématiques de notre sport et peser sur les orientations à venir. C'est pourquoi je compte sur vous pour que, en 2020, nous ayons encore plus de clubs adhérents.

• **La deuxième évolution**, c'est bien entendu l'aide au développement des clubs et de la pratique (ADCP) qui a remplacé l'Association pour le développement du tennis (ADT) à partir de 2018.

Rappelez-vous, l'aide aux clubs, aux comités et aux ligues est passée de 1,6 M€ en 2017 à 4,1 M€ en 2018. Et, devant le succès de l'opération, le budget 2019, initialement prévu à 5,2 M€, a, pour absorber une partie des dossiers finalisés en attente, été abondé de 1,4 M€ pour atteindre 6,6 M€ en 2019. Quant au budget 2020, on sait qu'il atteindra 7 M€ suite à une deuxième rallonge budgétaire de 1,2 M€ votée au dernier comité exécutif et destinée à résorber définitivement la liste d'attente des projets clubs dont les travaux ont été terminés au 31 octobre 2019. Une lettre d'attribution a été adressée à chaque bénéficiaire avec, bien sûr, copie aux comités départementaux et aux ligues.

En trois ans (2018-2020), ce seront près de 800 clubs qui auront été aidés pour améliorer ou rénover leurs installations, avec certaines subventions qui ont atteint 100 000 €. Huit cents clubs aidés, cela peut paraître peu à certains au regard de nos 7 500 clubs, mais mesurons que les 10,7 M€ versés en 2018 et 2019 ont généré plus de 120 M€ de travaux dans les clubs de tennis affiliés à la Fédération. C'est considérable et plus qu'il n'a été fait lors des dix années précédentes.

Et puis, souvenons-nous aussi de l'aide supplémentaire

de 462 000 € apportés en 2018 et 2019 aux clubs des Caraïbes sinistrés lors de la tempête Irma.

Enfin, une nouvelle enveloppe annuelle budgétaire de 690 000 € est instaurée à partir de 2020 pour aider les clubs qui ont des terres battues traditionnelles à entretenir. Là aussi, une grande première qui vient s'ajouter à la labellisation de 100 clubs — bientôt 150 — pour la défense de la terre battue, les désormais bien connus Clubs Roland-Garros

En conclusion de cette deuxième évolution, on peut dire que jamais la Fédération n'a autant aidé ses clubs affiliés pour des investissements ou la promotion de la terre battue, symbole de Roland-Garros.

• **La troisième évolution** concerne le padel, intégré dans le giron de la Fédération en 2014.

Sous l'impulsion du comité exécutif, Hubert Picquier, élu à la FIP, et Pierre Bidégaray, président de la commission fédérale de padel, ont mis en place une stratégie de développement autour de quatre axes : un maillage des lieux de pratique ; un secteur découverte et apprentissage ; des animations et de la compétition ; une filière haut niveau.

Aujourd'hui, 218 clubs affiliés et 60 structures habilitées offrent une activité padel. Fin 2019, on compte 651 courts de padel contre 145 fin 2016, soit quatre fois plus. On peut y voir là l'effet des 750 000 € *via* l'ADCP alloués directement au padel en 2018 et 2019. Sans oublier que chaque ligue aura la possibilité de construire deux courts de padel sur son centre de ligue en 2020 ou en 2021 grâce à une dotation spécifique de 60 000 € par ligue.

Par ailleurs, on note que le nombre d'épreuves padel homologuées est passé de 310 à 1 980, soit six fois

• **RAPPORT MORAL** •

plus. Il faut y voir les effets combinés de la création d'un service padel au sein de la Direction de la compétition du Pôle fédéral et de la parfaite coopération avec la CFA et le service arbitrage suite à la création de nouvelles qualifications d'officiels : arbitre de padel ; juge-arbitre de padel niveau 2 et niveau 3.

La Fédération a aussi mis en place le FFT Padel Tour, un événement professionnel pour la promotion et le développement du padel en France autour de six dates et un Masters. Là aussi, on peut mesurer le chemin parcouru pour le plus grand plaisir des 7 500 classés et des 70 000 pratiquants de padel, chiffre en constante augmentation d'année en année.

Et, cerise sur le gâteau, le padel aura à moyen terme son centre national d'entraînement sur l'île de Puteaux — un site de 12 hectares — si vous ratifiez tout à l'heure la DSP de la Ville de Paris au bénéfice d'un groupement FFT/Urban Soccer où le padel pourra disposer de 14 courts à côté de ceux de tennis et des terrains de grand jeu.

Que de progrès en seulement trois ans, comme le souligne le magazine *We love padel* !

• **La quatrième évolution** concerne le tennis santé, cher à Christian Forbin.

Comme vous le savez, la FFT travaille sur ce projet depuis 2014 et fait partie des fédérations sportives novatrices et engagées dans ce domaine en accord avec les recommandations du CNOSF. Cet engagement de 2014 a été bonifié avec la mise en place d'un trinôme tennis santé dans chaque ligue début 2018 composé d'un médecin, d'un enseignant et d'un conseiller en développement formés pour permettre aux 18 ligues d'accompagner sur leur territoire

respectif les clubs volontaires dans la formation de leurs enseignants et de préparer la procédure de labellisation des clubs tennis santé. Cet engagement de 2014 a aussi été bonifié avec la mise en place, à l'été 2018, d'une plateforme collaborative en ligne dédiée pour animer le réseau de trinômes.

Cela a conduit le comité exécutif à valider, en août 2019, la labellisation de 80 clubs affiliés comme clubs tennis santé, à voter un plan de communication très élaboré pour faire connaître et référencer l'offre tennis santé auprès des réseaux institutionnels et médicaux et à convaincre le corps médical de l'intérêt de prescrire l'activité tennis comme thérapeutique non médicamenteuse en direction des clubs.

La Fédération joue un rôle majeur de santé publique en proposant, sur l'ensemble du territoire, des offres qui permettent au public cible — personnes atteintes de maladies chroniques ou présentant des signes de vieillissement — de se maintenir en bonne santé grâce à la pratique du tennis en utilisant du matériel évolutif et en appliquant des programmes adaptés.

Je terminerai sur ce sujet en rappelant que, selon des études scientifiques publiées, la pratique du tennis, c'est :

- une diminution du risque de mortalité de 47 % toutes causes confondues ;
- un abaissement du risque de mortalité d'origine cardio-vasculaire de 56 % ;
- et, surtout, un allongement de la durée de vie de ses pratiquants de presque dix ans.

Un grand merci aux clubs et aux enseignants qui se sont lancés dans l'aventure, ainsi qu'aux trinômes de

• **RAPPORT MORAL** •

chaque territoire et aux équipes du siège qui ont permis ces avancées spectaculaires.

• **La cinquième évolution** concerne le programme pédagogique « De la cour au court », qui a fait l'objet d'une convention nationale avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Sports, programme auquel a collaboré le Pôle fédéral. Ce programme, mis en place progressivement dans les écoles maternelles et primaires par l'Éducation nationale en 2019, vous sera présenté demain matin par Marie-Christine Peltre. C'est une innovation sans précédent, dont les clubs affiliés pourront bénéficier à moyen terme, avec l'arrivée dans nos clubs d'enfants sensibilisés au tennis.

• **La sixième évolution** concerne la formation.

Initialement rattaché au Pôle fédéral, l'Institut de formation du tennis (LIFT) a été créé en février 2018 sous l'impulsion de Jean Wallach, avec pour ambition de proposer une offre de formation fédérale et digitale à tous les acteurs du tennis — dirigeants et salariés des structures fédérales, dirigeants de club, enseignants, officiels de l'arbitrage, etc. À cet effet, le LIFT s'est doté d'une plateforme en ligne destinée à faciliter l'accès de tous à des ressources et à des contenus de formation. Cette plateforme est évolutive et est enrichie régulièrement de nouveaux contenus.

Compte tenu de la réforme de la formation professionnelle — parue au Journal officiel du 6 septembre 2018 — et de la volonté de créer un CFA des métiers du tennis au sein de la FFT — décision du comité exécutif du 16 novembre 2018 —, il a été décidé de revoir notre organisation autour de la formation professionnelle. Une Direction de la formation et des projets stratégiques a donc été

créée, rattachée directement auprès du directeur général, et confiée à Karine Rebeyrolle qui nous a rejoints cette année. Le CFA des métiers du tennis, dirigé par Gautier Rigaut, rejoint le LIFT et s'intègre à cette direction. Karine Rebeyrolle, Gautier Rigaut, Caroline de Conihout et l'équipe du LIFT s'attacheront, en liaison avec le comité stratégique créé à cet effet, à tracer de nouvelles perspectives à la formation de la Fédération.

• **La septième évolution** concerne les aides aux projets sportifs fédéraux de l'Agence nationale du sport (ANS), anciennement CNDS.

Comme vous le savez, la FFT a fait partie des 37 fédérations volontaires en 2019 pour gérer les demandes d'aides ex-CNDS, dépendant maintenant de l'Agence nationale du sport. Pour gérer ce transfert de responsabilité de l'État, il a fallu en urgence se structurer pour traiter les 808 dossiers tennis déposés comprenant 1 456 fiches projets clubs, comités ou ligues. À noter que 695 clubs ont déposé un dossier en 2019, soit 150 de plus qu'en 2018 ; et le tout pour une enveloppe budgétaire en légère diminution, soit 2 842 500 € pour 2 886 788 € en 2018.

Le budget alloué aux ligues et aux comités départementaux a représenté 54 % de l'enveloppe pour seulement 46 % aux clubs ; en progression toutefois de 1 % par rapport à 2018. Bien évidemment, on note de grandes disparités entre les ligues, puisque le pourcentage alloué aux clubs varie de 26 %, pour le plus bas, à 78 %, pour le plus haut, la palme d'or revenant à la ligue de La Réunion, que je salue. L'objectif préconisé pour 2020 est que chaque ligue alloue au minimum 50 % de l'enveloppe régionale aux clubs.

• RAPPORT MORAL •

Je vous laisse découvrir à l'écran les thèmes les plus choisis par les ligues, les comités départementaux et les clubs en 2019. Comme vous le voyez, le tennis au féminin est en tête pour les clubs et les comités départementaux, quand le tennis santé a la préférence des ligues. Je voudrais ici féliciter le Pôle fédéral, et en particulier Nicolas Maignan, pour l'immense travail effectué pour relever ce défi et satisfaire au mieux toutes les demandes.

• **La huitième évolution** concerne l'application Ten'Up.

Lancée le 27 avril 2019 lors des États généraux des clubs, Ten'Up est venu rénover la pratique tennistique en proposant un écosystème digital complet sous une nouvelle identité. Pourquoi une application? Tout simplement pour :

- simplifier et fluidifier l'expérience tennis des joueurs ;
- développer et accompagner la pratique *via* un outil digital performant ;
- renforcer la relation avec les pratiquants et les licenciés ;
- donner une visibilité aux clubs affiliés.

Ten'Up a pour but d'attirer toute personne à la recherche d'un sport, tous les joueurs occasionnels ou réguliers, qu'ils soient licenciés ou non et, bien sûr, tous les compétiteurs. Je crois qu'aujourd'hui, tous ces objectifs sont atteints. Ten'Up permet de rechercher un club, de comparer les offres, de rechercher des partenaires, de réserver un terrain, de rechercher un tournoi, de simuler son classement, de consulter son palmarès ou celui d'un autre et de lancer des défis.

Grâce à l'implication de tous, près de 2 500 clubs ont une offre visible du grand public, soit 32% des

clubs affiliés. Ainsi, entre 2018 et 2019, on note une augmentation très importante des locations horaires, des paiements en ligne et des inscriptions en ligne pour les tournois ou les championnats. Avec Ten'Up, le tennis et la Fédération sont tout simplement entrés dans une nouvelle ère. Je n'en prendrai pour preuve que le nombre de téléchargements qui, aujourd'hui, atteint les 215 000.

Félicitations au Pôle communication et transformation digitale, au Pôle fédéral et à la Direction des services informatiques pour cette création.

• **La neuvième et dernière évolution** concerne la plateforme FFT Médias.

Il s'agit de la mise en place d'une plateforme centralisant les contenus photos et vidéos dont la FFT est propriétaire au profit du patrimoine, des diffuseurs, de la presse, et bien sûr des ligues et des comités départementaux et des clubs sous certaines conditions. Cela concerne plus de 6 500 vidéos en ligne et 244 000 photos à la disposition de tous.

Un grand merci au Pôle communication et transformation digitale, au Pôle marketing et développement économique et à la Direction des services informatiques pour la mise à disposition de ce trésor fédéral.

**L'ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS**

Je voudrais, d'abord, rappeler que toutes ces évolutions que nous venons de voir, et d'autres que je n'ai pas évoquées par manque de temps, sont nées de remarques ou d'observations de pratiquants, de licenciés, d'enseignants et de dirigeants recueillies lors d'échanges à diverses occasions ou aux États généraux des clubs.

• RAPPORT MORAL •

Certaines sont devenues des projets étudiés par les services fédéraux, par les commissions fédérales et par divers groupes de travail. Projets qui ensuite ont été discutés en conseil des présidents de ligue, puis lors des congrès interrégionaux et du congrès fédéral, avant d'être analysés et validés par le comité exécutif de la Fédération. Sans oublier que toutes ces décisions font l'objet d'une analyse approfondie par le conseil supérieur du tennis, auquel le comité exécutif remet trimestriellement un rapport complet de son activité.

Je crois que l'on peut véritablement parler d'une approche empirique de la prise de décision basée sur le retour d'expérience du terrain.

Au-delà de toutes ces réunions — dont vous voyez le nombre affiché à l'écran —, je voudrais m'attarder sur une grande nouveauté — une de plus — qui est la mise en œuvre du parcours d'intégration des nouveaux salariés de la FFT dans les ligues et/ou les comités départementaux. Comme vous le savez, les ligues se portent candidates pour accueillir aux dates de leur choix un ou plusieurs salariés — les ligues ayant une grande liberté dans le programme proposé.

À noter que, depuis juillet 2019, quinze salariés ont effectué leur semaine d'intégration et qu'une vingtaine de parcours d'intégration est déjà programmée pour 2020. Les retours sont pour l'instant très positifs de la part des ligues et des salariés concernés. La note globale donnée par ces derniers à leur séjour est de 8,8/10. Autant dire qu'ils vous apprécient.

Voyons, maintenant, quelques statistiques fédérales de la saison 2019.

On note deux baisses :

- une diminution de 175 clubs ou structures habilitées entre 2018 et 2019. À ce jour, la FFT compte 7 475 clubs affiliés ou structures habilitées ;
- une perte — même si elle est beaucoup plus faible que les années précédentes — de 6 676 licenciés, qui est plus marquée chez les jeunes (-6 336) que chez les adultes (-340). Au vu des premières données licences 2020, souhaitons-nous que ce soit la dernière année de perte.

Mais on note avec plaisir :

- une augmentation du nombre de compétiteurs (+3 686) ;
- et surtout, une augmentation spectaculaire du nombre de matchs après six années de baisse continue (+156 101). Je crois que vous pouvez tous vous applaudir, parce que c'est le fruit de votre travail.

*(Applaudissements)*

Mais l'activité de la FFT, ce sont aussi plusieurs grands dossiers qui ont été conduits en 2019 et dont l'état d'avancement vous sera présenté demain. Je vous laisse en découvrir la liste à l'écran.

Chaque dossier est d'une importance cruciale pour notre Fédération. D'abord, pour le développement du tennis et des disciplines associées, avec la création de l'Association des fédérations francophones de tennis (A2FT), la DSP Puteaux, et le centre fédéral d'entraînement sur terre battue à Nice dont notre directeur général, Jean-François Vilotte, vous parlera demain matin. Ensuite, pour le développement du stade, avec la couverture du court Suzanne-Lenglen, le projet de stade à l'année et toutes les actions culturelles. Enfin, pour le renforcement de la communauté tennistique, avec la transformation

• RAPPORT MORAL •

de la Centrale du club en Marketplace accessible aux licenciés, la chaîne Web TV 100 % tennis pour tous les passionnés et les droits TV Roland-Garros 2021-2023 avec l'arrivée d'Amazon.

À ce stade, et bien que cela sera développé par le trésorier général, je tiens à souligner le travail et les résultats des équipes du Pôle développement économique, dirigé par Stéphane Morel, et celles du Pôle événementiel, dirigé par Christophe Fagniez. Tous les indicateurs économiques sont en hausse, avec des records de vente de billetterie à la fois sur Roland-Garros, avec 520 000 billets vendus, et sur le Rolex Paris Masters, avec 151 000 billets vendus, qui sont clairement des marqueurs forts de l'attractivité économique de nos événements.

Outre la reconduction et le renforcement du partenariat avec BNP Paribas et Lacoste — qui sont les partenaires majeurs et historiques du tennis français —, les arrivées successives de Rolex, Oppo, Infosys ou encore Wilson sont la preuve du dynamisme commercial de nos équipes et de nos tournois.

Ces résultats, historiques pour l'économie du tennis français, ne se concentrent pas uniquement sur Roland-Garros, mais s'ouvrent à l'ensemble de l'écosystème de la FFT avec des partenariats désormais activés pour les équipes de France, ou encore le développement national et international de la marque et des Clubs Roland-Garros ou les activités liées au e-sport.

Et puis, comment ne pas évoquer aussi l'enjeu climatique, fondamental aujourd'hui. La FFT est consciente des enjeux climatiques et, à travers l'organisation du tournoi de Roland-Garros, elle s'est engagée encore plus fortement aux côtés des acteurs institutionnels et avec l'aide de ses

partenaires pour réduire les impacts négatifs et améliorer les impacts positifs grâce au pouvoir de sensibilisation et d'éducation qu'ont les grands événements sportifs.

La FFT est ainsi devenue membre fondateur, en décembre 2018, du mouvement Sports for Climate Action d'ONU Climat et a entraîné avec elle l'adhésion des trois autres Grands Chelems avec une signature commune lors de Roland-Garros 2019. Un grand merci à Viviane Grou-Radenez qui gère le secteur RSE avec passion, dont l'opération phare reste bien entendu l'Opération Balle Jaune qui a fêté ses dix ans et qui vit grâce au formidable investissement des bénévoles du tennis français.

À souligner aussi, Mesdames et Messieurs, le 28 octobre dernier, la signature de l'accord-cadre de partenariat entre l'UNESCO et la FFT qui vient confirmer notre engagement commun au service de l'éducation, de la promotion de l'éthique, de la diversité linguistique et culturelle et de l'égalité des genres par le tennis dans le monde et plus particulièrement dans les pays francophones. Une première pour une fédération sportive.

Complémentairement, je rappelle que la FFT fut parmi les premières à adopter une charte éthique et à mettre en place un comité d'éthique dont vous entendrez le rapport tout à l'heure. Ce comité est venu parfaire un dispositif de compliance adossé à un comité financier, à une commission des choix des prestataires et fournisseurs, et tout récemment à un comité des risques, auquel il faut rajouter la mise en place d'un délégué à l'intégrité sportive et la prise de poste d'un responsable achats à la FFT. Je crois qu'on peut dire qu'aucune autre fédération n'offre une telle palette d'engagements et de transparence.

• RAPPORT MORAL •

Je ne pouvais pas terminer ce rapport sans parler des travaux du stade Roland-Garros.

Lors de la dernière assemblée générale, j'avais attiré votre attention sur le formidable défi que devaient relever les équipes en charge du chantier. Et la visite du court Philippe-Chatrier en pleine reconstruction nous avait tous interpellés sur le fait de pouvoir réaliser ces gigantesques travaux entre les deux éditions du tournoi 2018 et 2019. « Pourront-ils terminer à temps ? » était la question que tout un chacun se posait.

Aujourd'hui, nous savons que l'exploit a été accompli et que le court Philippe-Chatrier a accueilli tous les matchs prévus et vu le douzième sacre de Rafael Nadal dans ce nouvel écrin au décor éphémère, mais qui a bluffé tout le monde. Et surtout, l'édition 2019 a permis de découvrir le nouveau joyau de Roland-Garros, le court Simonne-Mathieu, couronné de quatre magnifiques serres. Adoubé par les joueuses et les joueurs, adopté par les spectateurs, ce court a émerveillé les dirigeants du monde entier, et en particulier ceux des autres Grands Chelems. Et à l'autre extrême, le Fonds des Princes, entièrement rénové autour du désormais célèbre court 14, a conquis un public d'aficionados.

2020 est une autre étape avec la couverture et tous les aménagements du court Philippe-Chatrier, mais en voyant ces photos, que dire si ce n'est que Roland-Garros est déjà le plus beau stade de tennis au monde. Bravo à toutes celles et tous ceux qui ont permis cette rénovation extraordinaire. Un petit clin d'œil à Gilles Jourdan, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'arrive au terme de ce rapport très factuel, qui vous permet d'avoir une

vision précise et claire des nombreux projets réalisés ou engagés depuis trois ans, et en particulier en 2019, au bénéfice des licenciés, au bénéfice des pratiquants, au bénéfice des clubs et de l'écosystème tennis. Alors, chers délégués, comme vous pouvez le constater, nous travaillons beaucoup, sans compter notre temps, mais toujours avec enthousiasme et passion et, surtout, avec un seul objectif : celui de servir l'intérêt général du tennis.

C'est pourquoi je voudrais remercier tous les élus et salariés de la FFT — et pardonnez-moi si j'ai omis d'en citer certains — et ceux des ligues, des comités départementaux et des clubs qui ont œuvré à ces nombreuses réalisations nécessaires à la bonne marche de notre Fédération. Comme je l'ai dit, beaucoup a été fait, mais tout ce travail doit être partagé, consolidé et surtout amplifié. Mais ceci est une autre histoire.

Merci infiniment de m'avoir accordé votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le PRÉSIDENT.** Merci, Alain, pour ce rapport moral très complet, très factuel, de l'intense travail — j'allais dire l'intense travail à 360° — que nous avons accompli avec nos équipes, ici au siège, mais surtout avec vous auprès des clubs sur le terrain.



## RAPPORT DU TRÉSORIER GÉNÉRAL



HUGHES CAVALLIN

Bonjour à vous toutes et à vous tous. Si j'ai bien compris, il ne reste plus qu'à financer tout cela ; et plus le temps passait, plus je pensais à mon budget 2020 qui partait un peu... Mais non ! On va faire face !

Une autre chose intéressante dans le rapport d'Alain, c'est qu'en jouant au tennis on améliore son espérance de vie de dix ans. Si nous tous, dans la salle, jouons au tennis, les jeunes qui veulent nous remplacer ne sont pas sortis de l'auberge !

En tous les cas, je vais m'attacher à présenter des comptes clos qui, bien sûr, pour respecter nos statuts et règlements, ont été examinés par le comité financier — François Giacomoni vous proposera les conclusions des travaux dudit comité —, par notre commissaire aux comptes KPMG — Bernard Bazillon vous fera lecture de son rapport — et ont été validés par le comité exécutif du 29 novembre. Mais cette année — cela fait quelque temps que l'on n'était pas passé entre leurs mains —, nos comptes ont également été examinés par la Banque de France dans son rôle d'agence de cotation. L'échelle de notation comporte treize niveaux,

et la Banque de France nous a attribué 3++, c'est-à-dire la meilleure note possible. C'est une grande satisfaction pour nous.

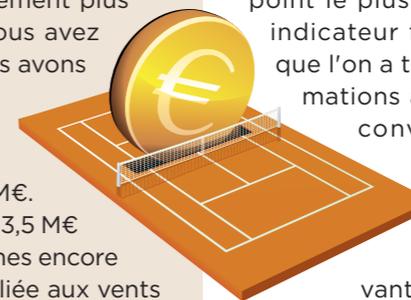
*(Applaudissements)*

Et surtout, je pense que ce sont nos partenaires financiers qui sont très satisfaits parce que cela valide notre capacité à faire face à nos engagements financiers. Je voudrais partager cette satisfaction avec la Direction financière, qui est pour beaucoup dans l'obtention de cette reconnaissance.

### COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2019

Pour débiter, quelques faits marquants.

- D'abord, un tournoi organisé avec un court Philippe-Chatrier partiellement achevé. Sans toit ni espaces d'hospitalités, on a trouvé ce court beau ; donc je ne doute pas qu'il soit absolument superbe lorsqu'il sera totalement terminé.
- Nous sommes arrivés à tirer légèrement plus de 50 % de l'emprunt que vous nous avez accordé. Sur 200 M€, à ce jour nous avons tiré 106 M€.
- Nous avons dû rembourser 1,5 journée de pluie pour un montant de 5 M€. Les assurances nous ont remboursé 3,5 M€ pour la partie pluie, mais nous sommes encore en train de négocier pour la partie liée aux vents forts lors des demi-finales masculines. D'après les échos que nous avons, nous ne sommes pas trop inquiets ; en tous les cas, nous travaillons fortement pour obtenir ce recouvrement.



• L'an dernier, j'avais attiré votre attention sur la défaillance de MP & Silva, qui nous a laissé une ardoise de 5,7 M€. Nous continuons à travailler pour récupérer tout ou partie de cette somme. Nous avons déjà recouvré 800 000 € qui tiennent compte, en particulier, des frais engagés.

• Enfin, deux points, de vigilance pour les comparaisons : l'exercice 2018 ne comportait que onze mois, ce qui a un impact au moins sur une partie des charges d'une part ; c'est la première année — et pour suivre la recommandation du commissaire aux comptes — que nous avons comptabilisé 100 % des licences, ce qui augmente à la fois les produits et les charges, mais d'un montant équivalent, d'autre part.

### Le business plan - MBA

Ce business plan a été élaboré pour les années 2015 à 2030. Il prévoyait par anticipation une atténuation de notre MBA, en particulier en 2019, avec le point le plus bas en 2020. Pour nous, c'est un indicateur fort puisque c'est sur ces chiffres que l'on a toujours essayé de fournir des informations à nos partenaires financiers. J'ai la conviction qu'à partir de 2021 nous allons devoir le réactiver, le nettoyer un peu pour le rendre encore plus cohérent avec les résultats réels, qui sont les suivants. Après deux années, 2015 et 2016, durant lesquelles la MBA réelle était absolument en ligne avec celle prévue au business plan, depuis 2017 nous surperformons systématiquement. C'est le cas pour 2019 puisque nous passons d'une MBA prévue à 21,7 M€ à une MBA à 30,2 M€.

## • RAPPORT FINANCIER •

Jusqu'à maintenant, nous avons toujours surperformé, et nous allons vérifier pourquoi ensemble.

### Le résultat net

Les produits s'inscrivent à 325 M€, à comparer aux 286 M€ de 2018 et aux 270 M€ du business plan. C'est la première fois que notre Fédération passe le cap des 300 M€ de produits. Quelques chiffres de comparaison : nous sommes le budget le plus important de toutes les fédérations sportives. Celui de la Fédération de football est de 257 M€, celui de la Fédération de rugby de 120 M€, celui de la Fédération de golf de 35 M€, celui de la Fédération de basket de 39 M€ et celui de la Fédération d'athlétisme de 25 M€. Sur le plan économique, nous faisons assez largement la course en tête.

Les charges s'inscrivent à 309 M€ par rapport aux 270 M€ en 2018 et aux 266 M€ inscrits au business plan. Par rapport à 2018, il y a une hausse de 39 M€ en produits et en charges. Cela nous conduit au même résultat après IS qu'en 2018, mais très largement supérieur à celui inscrit au business plan (+11 M€) alors que — je vous le rappelle — dès 2020 et pour les dix années à venir on prévoyait que nos résultats seraient négatifs.

### Les produits

Au réel 2019, les 325 M€ se répartissent comme suit : 313 M€ sont rattachés aux activités ; 9 M€ aux produits Coupe Davis et Fed Cup ; 2,7 M€ à la contribution exceptionnelle qui correspond à la CVAE. Suite au contentieux, nous avons provisionné cet impôt que nous aurions dû régler, mais sans en être certains. On le retrouve en produits puisque l'on a repris la provision, mais on le retrouvera aussi en charges puisque

nous avons réglé cette contribution. Les activités sont en hausse de 6 M€ par rapport au budget initial 2019, et de 38 M€ par rapport au réel 2018.

Les 313 M€ de produits liés aux activités événementielles et institutionnelles hors Coupe Davis et Fed Cup se décomposent de la façon suivante :

#### - Les activités institutionnelles, pour 32 M€ contre 20 M€ l'année dernière, avec :

- Les licences et cotisations statutaires pour un peu plus de 23 M€. Toutefois, la nouvelle forme de comptabilisation des licences compte pour un peu plus de 10 M€ alors que, l'an dernier, c'était simplement la somme nette perçue qui était comptabilisée.
- Des divers pour 2,5 M€ qui sont la somme de petits postes : les abonnements à *Tennis Info*, la Centrale du club, le LIFT, les refacturations de la DTN aux joueurs de très haut niveau.
- Des produits financiers pour 1,9 M€ qui sont rattachés aux activités institutionnelles bien qu'elles soient le résultat des activités événementielles.
- Les partenariats fédéraux, en hausse de 2 M€ mais qui, si on est totalement objectif, sont liés à des partenaires du tournoi Roland-Garros qui veulent bien aider certaines de nos actions.
- La subvention, c'est-à-dire le contrat d'objectifs que nous avons avec l'État, de 800 000 € — sur 325 M€ de recettes ! — et qui diminue comme peau de chagrin.

#### - Les activités événementielles, pour 281 M€, qui comprennent :

- Les droits médias pour 103 M€, en hausse

## • RAPPORT FINANCIER •

importante (+10 M€ par rapport à 2018) et qui représentent 36 % des produits de nos tournois. C'est le fait conjugué d'un certain nombre de contrats qui ont été renouvelés à la hausse mais aussi, suite à la défaillance de MP & Silva, au formidable travail de nos équipes qui, autour d'Émilie Montané, gèrent nos droits télé, puisque la gestion des droits Europe a été réinternalisée et assortie d'une belle plus-value.

- Les partenariats pour 63 M€ (+11 M€ par rapport à l'an dernier). C'est bien sûr lié en partie à trois très gros partenariats nouveaux ou en renouvellement plus favorables : Rolex, Oppo et Lacoste.
- Les hospitalités pour 49 M€. C'est à peu près identique par rapport à 2018, mais c'est normal puisque le court Philippe-Chatrier n'était pas terminé, que tous les espaces d'hospitalités qui s'y trouvaient n'étaient pas encore prêts. Nous avons dû organiser les hospitalités à l'extérieur du stade, ce qui fait que l'on vend un peu moins cher.
- La billetterie, en augmentation de 5 M€ et qui atteint 51 M€. C'est l'effet conjugué de la hausse tarifaire, d'une part, et du maintien du court n° 1 — ce qui ne se reproduira pas en 2020 puisque le court n'existe plus —, d'autre part. Au total, nous avons atteint le record de 520 000 billets vendus. Cet effet d'aubaine n'aura pas lieu en 2020, puisque le court n° 1 n'existe plus.

### Les charges

Elles s'établissent à 309 M€, qui se répartissent en : 277 M€ liés aux activités ; 15 M€ liés aux amortissements — contre 10 M€ en 2018 ; 12 M€ liés à la Coupe Davis et à la Fed Cup ; 2 M€ de maintenance puisque nous avons passé un certain nombre de dépenses de petits travaux courants en charges ; 3 M€ de charges exceptionnelles qui sont la CVAE dont je

parlais tout à l'heure, sachant que nous avons 2 M€ de produits pour compenser.

Les 277 M€ hors Coupe Davis, amortissements et exceptionnel se décomposent de la façon suivante :

#### - Les activités institutionnelles, pour 100 M€, avec :

- Le plan de développement pour 41 M€, avec la hausse mécanique de la nouvelle forme de comptabilisation des licences — les 10,5 M€ de produits que l'on retrouve en charges — mais qui pèse quand même pour 41 M€ sur les 100 M€.
- Les directions fonctionnelles pour 22 M€ ; on y retrouve les ressources humaines, le juridique, la direction financière, les services informatiques.
- Le budget de la DTN pour 17 M€.
- Les dépenses de compétitions nationales et inter-clubs pour 6 M€.
- Les 8 M€ pour la communication.
- Le développement des clubs et de la pratique pour 5 M€, mais hors ADCP qui, elle, est dans les 41 M€ du plan de développement.

#### - Les activités événementielles, pour 177 M€, avec :

- Les prix aux joueurs pour 51 M€. Cela représente 29 % des charges de nos tournois, en augmentation de 5 M€ par rapport à l'année précédente.
- Les charges d'organisation du tournoi pour 59 M€, avec : l'informatique pour 9 M€ ; la sécurité pour un peu plus de 6 M€ ; la redevance que nous versons à la Ville de Paris pour un peu plus de 9 M€ ; l'accueil aux joueurs pour 2,6 M€ ; le nettoyage pour 1,5 M€ ; les personnels intérimaires qui travaillent sur le stade pour un peu plus de 3 M€ ; tout l'aménagement événementiel pour un peu plus de 5 M€.
- Les charges métiers pour 26 M€. C'est ce qui nous

permet de produire des recettes. Si nous avons des recettes hospitalités, c'est parce que nous devons nous-mêmes payer la restauration, l'accueil, ce qui représente 9 M€ — c'est le différentiel qui fait notre marge. Il y a également ce que nous coûtent les charges médias, c'est-à-dire la zone télé et les commissions que nous versons à nos représentants, donc aux agences qui travaillent à l'étranger — environ 10 M€.

- La masse salariale (18 M€) qui permet de produire les recettes que l'on a vues tout à l'heure. Eu égard à ce qu'elle produit, c'est une masse salariale assez faible.
- Les dépenses de communication liées à nos tournois, pour 7 M€.
- Les 6 M€ d'achats de marchandises ; c'est l'achat de textile pour La Griffe. Notre marge, c'est la différence entre les 14,5 M€ de produits et les 6 M€ de charges.
- L'impôt sur les sociétés pour 8 M€.

#### La MBA nette en détail

La MBA nette de 30 M€ provient : de la MBA des activités événementielles, qui est positive de 101 M€ ; de la MBA liée aux activités institutionnelles — fédérales —, qui est négative de 71 M€.

Ce sont donc les activités événementielles, en particulier le tournoi Roland-Garros, qui financent nos activités fédérales. À un moment donné, il faudra que l'on soit plus attentif encore aux produits provenant des activités fédérales, la principale d'entre elles étant le niveau de nos produits licences.

Cela veut aussi dire que, pour n'être pas totalement dépendant de nos tournois, on doit réfléchir à améliorer encore notre modèle. Et puis, tout comme

certains d'entre vous et ceux qui sont assis à la tribune, je crois beaucoup au développement de la gestion du stade à l'année, à partir du moment où, dans notre esprit, cette gestion doit être rattachée aux activités fédérales et non aux activités événementielles.

Concernant les 71 M€ de MBA négative, il s'agit de ce que la Fédération décaisse pour ses territoires : il y a 41 M€ d'aides directes — donc en cash — et 30 M€ qui sont des flux financiers indirects, c'est à-dire un certain nombre de services fédéraux qui travaillent pour les territoires. Par exemple, dans le budget de la DTN de 17 M€, seulement 5 M€ sont rattachés à l'aide aux territoires pour développer leurs activités en direction du sportif.

#### Les 41 M€, c'est le plan de développement :

- Une DGF légèrement supérieure à 21 M€.
- La part licence aux ligues pour 11 M€.
- L'aide au développement — essentiellement l'ADCP — pour 6,4 M€.
- L'aide aux tournois adultes pour 1,5 M€. Toutes les aides aux tournois ne figurent pas dans le plan de développement ; en comptabilité analytique, certaines sont rattachées à d'autres budgets, en particulier celui de la compétition. Il faudrait encore les ajouter.
- L'aide au Trophée Philippe-Chatrier, celle des participations informatiques, et celle aux clubs formateurs, de 200 000 € chacune.
- La ligne « autres » pour 600 000 €, à savoir les aides à la restructuration des ligues. Pour le moment, cette aide a concerné les ligues ARA, Bretagne, Grand-Est, Hauts-de-France, Martinique, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et La Réunion. Le montant total

est de 780 000 €, dont 550 000 € financés par la Fédération. Cela correspond à 32 postes : 15 pour la région ARA ; 5 pour la région Grand-Est ; 3 pour les Hauts-de-France ; 3 pour la Nouvelle-Aquitaine ; 2 pour les Pays de la Loire ; et un pour la Bretagne, pour la Martinique, pour l'Occitanie et pour La Réunion. Au départ, cet effort n'était pas prévu ; mais nous avons pensé que c'était légitime parce qu'il faut aider nos ligues, en particulier celles qui ont fusionné, à se restructurer.

#### Les sites extérieurs

Cela pourrait paraître anodin, mais cela ne l'est pas totalement. Avant, on avait un seul site sportif ; tout était sur le stade Roland-Garros. Maintenant, nous avons un CNE et le centre sportif Jean-Bouin. Pour le moment, ce sont des centres de coûts, mais nous avons des projets — Puteaux, peut-être d'autres centres — qui vont augmenter le nombre de sites extérieurs. Dans notre raisonnement, nous devons absolument prendre en compte le fait que non seulement il y a des charges, mais qu'il faut avoir des produits rattachés à la gestion de ces sites extérieurs. C'est ce à quoi nous travaillons d'arrache-pied.

#### La masse salariale

Nous portons une vigilance toute particulière à la masse salariale et à son évolution — on le verra aussi sur le budget tout à l'heure. Par rapport au *pro forma* 2018, c'est-à-dire 2018 retraité 12 mois, le réel 2019 est à peu près en ligne, même si nous sommes un peu en dépassement par rapport au budget initial 2019. Mais si l'on regarde la masse salariale nette, ce qui compte, c'est qu'elle est, me semble-t-il, maîtrisée, et que les coûts de départ sont en diminution constante :

2,6 M€ en 2017 ; 2,2 M€ en 2018 et 1,4 M€ en 2019 sachant que 1 M€ est déjà provisionné et 400 000 € ont été payés dans l'exercice.

Avoir 43,5 M€ de masse salariale nette au réel 2019 est extrêmement raisonnable par rapport à la totalité de nos charges. En tous les cas, c'est assez nettement inférieur à la moyenne des autres fédérations ; cela représente un peu moins de 14% de nos charges lorsque les autres fédérations sont en moyenne à 20,7%.

Au niveau des effectifs, nous avons respecté l'engagement que j'avais pris devant vous, l'an dernier. Nous avions prévu 383 postes au budget initial et nous atterrissons à 378, ce à quoi il faut ajouter les CDD. Mais par rapport à 2018, si les CDI sont en hausse, les CDD sont en assez forte baisse. Les principales augmentations en nombre de postes se sont situées à la DTN (6), au Pôle événementiel (6), au Pôle stratégie et développement, avec la formation que nous mettons en place (6), et pour les équipes support (5). Nous sommes donc en ligne par rapport à ce que je vous avais présenté l'an dernier.

#### LES INVESTISSEMENTS

Il y a les investissements liés aux travaux du nouveau Roland-Garros et ceux liés aux travaux courants :

- Les investissements hors nouveau Roland-Garros se sont élevés à 11,3 M€. Les deux principaux postes sont l'informatique et les sièges gradins du court Philippe-Chatrier qui ont été changés — ce sont de magnifiques sièges en bois, de la même qualité que ceux du Suzanne-Lenglen. Ensuite, c'est un nombre de petits postes. Au total, ces investissements représentent une somme significative de 11,3 M€.

**- Les investissements du nouveau stade s'élèvent à 78,7 M€, avec :**

- Un peu plus de 14 M€ sur le triangle historique ; ce sont beaucoup d'agencements : les réseaux d'électricité, la réfection des courts 7 et 9, les sécurités incendie, les honoraires des architectes et un supplément de gros œuvre pour Vinci.
- Le gros morceau, c'est le court Philippe-Chatrier, avec la mise en place du toit et la finition de tous les espaces qui, cette fois, seront livrés ; et à ce jour, nous n'avons pas de retard.
- Enfin, un certain nombre de postes, mais tout cela a été budgété puisque faisant partie de l'enveloppe des 380 M€ prévue pour le stade Roland-Garros.

**Suivi des investissements nouveau Roland-Garros**

À ce jour et jusqu'à 2019 inclus, nous avons dépensé 282 M€. Il nous reste à consommer 98 M€ pour partie sur 2020 et probablement encore une queue de travaux sur 2021, puisque la grande esplanade ne sera pas totalement terminée. Il nous reste deux exercices pour arriver aux 380 M€.

**Le cashflow opérationnel**

La MBA de 30,2 M€ moins les investissements dits courants de 11,3 M€ donnent un cashflow opérationnel de bon niveau (18,9 M€), en hausse par rapport au réel 2018 et par rapport au budget 2019.

**L'évolution de la trésorerie**

Au 31 août 2018, la trésorerie était de 113,4 M€. Entre ce que nous avons consommé et ce que nous avons ajouté, au 31 août 2019, nous atterrissons à 92,5 M€. Les 20,9 M€ de trésorerie en moins par rapport à

l'exercice précédent sont tout simplement le différentiel entre ce que nous avons dépensé pour les investissements du nouveau stade (78 M€) et le tirage sur l'emprunt que nous avons souhaité (55 M€). Si nous avions voulu, nous aurions pu tirer davantage. Mais, honnêtement, convenez avec moi que se retrouver au 31 août 2019 avec une trésorerie de plus de 92 M€ est suffisamment confortable pour ne pas tirer plus. Je pense que beaucoup aimeraient avoir cette trésorerie, qui est là aussi extrêmement maîtrisée.

**La synthèse des principaux éléments financiers de l'exercice 2019**

Si l'on devait retenir quelques chiffres, ils figurent tous là :

- Le total des produits atteint près de 325 M€.
- Les charges sont d'un peu plus de 309 M€.
- Le résultat avant impôt sur les sociétés s'établit à 23,5 M€.
- L'impôt sur les sociétés est de 8 M€. Le résultat net est de 15,5 M€.
- Les amortissements sont à 14,7 M€.

On arrive bien à notre MBA de 30 M€, qui est un résultat très supérieur au business plan envisagé.

**La structure du bilan**

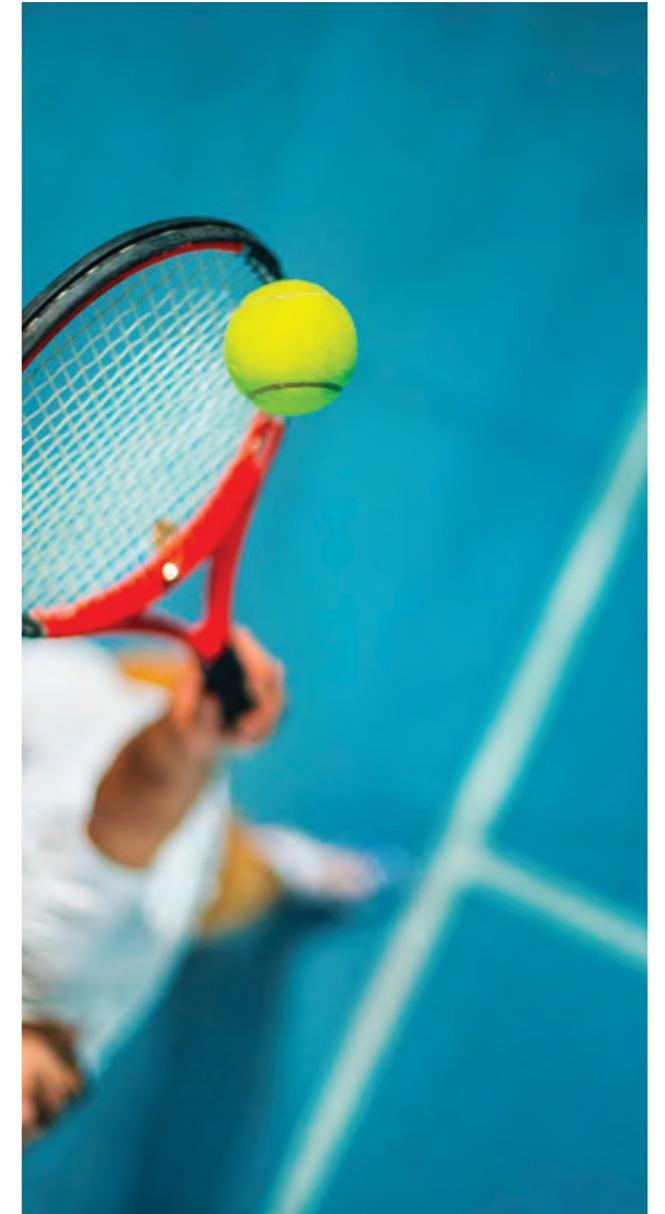
Cette structure est toujours très saine avec :

- Des capitaux propres à 265 M€.
- Une dette à 107 M€, en augmentation de 56 M€, mais cela nous permet de financer le nouveau stade.
- Un total d'immobilisations nettes à 335 M€.
- Un fonds de roulement quasi stable à 40 M€, dont notre fameuse réserve de garantie de 25 M€ que nous ne souhaitons en aucun cas toucher.

Nous verrons plus tard qu'en complément à cette réserve de garantie, nous sommes maintenant propriétaire d'un immeuble, ce qui nous permet, en plus du papier, d'avoir de la pierre.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la présentation des comptes 2019. Je passe la parole à François Giacomoni, président du comité financier.

*(Applaudissements)*



## RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER



FRANÇOIS GIACOMONI

Je voudrais vous dire quelle est la mission du comité financier. Les plus anciens d'entre nous — dont moi, bien entendu, parce que j'en faisais partie — se rappellent du rôle de la commission des finances. Celui du comité financier est assez proche. Nous partons du budget approuvé qui est notre bible, notre point de référence et, au fur et à mesure que nous recevons les différentes versions — la version 1, la version 2 ; en général, cela ne va pas plus loin —, nous analysons les

écarts, les anomalies, la conformité par rapport audit budget. Nous posons toutes les questions au trésorier général, à la Direction financière et à son équipe — je remercie les uns et les autres pour leur disponibilité, leur compréhension, parfois également leur patience. Là est l'essentiel de notre travail : l'analyse des comptes de l'année qui s'écoule, sur l'aspect comptable mais aussi d'analyse du bilan ; également la manière dont sont passés les amortissements ; le niveau de la trésorerie — mais cela, c'est fait en fin d'année parce qu'il faut vivre en permanence à l'intérieur de la Fédération pour savoir ce qu'il s'y passe.

Et puis, nous faisons un travail beaucoup plus prospectif. Nous préparons ce qui sera la bible 2020. Nous pouvons porter des appréciations sur les orientations même si, normalement, le comité financier est surtout là pour donner un avis « technique ». Aujourd'hui, on ne peut pas vraiment comparer les finances de la Fédération — des budgets au-dessus de 300 M€ — avec ce que nos anciens ont pu faire. Avec mon ami Éric Ansar de la Direction comptable, en rangeant des archives, on a retrouvé les bilans et des budgets de 1967 ; si l'on faisait la transition,

d'abord en francs, puis en euros, le budget actuel de la Fédération équivaldrait à 1 M€ !

La Fédération est une grande maison. Il faut vraiment plonger dans tous les services pour savoir ce qu'il s'y passe, d'autant plus qu'il y a des changements d'organisation. Nous posons donc des questions aux personnes responsables et compétentes. C'est ce que nous faisons année après année, et du mieux possible.

L'année 2019 a été excellente, puisque le résultat d'exploitation s'élève à 23,5 M€, soit une croissance de 14 % sur les produits d'exploitation comme sur les charges — même s'il y a l'effet licences. On peut simplement noter que nos charges ont tendance à augmenter légèrement plus vite que nos produits (+14,7 % pour les premières ; +14,3 % pour les seconds). J'en parlerai au niveau du budget 2020 tout à l'heure. Des solutions sont déjà prévues par la Fédération, mais c'est un point d'inquiétude... en tout cas de vigilance pour les années qui viennent.

Cet excellent résultat conduit à un bénéfice de 15,5 M€ après impôts. C'est magnifique. Si l'on ajoute les 14,7 M€ d'amortissements, la MBA atteint 30,2 M€, légèrement supérieure au budget 2019 mais bien supérieure au business plan. Hughes Cavallin a eu la pudeur de ne pas dire — je vais donc le faire — que le business plan préparé en 2015 par la Direction financière et le trésorier de l'époque n'était pas du tout un business plan de complaisance. Je faisais partie de la commission des finances, ce business plan a été bien travaillé par les équipes. Il était très objectif. Il avait aussi de l'ambition, puisqu'il fallait aussi plaire aux banques et donc montrer un business plan sérieux et solide pour les années qui viennent.

Comme Hughes l'a dit, aujourd'hui on a tendance à exploser les chiffres, mais il faut reconnaître que, lorsque ce business plan a été présenté et préparé, ce n'était pas donné.

Les investissements se sont élevés à 92,5 M€ dont 81,2 M€ pour le nouveau stade. Le tirage sur l'emprunt a été de 55,5 M€ — effectivement, c'est raisonnable —, ce qui porte à 106 M€ l'utilisation des emprunts. À fin 2019, la trésorerie est très dense, mais quand même de 21 M€ inférieure à celle de 2018 — sachant que celle-ci était remarquable.

Les investissements courants — point sur lequel nous sommes vigilants puisque c'est le « train de vie » de la Fédération en matière de dépenses d'investissement — étaient prévus à 13,1 M€ et sont finalement de 11,3 M€. Cela nous paraît bien, puisqu'à l'intérieur du budget prévu.

La masse salariale a été extrêmement bien contenue, aussi bien en montant qu'en masse monétaire. Par conséquent, nous n'avons aucun commentaire à faire.

En conclusion, la combinaison entre une MBA vraiment solide — et qui a dépassé les objectifs, y compris le business plan — et des investissements courants bien maîtrisés permet d'assurer le respect du schéma d'évolution défini par le business plan. Cela prouve la très bonne santé de nos opérations, objectivement la très bonne gestion de cette Fédération.

Le comité financier donne donc un avis favorable et sans réserve à l'approbation des comptes 2019.

*(Applaudissements)*



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



BERNARD BAZILLON

Mesdames et Messieurs, Monsieur le trésorier, bonjour. Il me revient de porter une opinion sur les comptes 2019 qui viennent de vous être présentés par votre trésorier général.

Au nom de l'équipe d'audit qui est représentée par Alexandre de Froissard — que je salue —, je voudrais m'associer aux remerciements :

- à Hughes Cavallin, votre trésorier général, pour son écoute et son implication dans le processus d'arrêté des comptes parce que je pense que, dans n'importe quelle organisation, c'est important que la gouvernance participe activement et écoute un peu ce que les auditeurs ont à dire sur les procédures d'arrêté des comptes ;

- à François Giacomoni, le président du comité financier, pour la grande qualité de nos échanges techniques sur les règles, les méthodes comptables qui ont présidé à l'arrêté des comptes. Pour un professionnel, c'est toujours important de pouvoir confronter son point de vue ;

- bien évidemment au service financier : Estelle

Leroy-Savignac, la directrice financière, pour qui ce fut le premier arrêté en plein exercice ; Éric Ansar et Joaquin Campos pour leur professionnalisme — c'est toujours plaisant d'avoir des professionnels en face de soi à qui l'on peut parler librement —, pour leur engagement et leur implication — parce que les délais d'arrêté sont courts, avant la fin de l'exercice —, pour l'esprit constructif et positif dans lequel nous avons eu des échanges — parce que lorsque nous avons eu des divergences d'opinion, cela arrive, le monde n'est pas parfait, nous avons pu trouver des solutions qui convenaient aux uns et aux autres, et c'est très important — et enfin pour la qualité de l'information financière produite, et j'encourage ceux que les chiffres rebutent à regarder l'annexe des comptes financiers, qui est littéraire ;

- à l'ensemble des services métiers — que nos équipes vont voir parce que la comptabilité dépend des métiers — pour leur accueil ;

- au comité des risques et à sa présidente, Isabelle de Kerviler, dont les deux invitations nous ont permis de confronter notre vision du management et de la cartographie des risques de la Fédération. Ces échanges ont été très féconds.

Notre intervention s'est faite en deux phases.

Il y a l'intervention intérimaire, mais qui n'a pas lieu durant la phase d'arrêté des comptes puisque la mission du commissaire aux comptes est permanente durant l'année. Notre rôle, c'est d'évaluer les procédures de contrôle interne de la Fédération et de porter une opinion, de faire des recommandations. Cette année, nous avons porté un regard sur le chiffre d'affaires et

plus particulièrement sur la billetterie, le prize money, les procédures d'engagement de charges, les notes de frais et le suivi des marchés sur le nouveau stade. Un *satisfecit*, parce que je constate que les recommandations des années passées sont prises en compte et que des solutions sont apportées. C'est super important, parce qu'il y a un process permanent d'amélioration de la qualité.

Nous nous intéressons également à la revue de l'environnement informatique — je vous en avais parlé l'année dernière. Cela a été mis en œuvre, notamment sur la billetterie et les interfaces de la billetterie avec la comptabilité. Cette année, nous avons conclu sur un risque résiduel faible et émis quelques recommandations en termes d'environnement informatique. De nouveaux chantiers sont mis en place pour renforcer la sécurité informatique et réduire la sous-traitance. Cette année, nos équipes de spécialistes en termes d'environnement informatique seront mandatées pour suivre l'évolution de ces chantiers.

Au final, c'est un audit des comptes sociaux, un arbitrage des principes et méthodes comptables qui ont été appliquées pour obtenir les comptes qui viennent de vous être présentés, la présence aux réunions de synthèse et les diligences particulières, notamment concernant les conventions réglementées et les événements postérieurs à la clôture, notamment les aides à l'équipement (ADCP).

Concernant notre opinion sur les comptes, les comptes ont été arrêtés par le comité exécutif. Il vous appartient de les approuver. Nous certifions, sans réserve ni observation, ces comptes. Ces comptes sont réguliers et sincères et donnent une image à la fois des opérations qui viennent de vous être montrées et de la situation financière de la Fédération.

Nous avons indiqué deux justifications de nos opinions sur des éléments majeurs des comptes, à savoir : les immobilisations en cours — c'est-à-dire l'ensemble des travaux, notamment sur le court Philippe-Chatrier, qui sont donc mis en immobilisations en cours avant leur mise en service —, d'une part ; la reconnaissance du chiffre d'affaires, d'autre part. Nous avons conclu sur le caractère approprié des méthodes comptables appliquées.

Un deuxième rapport légal est à vous communiquer, qui concerne les conventions entre les dirigeants de la Fédération et cette dernière. Concernant les nouvelles conventions qui pourraient être approuvées durant cet exercice, nous n'avons pas été informés par la Fédération qu'il y en avait et nous n'avons pas, dans l'exercice de notre mandat cette année, identifié de nouvelles conventions.

Une seule convention — déjà approuvée par vous, l'organe délibérant — se poursuit durant l'exercice, qui concerne la rétribution du président de la Fédération, M. Bernard Giudicelli. Cette rétribution est conforme aux articles du Code général des impôts et aux statuts de la Fédération (article 15). Elle a été validée par le conseil supérieur du tennis du 16 mars 2019. Concernant ses modalités, au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, le montant de la rétribution versée au président Bernard Giudicelli s'est élevé à 120 780 € bruts, soit 75 272 € nets. Ces sommes intègrent un avantage en nature « logement » évalué à 6 989 € bruts.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2019, le conseil supérieur du tennis a revu la base de cette rétribution afin de ne plus faire référence à un montant fixe, mais directement au barème de la Sécurité sociale, ceci afin

de respecter une double limite mensuelle et annuelle. La rétribution du président au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 août 2018 s'est donc élevée à 108 864 € bruts.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le PRÉSIDENT.** Merci, Monsieur Bazillon. Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas).*

## COMPTES DE L'EXERCICE : VOTE

*(Il est procédé au vote)*

- Pour : 7773 voix  
- Contre : 163 voix  
- Blancs : 588 voix

Les comptes de l'exercice clos au 31 août 2019 sont adoptés.

**M. le PRÉSIDENT.** Félicitations, Monsieur le trésorier.

**Hughes CAVALLIN.** Merci pour cette approbation, que je partage avec nos équipes de la Direction financière.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

**Hughes CAVALLIN.** Je propose que le total du report à nouveau augmenté du résultat net — soit un total de 54 198 844,76 € — soit mis en report à nouveau pour porter nos fonds propres à 262 658 844,76 €. Pourquoi en report à nouveau ? Parce que tout cela nous sert à financer notre stade.

*(Il est procédé au vote)*

- Pour : 7922 voix  
- Contre : 172 voix  
- Blancs : 281 voix

**Hughes CAVALLIN.** Merci.

Pour votre information complète, voici **les comptes de la SCI Escudier**, qui est propriétaire de l'immeuble puisque, pour des raisons purement fiscales, nous avons racheté la SCI. Pourquoi les comptes 2018 ? Parce que c'est un compte calendaire ; les comptes sont arrêtés au 31 décembre 2018, et nous ne sommes pas encore au 31 décembre 2019. C'est donc le comparé 2017/2018.

L'essentiel des produits, c'est le loyer que verse la Fédération à la SCI. Ce loyer est inférieur à celui que la Fédération versait à l'ancien propriétaire. Nous sommes donc en train d'acquérir un immeuble pour moins cher que ce que nous coûtait le loyer en tant que locataire.

Pourquoi les produits sont-ils en diminution ? Parce qu'en première année d'exploitation, il y avait une subvention supplémentaire, qui n'existe plus. Même chose pour les charges ; elles sont moins importantes parce qu'il y en avait dans le montage de l'opération, qui ont disparu. Maintenant, nous sommes en fonctionnement classique avec des produits de loyers, et des charges qui sont essentiellement les intérêts de l'emprunt. Le résultat net, de 335 443 €, remonte dans les comptes de la Fédération pour une parfaite transparence fiscale.

Le bilan est sans surprise.

Tout cela pour vous dire que le financement de l'immeuble, que nous avons acquis de mémoire pour 21 M€, est quasiment indolore.

Enfin, nous allons regarder ce que donnent **les comptes 2019 regroupés des ligues et des comités départementaux**.

Je vous disais que, pour la première fois, la Fédération dépassait les 300 M€ de produits. Eh bien, pour la première fois, les produits des ligues et des comités dépassent 60 M€ et se portent à 61,6 M€, en augmentation par rapport à 2018. Les charges dépassent elles aussi les 60 M€ pour atteindre 60,9 M€. L'excédent de recettes est donc de 700 000 €, qui se cumule aux 700 000 € que vous aviez collectivement dégagés l'an dernier. La

• RAPPORT FINANCIER •

MBA est quant à elle de 3,7 M€.

Tout à l'heure, je faisais des comparaisons entre le budget de notre Fédération et ceux des autres fédérations. Si l'on compare le produit cumulé de nos ligues et de nos comités avec ceux des autres fédérations, vous écrasez la concurrence. Elles sont à des années-lumière de faire plus de 60 M€ de recettes. Les plus importantes arrivent à 20 M€.

La majeure partie de la légère augmentation des charges vient de l'augmentation de la masse salariale, qui était de 23,5 M€ en 2018 et qui s'établit à 25 M€ en 2019. Toutefois, on peut penser que les efforts de restructuration qui ont été faits sur 2019 auront un impact sur la masse salariale 2020.

Vos produits se décomposent comme suit :

- Un peu plus de 25 M€ (soit 41 % de vos recettes) sont les aides fédérales.
- Un peu plus de 14 M€ (soit 23 %) sont le montant des licences.

Si l'on additionne ces deux lignes, en moyenne, 64 % de vos produits sont des produits fédéraux.

- 8,2 M€ sont des produits sportifs ou liés aux tournois.
- 3,5 M€ sont les produits autres, où sont logées essentiellement les subventions que vous pouvez percevoir des collectivités territoriales.
- 2,9 M€ sont des recettes liées à vos centres de ligue.
- 3,6 M€ de produits exceptionnels ; c'est un compte fourre-tout.

- 3,9 M€ sont liés à vos centres de formation, qui ont des recettes supérieures aux centres de ligue.

Quant à vos charges :

- 19 M€ sont des charges sportives et éducatives.
- 17 M€ sont des charges administratives.
- 6 M€ sont les charges de vos centres de ligue. Vos centres sont déficitaires puisque vous avez plus de charges que de produits ; alors que, dans le même temps, vos charges de centres de formation étant à 3 M€, vous êtes bénéficiaires de 900 000 €.
- 6 M€ sont des charges d'amortissements.
- 1,8 M€ pour l'aide aux clubs, ce qui me chiffonne un peu étant donné que, par rapport à l'an dernier, vos produits sont en augmentation mais que l'aide aux clubs est inférieure. En 2018, vous avez reversé 2,3 M€ aux clubs, en 2019 seulement 1,8 M€. Il me semble qu'il faudrait améliorer ce ratio.

En termes de trésorerie et de réserve, le montant cumulé se monte en 2019 à 26,4 M€. La Fédération a une trésorerie confortable ; on peut dire que celle des ligues et des comités l'est également, puisqu'il y a 172 jours de jours décaissés, en amélioration de 2 jours par rapport à l'an dernier. Ces 26,4 M€ se répartissent en 13 M€ dans les comités et 13 M€ dans les ligues. Mais les ligues ont davantage de charges que les comités ; donc par définition, en ratio, on peut dire que les réserves des comités sont supérieures à celles des ligues.

*(Réactions dans la salle)*

Je ne sais pas si ce que je vais vous dire est extrêmement politique mais, entre 2009 et 2019, avoir systématiquement entre 23 et 26 M€ de réserves, il va

• RAPPORT FINANCIER •

peut-être falloir songer à s'en servir un peu !

**M. le PRÉSIDENT.** On va donner une zapette à Hughes pour qu'il vote vos comptes ! *(Sourires)*

**Hughes CAVALLIN.** Merci d'avoir fait remonter vos comptes, parce que c'est extrêmement intéressant. Cela démontre que, globalement, les comptes des ligues et des comités sont maîtrisés. À ce jour, il n'y a que trois ligues déficitaires, mais eu égard aux réserves qu'elles ont, les déficits ne sont pas préoccupants ; et surtout, celles qui sont déficitaires procèdent aux efforts de restructuration qui vont probablement leur permettre d'assainir au moins leur compte d'exploitation.

**M. le PRÉSIDENT.** Merci, Hughes.

*(Applaudissements)*





## RAPPORT DU MÉDECIN COORDONNATEUR NATIONAL

**Docteur MONTALVAN.** Bonjour. Je remplace Anne Gires qui s'est cassé le pied. Elle est désolée de ne pas être là, mais m'a bien aidé pour ce rapport.

### LA SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE

En 2019, 230 joueurs étaient inscrits sur les listes ministérielles, donc soumis à une surveillance médicale obligatoire : 51 figuraient sur la liste des sportifs de haut niveau suivis par la DTN ; 99 figuraient sur la liste Espoirs ; 80 figuraient sur les listes Collectifs nationaux suivis par les ligues.

Les joueurs inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau sont à la charge de la Fédération. Les joueurs inscrits sur les autres listes sont à la charge des ligues.

Dorénavant, il appartient aux fédérations de définir le

contenu de cette surveillance et de le justifier auprès du ministère des Sports. La Commission fédérale médicale a souhaité maintenir à deux consultations par an le suivi avec un bilan biologique assez complet, un bilan psychologique fait par une psychologue clinicienne, un bilan dentaire, une échographie et une épreuve d'effort tous les deux ans. Les deux examens cliniques se situent entre le 31 janvier pour le premier et le 15 juillet pour le second.

Les objectifs de la surveillance médicale sont d'aider les joueurs à rester en bonne santé et de leur apprendre à gérer leur état de forme, mais aussi de dépister et de traiter des pathologies, et de les éduquer dans le domaine de la nutrition, de la récupération, du sommeil, de la prévention des blessures. Le médecin essaie de mettre en place une relation de confiance avec le sportif. Ce rôle est très important dans la prévention du dopage et des addictions.

Enfin, c'est un temps privilégié pour écouter le joueur, pour pouvoir répondre à toutes ses questions, parce qu'il est sollicité pour de nouvelles techniques de récupération, d'alimentation, de soins et que c'est difficile de s'y repérer. On essaye de l'aider.

L'objectif, c'est de réaliser 100% des bilans. En 2019, 70% des joueurs ont réalisé la totalité de leurs examens, 20% ont eu un suivi partiel, et 8 à 10% n'ont rien fait.

### LE TENNIS SANTÉ

Il y a quelques années, Alain Calmat, champion du monde, médaillé olympique, médecin, ministre, a sollicité toutes les fédérations en leur disant : *« Je pense que vous devez proposer des plans de sport aux citoyens français, parce que c'est bon pour leur santé. Faites-moi un plan, on essaiera de le mettre au Vidal du sport et de le faire passer dans le cadre d'une nouvelle éducation thérapeutique où le sport est bon pour la santé. »* Le professeur Calmat a eu une bonne idée, parce que l'avenir a montré qu'il avait vraiment raison.

L'activité physique et sportive est un médicament universel, efficace et essentiel pour le bien-être. Elle a des effets bénéfiques sur la santé, tant sur le plan préventif que curatif. Ces bénéfices sont largement supérieurs aux risques, même pour des personnes atteintes de pathologies chroniques. C'est une thérapeutique à part entière, reconnue dans la loi Santé ; à ce titre, les médecins peuvent la prescrire — pour le moment, le seul problème, c'est qu'ils ne le savent pas !

Développer le sport santé est devenu un véritable enjeu de santé publique. Le ministère des Sports et le ministère de la Santé, en 2018, ont demandé à l'Inserm de réaliser

une expertise collective sur l'impact de l'activité physique et sportive sur la santé et sur sa place dans le parcours des soins. Treize experts ont fait un gros travail de bibliographie et, sur 10000 articles, en ont retenu 700 qu'ils ont lus et relus. Les experts sont unanimes : « Les médecins doivent préconiser l'activité physique et sportive à toute leur patientèle et la prescrire systématiquement et le plus précocement possible aux patients atteints d'un certain nombre de pathologies chroniques. Ne pas le faire serait une perte de chance pour le patient ».

### En 2019, quel est le bilan santé des Français ?

- Trois Français sur quatre souffrent d'une pathologie chronique dès 65 ans : maladies cardio-vasculaires, maladies neurologiques, dépression, diabète, obésité.
- L'espérance de vie en bonne santé est de 64 ans en France, et de 73 ans en Suède. La différence s'explique par la sédentarité.
- Si tous les Français se mettaient au sport, le chiffre de 11 Md€ est avancé en termes d'économies de santé.

Le bilan 2019 du réseau français des villes-santé de l'OMS montre que les médecins ne savent pas comment prescrire l'activité physique et sportive, parce qu'ils n'ont pas été formés à ce type de prescription. La conférence des doyens des facultés de médecine s'est engagée à mettre en place, d'ici à deux ans, une formation obligatoire pour les étudiants. Il faudra donc attendre dix ans pour voir arriver une génération de jeunes médecins formés.

En attendant, il est nécessaire de mettre en place une organisation passant par la création de maisons sport-santé, qui serviront d'intermédiaires entre le médecin et les lieux de pratique. Ces maisons auront pour

vocation première d'évaluer les patients, de les orienter et, si nécessaire, de leur proposer des ateliers passerelles. Le gouvernement s'est engagé à ouvrir une maison par département d'ici à la fin de l'année, et 500 d'ici à 2022.

### Comment fonctionne le tennis santé au niveau de la FFT ?

Il a été demandé à chaque ligue de composer un trinôme médecin/enseignant de tennis/conseiller en développement. Ces trinômes, formés en avril 2018, ont pour mission d'aider les clubs à mettre en place des offres de tennis santé et à former leurs enseignants. Chaque année, nous les réunissons dans un but de formation continue et de partage d'expériences.

Les problématiques posées par le déploiement sont très différentes d'une région à l'autre en ce qui concerne l'organisation et les financements. Certaines villes, comme Strasbourg ou Biarritz, ont deux ou trois ans d'avance parce qu'elles financent déjà le sport santé. Certaines CPAM font des appels d'offres pour le sport santé ; nous demandons à nos trinômes d'être très dynamiques et de répondre à ces demandes, assez différentes d'une région à l'autre.

Enfin, la FFT a démarré une labellisation des clubs tennis santé afin de garantir une pratique sécurisée. Aujourd'hui, 80 clubs affichent le logo « club tennis santé ».

### Quel est le principe d'une séance tennis santé ?

L'enseignant doit savoir adapter la séance à chacun. La force de notre sport, c'est que le tennis est modulable et ludique ; on s'amuse, on regarde la balle, on fait des lobs, des amorties, on se change les idées.

Premièrement, l'enseignant doit maximiser le plaisir et la

réussite, parce que c'est essentiel que les gens s'amuse. Il peut changer les règles, les distances, prendre des balles plus rapides, des raquettes plus grandes. Ainsi, avec une grosse balle et une grande raquette, quelqu'un qui n'a jamais joué au tennis va s'amuser tout de suite. Cela permet aussi d'inscrire la pratique dans la durée et l'expérience, car peu de personnes abandonnent en cours de route si, au départ, elles se sont amusées. Par ailleurs, la notion de plaisir et de lien social sont des facteurs qui contribuent de manière hautement significative à notre état de santé. On discute toujours des matchs, et on se raconte nos histoires.

Deuxièmement, l'enseignant doit trouver la juste intensité pour chacun. Il doit tenir compte de la condition physique, de l'âge et du passé du sportif, de sa pathologie en respectant les contraintes, les recommandations figurant sur la prescription du médecin.

Troisièmement, l'enseignant va développer les conditions physiques du patient.

Quatrièmement, il va respecter les principes fondamentaux d'une séance de sport : échauffement, récupération, progressivité, respiration, surveillance de l'essoufflement.

Une séance de tennis santé dure 1 heure/1 heure 30. Tout cela demande de l'écoute, de la vigilance et beaucoup de bienveillance ; c'est base du métier de nos enseignants ayant un diplôme d'État.

## LES BÉNÉFICES DU TENNIS

Pour finir, j'évoquerai deux études qui nous ont fait très plaisir.

En 2015, on savait que pratiquer le tennis c'était bien, mais on n'avait pas de preuves. Les preuves, les voici.

En 2018, le *British Journal of Sports Medicine* a classé les sports de raquette n° 1 avec une réduction de la mortalité toutes causes de 47 % et une réduction de la mortalité cardio-vasculaire de 56 %. L'étude portait sur 80 000 Écossais et Anglais suivis pendant vingt ans.

Une autre étude, cette fois-ci danoise, parue dans la revue *Mayo Clinic*, confirme la première place du tennis avec un allongement de l'espérance de vie de 9,7 ans. Pour expliquer ce score, les scientifiques mettent en avant la notion de jeu, de plaisir et d'interaction entre les joueurs.

### Retenez deux choses :

- Le risque majeur pour la santé, c'est de ne pas faire d'activité physique et sportive.
- Vraisemblablement, la santé est au bout de la raquette.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le PRÉSIDENT. Merci, Bernard.





## RAPPORT D'ÉVALUATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TENNIS



NORBERT RAMPOLLA

club dans les Hauts-de-France, et qui siège au comité de direction des Hauts-de-France ; Franck Peyre, vice-président délégué du conseil supérieur du tennis et secrétaire général de la ligue Île-de-France.

Avant de passer la parole à mes deux collègues, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont participé aux travaux du conseil supérieur du tennis et, bien entendu, tous les membres de ce conseil. J'aurai le plaisir de revenir vers vous lors de la conclusion de ce rapport.

**Stéphanie LEPERCK.** On va commencer par la partie « orientations », avec trois sujets.

### LA LICENCE

Suite aux travaux du groupe autour de la licence dirigés par Thierry Grandgeorge, nous avons décidé d'interpeller le comité exécutif et de proposer une

Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. L'assemblée générale nous donne l'occasion de vous présenter le rapport du conseil supérieur du tennis. J'ai souhaité modifier la présentation de ce rapport et choisi à cet effet deux membres du conseil pour vous présenter l'activité et l'évaluation au cours de cette année : Stéphanie Leperck, présidente d'un

## • RAPPORT D'ÉVALUATION DU CST •

réflexion de fond. Le comité exécutif a donc initié un groupe de travail incluant des membres du conseil supérieur du tennis. Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises durant cette année. Le fruit de l'avancée du processus vous sera détaillé juste après par Dominique Agis-Garcin.

Nous en profitons malgré tout pour souligner l'importance des développements de l'informatique pour accompagner ces aménagements, notamment la dématérialisation du certificat médical et la simplification de la mise en place du paiement en ligne qui, selon nous, dans sa forme actuelle, reste un frein à la modernisation de nos applications.

### LES RELATIONS DES LIGUES AVEC LES CONSEILS RÉGIONAUX

Pourquoi ce sujet ? Pour évaluer ces relations et mesurer l'impact des politiques régionales sur les ligues. Pour ce faire, nous avons envoyé un questionnaire à tous les présidents de ligue. Il en ressort principalement que :

- toutes les ligues entretiennent des relations avec leur région et reçoivent une subvention ;
- toutes les régions participent au financement des grands événements sur le territoire ;
- cinq ligues sur les treize ont signé un schéma directeur du développement de la pratique ;
- les principaux thèmes support à un financement de la région référencés ont été : le haut niveau, l'aide à l'organisation de manifestations, l'équipement, le sport pour tous.

La prochaine étape consistera à évaluer précisément

l'impact des schémas directeurs du développement de la pratique et à faire une comparaison entre les ligues qui ont signé un schéma et les autres. Nous précisons que la signature de ces accords est due essentiellement à la persévérance des bénévoles des ligues. Ce groupe est animé par Pierrick Dorange.

### LE DIGITAL

La FFT doit faire face à une politique historique de transformation digitale différenciée entre l'application ou les applications attenantes à nos événements, tels que Roland-Garros, qui sont à jour contrairement aux outils fédéraux parfois délaissés amenant à ce que l'on appelle en informatique une dette technique englobant aussi bien la technologie que les fonctionnalités. Cette dette devra être compensée, mais il faudra du temps et de l'investissement.

La FFT a déjà réagi en lançant quelques chantiers, notamment Ten'Up, pour combler partiellement ce retard. D'ailleurs, nous pouvons constater de belles progressions du nombre d'utilisations et de téléchargements. Cependant, il faut faire attention aux disparités des fonctionnalités entre le site Ten'Up et l'application Ten'Up qui conduisent à des confusions, et poursuivre les efforts d'alignement des fonctionnalités entre les deux pour parfaire son utilisation.

De nouveaux enjeux seront très attendus également avec la refonte de l'AEI de l'Admin, sans oublier la restructuration des bases de données, la fédération des identités — pour les initiés, SSO (Single Sign On) — qui permettrait de pouvoir se connecter à l'ensemble des outils avec un seul couple identifiant/mot de passe.

Le groupe numérique, que j'ai le plaisir d'animer, suivra

## • RAPPORT D'ÉVALUATION DU CST •

bien entendu tous ces travaux. Pour finir mon propos, j'ai souhaité insérer cette photo :



C'est une image qui différencie d'un côté ce que les architectes conçoivent pour les usagers et la réalité des usages eux-mêmes. Cette approche de conception n'est pas uniquement à appliquer en informatique, mais dans toutes les strates décisionnaires. Le conseil supérieur du tennis oriente donc le comité exécutif : à poursuivre sa politique pour renforcer l'intérêt de la proximité du terrain et des usages ; à s'appuyer de plus en plus sur les panels (licenciés/dirigeants) et les statistiques pour favoriser la co-construction, tout ceci pour être au plus proche des attentes, pour optimiser la satisfaction de nos différents publics.

Concernant les évaluations, sur quoi se base le conseil supérieur du tennis pour les effectuer ? D'abord, sur les quatre rapports — trimestriels + annuel — du comité exécutif que nous recevons une semaine avant notre rencontre avec le président, le secrétaire général et le trésorier (PST). Il faut savoir que nous nous réunissons huit fois par an avec l'ensemble des membres du conseil supérieur du tennis. Quatre réunions sont consacrées aux rapports du comité exécutif ; à cette occasion, les 32 membres du conseil supérieur du tennis ont toute l'opportunité de débattre librement avec le PST. En parallèle, nous formalisons un document d'échange avec le comité exécutif intitulé « Évaluation des avis du comité exécutif par le

conseil supérieur du tennis ». Les autres réunions sont l'occasion pour nous d'inviter d'autres personnes. Nous avons pu échanger avec d'autres membres du comité exécutif concernant leurs missions et projets en cours, des salariés de la FFT, notamment le directeur général et le project manager officer qui pilote l'avancée des actions FFT 360. Nous avons également reçu Isabelle de Kerviler, présidente du comité des risques, qui nous a présenté le plan d'action sur lequel nous lui avons donné un avis favorable. Également Francois Giacomoni, qui nous a présenté le travail du comité financier. Enfin, des personnes extérieures comme le président de la Haute Autorité de la Fédération Française de Football — l'équivalent de notre conseil supérieur du tennis.

Durant toute l'année, nous constituons des groupes par thématiques avec un responsable qui les anime, et nous effectuons des points d'étape régulièrement lors de nos séances plénières.

Tous ces travaux sont restitués dans notre rapport d'activité annuel que nous transmettons au comité exécutif.

*(Applaudissements)*

**Franck PEYRE.** Nous allons enchaîner avec les points forts de la gestion de la Fédération par le comité exécutif, que nous avons regroupés autour de cinq thématiques.

### LA VOLONTÉ D'UNE GOUVERNANCE STRUCTURÉE

Tout d'abord, au travers de la complémentarité du président, du secrétaire général et du trésorier général. De caractères différents, chacun possède de l'expérience, un savoir-être, un savoir-faire et des compétences spécifiques. Cette complémentarité assure un équilibre des actions proposées.

À ce trio s'ajoute le reste de l'équipe, que ce soit la

## • RAPPORT D'ÉVALUATION DU DU CST •

compétition, le padel, le tennis santé, le suivi de la DTN, la culture, les tournois internationaux, la féminisation, la francophonie, le paratennis, et j'en oublie. Les membres du comité exécutif sont investis et présents. La récente nomination d'une partie d'entre eux à l'ITF en est encore un exemple.

Vient ensuite l'organisation de la gouvernance au travers des organes de décision, d'échanges et de contrôle. Le conseil des présidents de ligue, le comité financier, le comité des risques, les États généraux des clubs, les États généraux de l'écosystème, les interrégions, le congrès fédéral et l'assemblée générale sont autant de filtres et le gage d'un contrôle nécessaire, voire réglementaire, d'une part, mais aussi une source d'échanges, d'enrichissement, d'adaptation et de progrès, d'autre part.

### LA RECHERCHE DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

La solidité économique de notre fédération lui procure une autonomie, de la puissance et une capacité de développement. Il est donc indispensable d'avoir des organes de contrôle financier. Il s'agit notamment : du comité Financier qui œuvre tout au long de l'année ; du contrôle interne qui a été renforcé ; du CCPF qui s'assure que chaque engagement financier conclu avec un tiers est réalisé dans les meilleures conditions pour la FFT.

### LE CONTRÔLE DE LA MAÎTRISE DU TEMPS

C'est probablement l'élément le plus difficile à maîtriser, parce qu'avec les nouveaux outils numériques, tout va très, voire trop vite. De plus, chaque sujet à son propre rythme. Pour ce faire, ont été mis en place : une méthodologie avec un suivi chiffré des actions menées ; un renforcement du travail des services en transversalité ; un cycle de prise de

décision régulier et récurrent.

Tout cela aboutit à un rythme de la saison que l'on peut résumer comme suit : un rythme « événementiel » avec Roland-Garros et le Rolex Paris Masters ; un rythme « fédéral » avec le congrès fédéral et les États généraux.

### LA RECHERCHE DE LA MAÎTRISE DES RISQUES

Les risques sont multiples. Pour autant, ils ne doivent pas être perçus obligatoirement comme un danger, mais comme un paramètre qui permet d'avancer. Cependant, ils doivent être mesurés pour ne pas devenir des freins. C'est la mission : du comité des risques ; de la fonction Achat récemment créée ; du délégué à la protection des données (DPO) qui vérifie la protection des données.

### L'AMBITION DU HAUT NIVEAU

Elle est inscrite dans nos statuts. Les modifications notables qui ont été apportées sont :

- l'adaptation du système au joueur et non plus l'inverse ;
- le travail collaboratif avec les structures privées ;
- une part de la DGF distribuée sur objectif. D'ailleurs, ne faudrait-il pas aller encore plus loin ?
- le rapprochement et les échanges bilatéraux permanents entre la DTN et les territoires.

Les résultats chez les jeunes lors de cette saison en sont les fruits.

S'agissant de l'évaluation, la gestion de la Fédération par le comité exécutif présente également des pistes d'amélioration.

### UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DE L'ACTION

## • RAPPORT D'ÉVALUATION DU CST •

### DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Comme nous l'avons vu, les membres du comité exécutif sont actifs sur beaucoup de terrains. Ce serait bénéfique pour notre sport de mieux faire connaître leurs actions et leurs résultats tout au long de l'année.

### LA POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

Il se passe souvent trop de temps entre une action validée et sa diffusion dans les clubs. Il y a du mieux, notamment avec la newsletter des clubs de la Fédération. Cependant, celle-ci peut se mélanger, par exemple, avec les newsletters des comités et des ligues. C'est toute la complexité de diffuser les bonnes informations aux bonnes personnes à travers les bons supports.

### DES ORDRES DU JOUR SOUVENT DENSES ET DE NOMBREUX SUJETS TRAITÉS

Nous l'avons vu, beaucoup de choses évoluent dans notre fédération et dans son écosystème. Mais, il est nécessaire que chacun ait le temps de s'appropriier ces changements ; nous en appelons à la vigilance du comité exécutif sur ce point. Par ailleurs, nous attirons l'attention des territoires sur la nécessité d'être encore plus réactifs qu'auparavant. Nous sommes, là aussi, dans la complexité de la maîtrise du temps évoquée plus haut.

### LA TRANSFORMATION DES TITRES JUNIORS EN TITRES SENIORS

Le pari du haut niveau chez les jeunes est sur la bonne voie. Maintenant, il faut l'inscrire dans la récurrence. Puis, étape ultime, la transformation de ces résultats

individuels jeunes en titres majeurs chez les seniors bien que, chez ces derniers, les projets deviennent privés. Cette transformation viendra de l'implication et de la collaboration de tous au travers : de la boucle de la formation ; de la compétition libre et du repérage — j'allais dire « détection », pardon président — dans les clubs ; en passant par la confrontation internationale précoce pour nos meilleurs jeunes et par l'appropriation du projet par le joueur à l'âge adulte.

Je vous remercie et passe la parole au président du conseil supérieur du tennis pour la conclusion.

**Norbert RAMPOLLA.** Merci. Bon nombre de choses ont été dites. Celles que l'on fait en communication totale avec le comité exécutif sont porteuses d'avenir. Mais il reste un certain nombre de points d'amélioration, que nous venons de voir et qui sont à prendre en compte :

- La gestion de la FFT par le comité exécutif se réalise au travers d'un modèle participatif, dynamique, contrôlé.
- L'efficacité est en accélération depuis l'arrivée du directeur général Jean-François Vilotte, notamment par un fonctionnement plus transversal.
- Le cycle de maturation et le cycle de prise de décision est rythmé, régulier et continu grâce aux échanges avec les différents organes.

Le conseil supérieur du tennis félicite le comité exécutif pour le travail effectué et remercie les différents organes qui interviennent tout au long de l'année. Au moment où les licences repartent à la hausse, le conseil supérieur du tennis encourage le comité exécutif à poursuivre l'élan insufflé. Le conseil supérieur du tennis y prendra toute sa part dans le

## • RAPPORT D'ÉVALUATION DU PRÉSIDENT DU CST •

cadre de ses fonctions.

Je vous remercie de votre écoute.

*(Applaudissements)*

**M. le PRÉSIDENT.** Merci, Norbert. Merci, Stéphanie. Merci, Franck. La première chose que l'on peut dire,

c'est que les axes d'amélioration qui viennent d'être évoqués par Franck Peyre feront partie de l'ordre du jour du comité exécutif du 10 janvier prochain — qui va s'alourdir un peu plus ! Nous allons essayer de ne pas perdre de temps.





## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE



FRANCK LATTY

Mesdames et Messieurs les délégués, je me trouve pour la troisième fois devant vous pour présenter le rapport d'activité annuel du comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts, que l'on appelle plus simplement le comité d'éthique. Un rapport écrit détaillé d'une douzaine de pages a été transmis au comité exécutif, et mis en ligne sur la page Web du comité d'éthique sur le site de la FFT. Je vous y renvoie pour avoir des informations plus détaillées que mon allocution de ce jour.

Ma présentation se déroulera en trois temps. D'abord, un bref retour sur des questions qui ont touché au fonctionnement du comité d'éthique au cours de l'année écoulée. Ensuite, les saisines que nous avons reçues au cours de l'année. Enfin, les travaux du comité d'éthique au cours de cette année, notamment la proposition qui vous est faite de compléter la charte d'éthique.

### LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité s'est réuni en présentiel à quatre reprises depuis le mois de janvier. C'est sans compter les innombrables échanges par courrier électronique que nous avons tout au long de l'année, y compris en plein mois d'août. Le comité reste sur le pont de manière continue.

Sa composition est inchangée : six personnalités indépendantes. Une composition équilibrée, qui permet à différentes sensibilités de s'exprimer. Sans trahir de secret, je crois avoir décelé que certaines personnes sont plus conservatrices que d'autres, et d'autres plus

progressistes. Mais, malgré ces divergences, toutes nos décisions sont prises par consensus ; il n'y a jamais eu de désaccord qui se soit manifesté sur les décisions que nous avons prises.

Le comité d'éthique a une page Web dont il décide du contenu, en concertation avec le secrétaire général. Le comité d'éthique souhaite avoir une politique de transparence sur ses activités. Nos rapports annuels sont en ligne, mais également nos avis et certains communiqués. Nous préservons l'anonymat des personnes, sauf lorsque les affaires ont fait l'objet d'une certaine médiatisation.

Au cours de cette année, le comité d'éthique a légèrement modifié son règlement intérieur. Il s'agissait de clarifier les motifs de rejet des saisines, notamment lorsque nous sommes saisis de questions qui ne concernent pas directement l'éthique, ou qui présentent un caractère abusif. Je vous renvoie à notre rapport écrit pour plus d'informations. Je vous renvoie également à ce même rapport pour ce qui concerne le débat que nous avons eu avec la Direction de la Fédération concernant l'articulation entre les mesures de conformité et les questions d'éthique. Il y a des liens entre l'éthique et la compliance ; nous avons eu un débat, mais les choses sont désormais réglées.

### LES SAISINES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE EN 2019

Nous avons été saisis à plus d'une vingtaine de reprises depuis le mois de janvier dernier. Deux saisines sont encore pendantes. Malgré ce nombre important, nous n'avons rendu qu'un seul avis, parce que toutes les autres saisines ont été rejetées soit pour incompétence, soit pour irrecevabilité.

L'avis que nous avons rendu est anonymisé ; les clubs concernés ne sont pas cités. La question portait sur les

matchs de double non joués lors des rencontres de championnats de France interclubs seniors. Un club qui avait remporté quatre simples avait abandonné les matchs de double après quelques balles. Le club qui s'est dit victime de ce comportement nous a saisis, parce qu'il estimait que son maintien dans la division avait été affecté par le fait que les deux derniers matchs de double n'avaient pas été joués. Le club nous a dit que, d'après lui, il y avait un match arrangé — en tout cas une suspicion — et une atteinte au principe de loyauté sportive.

Le comité d'éthique a examiné cette demande. Il n'a relevé aucun élément qui permettait d'établir une entente entre les deux clubs qui s'étaient affrontés, mais il a considéré que l'abandon des matchs pour des raisons injustifiées posait de vraies questions d'éthique, notamment sportives, parce que cela affectait le déroulement sincère du championnat. Le comité d'éthique a également fait le constat que la pratique qui consiste à ne pas jouer les doubles est très répandue, et même tolérée par les instances fédérales. Pour le comité d'éthique, il y avait un vrai problème d'effectivité, d'adéquation de la règle qui veut que les six matchs soient joués.

Le comité d'éthique a invité le secrétaire général à saisir les instances fédérales compétentes pour remédier à ce problème. La question a été examinée par la commission fédérale seniors qui a suggéré que les rencontres débutent par les doubles. Le conseil des présidents de ligue a également été consulté et, d'après mes dernières informations, une consultation en ligne auprès de 3 000 personnes concernées par ces championnats a été lancée, dont les résultats doivent être soumis au comité exécutif du mois de janvier.

Quelques mots sur les rejets de saisines, notamment pour incompétence ou irrecevabilité. Le comité

## • COMITÉ D'ÉTHIQUE •

d'éthique ne se prononce pas sur les saisines qui ne concernent pas l'éthique, la déontologie ou les questions de conflits d'intérêts ; ou alors qui les concernent de manière très artificielle. C'est notamment le cas lorsque le comité d'éthique est saisi de questions juridiques ou de questions qui peuvent concerner le déroulement des tournois.

Un exemple à l'écran, qui concerne une saisine pour une question juridique, pour laquelle le comité d'éthique s'est déclaré incompétent. L'affaire a été un peu médiatisée ; c'est pour cela qu'il n'y a pas anonymisation, une grande joueuse était concernée. Nous avons été saisis par le club de Clermont, dans l'Oise, concernant la participation d'Andrea Petkovic aux championnats de France interclubs pour le compte de l'ASPTT Montpellier. C'est une question de transmission tardive de dossier de changement de club qui, d'après le club de Clermont, ne permettait pas de bénéficier d'une licence « nouvelle équipe ». Le comité d'éthique a estimé que c'était une question juridique — concernant l'interprétation de l'article 91 des règlements sportifs — qui, en plus, avait été soumise à la commission fédérale des conflits sportifs, la commission fédérale des litiges et la conciliatrice désignée par le président de la conférence des conciliateurs du CNOSF. Pour toutes ces raisons, le comité d'éthique s'est déclaré incompétent. C'est une question juridique ; le comité d'éthique n'est pas un organe d'appel des commissions juridiques fédérales, y compris si l'on essaye de donner un tour éthique au litige concerné.

En matière d'irrecevabilité, un exemple précis. Même si une question rentre dans le champ du Comité d'éthique, ledit comité ne se prononcera pas si la demande ne remplit pas les conditions pour qu'il puisse l'examiner et, notamment, si elle n'est pas étayée. J'entends des

rires à la lecture de la saisine que nous avons reçue, qui posait pourtant une question assez intéressante — et, à mes yeux, une vraie belle question éthique qui était sans doute dans le champ de compétences du comité d'éthique, à savoir : pourquoi les joueurs de tennis français qui vivent en Suisse font-ils toujours partie de la FFT ? Ne devraient-ils pas faire plutôt partie de la Fédération Suisse de Tennis ?

C'est une vraie question éthique, on est dans le champ de compétences du comité d'éthique, mais nous avons été saisis par quelqu'un qui n'a pas donné son identité, l'adresse elle-même est anonyme, ce n'est pas signé. Et de plus, lorsque j'essaye de répondre pour avoir des précisions supplémentaires, l'adresse ne permet pas de recevoir des messages — j'ai eu un message d'erreur. Pour toutes ces raisons — anonymat, pas de réception possible et une saisine qui n'est pas étayée —, le comité d'éthique a déclaré la requête irrecevable alors même que la question peut rentrer dans son champ de compétences.

Deux mots de conclusion sur ces nombreux rejets ou ces saisines. Ce n'est pas très satisfaisant parce que cela fait perdre pas mal de temps au comité d'éthique. Et puis, nous avons des requérants qui s'adressent à nous mais qui, finalement, ne vont pas jusqu'au bout en ne fournissant pas toutes les pièces requises pour que nous puissions examiner la demande. À mes yeux, cette majorité de rejets s'explique par l'accessibilité du comité d'éthique. C'est extrêmement simple de nous saisir ; il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse qui figure sur le site de la FFT. Cela ne coûte rien — pas besoin de recourir à un avocat, pas de droits à payer. Beaucoup de personnes tentent donc leur chance à moindre coût en se disant : « On va saisir le comité d'éthique. Peut-être que cela débouchera sur quelque chose ». C'est un peu frustrant pour nous de perdre beaucoup de temps

## • COMITÉ D'ÉTHIQUE •

sur des questions qui n'aboutissent pas sur de vrais avis. Nous faisons avec, mais cela nous prive peut-être de nous saisir d'autres questions plus importantes.

Un seul avis a été rendu par le Comité d'éthique durant l'année écoulée. Cela veut-il dire que c'est le seul problème d'éthique qui s'est posé dans le monde du tennis cette année ? Je ne le pense pas. Le comité d'éthique n'est peut-être pas suffisamment saisi. Par ailleurs, il peut y avoir d'autres procédures. Je pense, par exemple, à la question des matchs truqués, sur la justice qui est saisie ; le comité d'éthique n'a pas forcément vocation à se prononcer sur cette question à la place de la justice. Mais je note aussi que le comité d'éthique n'a pas du tout été saisi de questions qui concernent les conflits d'intérêts, alors que cela fait partie des raisons pour lesquelles il a été mis en place. Je rappelle à l'assemblée générale et à ses délégués que le comité d'éthique est à votre disposition.

### LES TRAVAUX DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

En janvier dernier, je vous avais parlé des travaux que nous menions sur l'égalité hommes/femmes dans le tennis. Nous avons continué à travailler sur la question, procédé à plusieurs auditions, pris connaissance du plan de féminisation envisagé par la Fédération et prévu, début 2020, d'adopter une résolution sur cette question.

Concernant le comportement attendu sur les courts de tennis, notamment les règles de courtoisie, nous avons un projet qui n'a pas énormément avancé — pas autant que nous le voudrions — mais l'idée est d'avoir une charte qui concernerait toutes les personnes qui jouent au tennis et dans laquelle on leur rappellerait des règles élémentaires, notamment de courtoisie sur les courts de tennis. Cette charte pourrait être largement diffusée aux licenciés.

## MODIFICATIONS DE LA CHARTE ÉTHIQUE

Dernier point — qui n'est pas le moins important. Il s'agit de la proposition de modification de la charte d'éthique que je porte au nom du comité d'éthique. Cette proposition concerne des principes applicables aux candidats aux élections au sein de la FFT.

Quelques éléments de contexte. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à partir d'octobre, de nombreuses élections auront lieu à différents niveaux de la Fédération. L'expérience du comité d'éthique a montré que nous pouvions être saisis, par des candidats ou par des personnes qui les soutiennent, au sujet de comportements d'autres candidats ou de personnes qui les soutiennent. On avait vu cela notamment lors des élections des ligues régionales ; dès ses premières semaines d'existence, le comité d'éthique avait été saisi.

Le problème que nous avons rencontré, c'est que la charte d'éthique que vous avez adoptée il y a deux ans ne dit rien de très précis sur le comportement des candidats lors d'élections. Lorsqu'il est saisi de ces questions, le comité d'éthique interprète et peut lui-même fixer des standards de comportement au cas par cas. Il nous a semblé que ce serait plus avisé que la charte d'éthique comporte des règles sur ce point. Avalisées par l'assemblée générale de la FFT, cela leur donnerait une légitimité encore plus forte.

C'est la raison pour laquelle, après avoir consulté le comité exécutif qui nous a fait une série de recommandations — des suggestions de modifications que

• COMITÉ D'ÉTHIQUE •

nous avons toutes acceptées —, nous proposons l'ajout d'un titre à la charte d'éthique. L'idée est d'éviter que le comité d'éthique formule les normes de comportement au moment où il est saisi, qu'on les connaisse à l'avance; également d'avoir une certaine influence sur le comportement des candidats afin que les élections se déroulent dans les meilleures conditions d'éthique et de déontologie possibles au sein de la Fédération.

Normalement, le texte fait partie du dossier qui vous a été soumis avec la convocation pour l'assemblée générale. Je ne vais donc pas le lire, mais juste reprendre quelques éléments très généraux et faire des commentaires.

Ces principes sont censés s'appliquer à toutes les élections au sein de la Fédération, que ce soit au sein des instances des comités départementaux, des ligues, ou au niveau de la Fédération et de l'élection du président de la FFT. Des principes qui concernent les candidats et tous ceux qui leur apportent leur soutien.

Le premier principe fixe une norme de comportement général. Il s'agit de ne pas nuire à l'image et à la réputation de la Fédération, de faire en sorte que les élections se déroulent dans des conditions démocratiques sereines.

Le deuxième principe a trait à la promotion des candidatures, en insistant sur le respect des autres candidats, sur le fait qu'il doit y avoir un débat contradictoire. Des critiques peuvent être formulées, mais tout cela doit rester policé; on veut éviter la «trumpisation» des campagnes électorales, les fake news, les mensonges, les insultes. Cela peut paraître évident, mais cela va mieux en le disant et en l'incluant dans la charte d'éthique.

Troisième principe, le comportement des élus qui sont impliqués dans les campagnes électorales. Je ne parle pas de candidats, mais d'élus qui peuvent soutenir un candidat. On les appelle à bien faire la distinction entre leurs responsabilités au sein de la Fédération et leur soutien à un candidat, leur engagement au sein d'une campagne. Notamment, il s'agit de ne pas utiliser sa position officielle au profit d'une candidature.

Dans le même esprit, concernant les moyens fédéraux, il s'agit de respecter l'égalité entre les candidats. Cela signifie que les moyens, financiers mais également humains de la Fédération, doivent être distingués des moyens mis en place pour promouvoir une candidature, qu'il ne faut pas utiliser les moyens de la Fédération pour promouvoir un candidat plutôt qu'un autre, et que les salariés de la Fédération et des organes déconcentrés ont une obligation de neutralité.

Enfin, un point qui concerne les cadeaux et les invitations. Les candidats ne doivent pas offrir de cadeaux à leurs électeurs. Et, s'agissant des mesures de promotion et de récompense du bénévolat en période électorale, il faut se conformer aux usages qui existent hors période électorale.

Des débats naissent peut-être parmi vous — en tout cas, j'entends un petit brouhaha... Peut-être avez-vous des questions à me poser. Je suis à votre entière disposition pour y répondre, de même que sur les autres activités du comité d'éthique. Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

• COMITÉ D'ÉTHIQUE •

**M. le PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des questions ?

**Jacky TERREAU** (délégué de la ligue de Bourgogne-Franche-Comté). Je suis un peu interpellé par cette présentation. Il y a du bien-fondé dans tout ce qui est dit, mais n'est-ce pas plutôt du ressort des commissions de surveillance des opérations électorales des départements, des ligues, ainsi que de la Fédération ? S'il y a interrogation, votre rôle devrait consister à donner un avis en général, mais pas nécessairement à prendre une décision. Or, il faudrait qu'il y ait une décision; et elle ne serait pas de votre compétence. Ceci dit, ce n'est pas un reproche.

**Franck LATTY.** J'entends bien, mais rassurez-vous, j'ai des éléments de réponses à vous apporter. Effectivement, il va y avoir des modifications statutaires et réglementaires concernant la mise en place d'une commission de surveillance des opérations électorales. Nous ne sommes pas là pour surveiller des opérations électorales en tant que telles, nous sommes plutôt là en amont, dans le cadre de la campagne, pour voir si le comportement des candidats respecte les standards éthiques que nous proposons. Nous ne sommes pas là pour dire s'il y a eu des trucages électoraux, etc. Ce sera du champ de la commission de surveillance des opérations électorales. Nous, nous regardons simplement le comportement des candidats — si nous en sommes saisis, d'ailleurs —, mais s'il y a des réclamations contre le comportement d'un candidat au regard des seuls principes qui vous sont proposés, nous nous prononcerons. Nous n'avons aucun pouvoir de décision, nous ne rendons que des avis, mais des avis qui peuvent éclairer sur le comportement du candidat. Il peut n'y avoir aucune suite à notre avis, mais nous l'aurons donné au regard de la charte d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

**M. le PRÉSIDENT.** Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets aux voix la proposition du comité d'éthique.

*(Il est procédé au vote)*

- Pour : 6237 voix  
- Contre : 1621 voix  
- Blancs : 722 voix

*> Les modifications sont approuvées.*

**M. LATTY.** C'est moins bien que pour les comptes, mais on fera avec.

*(Applaudissements)*



## ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TENNIS

**M. le PRÉSIDENT.**- Candidature de Christelle Capliez.

*(Il est procédé au vote)*

Christelle Capliez :  
5 584 voix

> *Christelle Capliez est élue.*

**M. le PRÉSIDENT.** Merci beaucoup pour elle. Je vous propose de faire une petite pause.

*(La séance, suspendue à 17h25, reprend à 17h50.)*

**M. le PRÉSIDENT.** Je vous propose de reprendre nos travaux en vous indiquant que le clip qui vient d'être diffusé sous forme de musique d'attente vous sera diffusé à partir de la semaine prochaine de façon à ce vous puissiez le réutiliser notamment dans des réunions de secteur, de proximité. C'est un excellent outil pour relancer le débat et recueillir les éléments d'information sur cette année 2020 dont je dirais l'essentiel de ce qui sera prévu dans notre organisation ; je l'évoquerai demain dans mon propos de clôture.



## SAISON SPORTIVE 2019-2020

### BUDGET DE L'EXERCICE 2019-2020

#### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

**Hughes CAVALLIN.** Une petite appréciation globale : je considère ce budget comme celui d'une année de transition, un peu coincé qu'il est entre 2019 — année extrêmement acceptable — et 2021. Pourquoi un peu coincé ? Parce que, comme c'était prévu, nous allons avoir des charges supplémentaires et que nous n'aurons pas, comme en 2021, les produits supplémentaires liés aux sessions de soirée.

Je partage l'appréciation portée par François Giacomoni tout à l'heure sur le fait qu'en 2019 — et ce sera le cas en 2020 — les charges progressent un peu plus vite que les produits. Mais c'est un peu normal, c'était prévu. Nous sommes bien dans l'anticipation, même si l'on préfère des résultats plus importants, que nous retrouverons.

- C'est l'avant-dernière phase des travaux, avec la pose du toit sur le court Philippe-Chatrier et, bien sûr, la finition totale de ce court.
- C'est aussi une volonté de maintenir un niveau d'excellence dans l'accueil de l'ensemble de nos populations, ce qui se traduit forcément par des charges supplémentaires. En effet, la future grande dalle va encore nécessiter la mise en place de structures provisoires importantes puisque, cette année — et ce sera tant mieux me semble-t-il —, pour les ventes de La Griffes, notre mégastore se fera sous une tente événementielle dont la mise en place coûte de l'argent. Mais cela ne sera plus le cas en 2021, puisque la boutique sera totalement terminée.
- C'est l'augmentation significative des amortissements — c'est classique, et en 2021, il y en aura des supplémentaires. C'est la traduction du business plan.

## • BUDGET •

- Enfin, le changement de paramètres de calcul de la CODP. Au-dessus d'un seuil de 150 M€ de recettes sur le site, nous passons d'un coefficient de 4 à 6 %. Sont exclus les produits fédéraux, le Rolex Paris Masters. Ce sont donc bien les recettes sur le site, mais cela a un impact puisque cela ajoute entre 4 et 5 M€ par an. Néanmoins, cette CODP a été conclue dans des conditions financières très favorables, même si son niveau va atteindre autour de 13 ou 14 M€, car certes la Ville de Paris ne supporte pas les investissements de leur stade, mais sachez que la redevance que verse l'Open d'Australie à la région de Melbourne est de 40 M\$. J'ai donc le sentiment que nous avons intérêt à financer nos investissements et à avoir cette redevance relativement faible parce que, dans la durée, on peut penser que nous serons gagnants.

Voici une image de l'esplanade, qui, pour 2020, ne sera pas intégralement livrée.

### BUSINESS PLAN - MBA

Le business plan prévoyait une MBA à 18,5 M€. Dans le budget, nous pensons plutôt atterrir à 24,2 M€. En termes de produits et de charges, que prévoyons-nous, sachant, encore une fois, que cet exercice 2020 est considéré comme le plus difficile et le plus délicat que nous ayons sur l'ensemble de la décennie et que, dans nos projections budgétaires, nous avons un comportement de bon père de famille.

### RÉSULTAT NET

Les produits seraient de 326 M€ *versus* 325 M€ en 2019.

Les charges seraient autour de 323 M€, en augmentation significative par rapport à 2019 pour les raisons que nous allons détailler ensemble.

Le résultat après impôt sur les sociétés serait donc de 3,4 M€, certes très inférieur à celui de 2019, mais très supérieur au business plan qui prévoyait un résultat négatif de 7,2 M€. Nous devions être en résultat négatif à partir de 2020, ce n'est pas le cas. Une fois de plus, nous arrivons à surperformer ce business plan.

### LES PRODUITS ET LES CHARGES

Les produits proviendraient :

- pour 323 M€ des activités qui, entre le réel 2019 et le budget 2020, augmenteraient de 7 M€ ;
- 3 M€ de recettes de la Coupe Davis, contre 9 M€ au réel 2019. En 2020, nous aurons moins de recettes Coupe Davis qu'en 2019 puisqu'il n'y aura plus ce phénomène de *home and away* et l'organisation d'une finale à la maison. On retrouvera une baisse dans les charges.

Les charges proviendraient :

- pour 292 M€ des activités ; elles augmenteraient de manière importante (+20 M€) ;
- pour 21 M€ des amortissements (+6 M€) ;
- pour 6 M€ de la Coupe Davis et de la Fed Cup, en baisse de 6 M€ — comme en produits ;
- pour 2 M€ des produits exceptionnels, contre 3 M€ au réel 2019 ;
- pour 2 M€ de l'impôt sur les sociétés qui, c'est la bonne nouvelle mais lié au résultat inférieur, serait en diminution significative (8 M€ en 2019).

### DÉTAIL DES PRODUITS

Les 326 M€ se décomposent comme suit :

- 291 M€ sont liés à l'événementiel, en augmentation de 8 M€ par rapport au réel 2019.

## • BUDGET •

- 20 M€ viennent du Rolex Paris Masters, qui poursuit son ascension ; nous savons qu'il a bien fonctionné et, comme il s'est déroulé au mois de novembre, ce qui est inscrit dans le budget 2020 est le définitif. On a fait une billetterie record, avec 150 000 entrées.
- 3 M€ de Coupe Davis-Fed Cup.
- 32 M€ des activités institutionnelles, en baisse de 6 % parce qu'il n'y aura pas de reprise de provisions de la CVAE que nous avons en 2019.

### DÉTAIL DES PRODUITS ROLAND-GARROS

Nous prévoyons 271 M€.

- Les droits médias seraient en diminution de 2%, non pas que nous envisagions des contrats moins bons, mais parce qu'à partir du moment où une partie de nos revenus de droits télé sont perçus en dollars, nous avons voulu être extrêmement prudents sur le niveau de taux de change et tenir compte de deux phénomènes : ce sera une année électorale aux États-Unis ; il y a des frictions avec la Chine et on ne sait pas encore à quelle sauce on sera mangés. Toutefois, si on a les mêmes surprises qu'en 2019, on peut penser que l'on a un peu de grain à moudre sur ce poste.
- Les partenariats devraient progresser. Nous sommes très volontaristes sur ce poste et avons été probablement moins prudents que sur d'autres. Nous ne sommes pas encore tout à fait certains d'arriver à 64 M€, mais les équipes y travaillent et nous ambitionnons d'atteindre ce montant.
- La billetterie stagnerait puisque, n'ayant plus le court n°1, il y aura moins de billets. Néanmoins, on pourra peut-être délivrer des billets d'annexes, un peu moins qu'en 2019, mais plus qu'en 2018.
- Les hospitalités repartiraient à la hausse (+6,6 %) puisqu'elles seront réinternalisées dans les nouveaux

espaces sur le court Philippe-Chatrier lui-même ; les tarifs des packages seront donc de nouveau à la hausse par rapport à ceux de l'an dernier.

- La Griffes poursuivrait sa hausse grâce au mégastore qui sera mis en place dans l'enceinte du stade, mais aussi grâce aux produits des petites boutiques installées en dehors du stade et sur lesquelles nous comptons beaucoup d'autant plus que, maintenant, nous allons avoir un coin boutique à l'année aux Galeries Lafayette.

### DÉTAIL DES CHARGES

Les 326 M€ se décomposent comme suit :

- 169 M€ pour le tournoi de Roland-Garros (+13 M€) ;
- 107 M€ pour les activités institutionnelles (+7 M€) ;
- 15,3 M€ pour le Rolex Paris Masters, mais ces charges sont largement compensées par la hausse dans les produits ;
- 21 M€ d'amortissements, soit +6 M€, mais compensés par une baisse de l'impôt sur les sociétés du même montant.

En résumé, les 14 M€ de charges supplémentaires se répartissent en :

### **> 13 M€ pour l'événementiel.**

Certaines sont contraintes, nous avons peu de prise sur leur augmentation. C'est le cas de la redevance de la CODP, qui nous est imposée par contrat — ce n'est pas nous qui avons décidé de donner 4 M€ de plus. C'est aussi le cas du prize money (+4 M€) puisque, si nous voulons continuer d'être dans la course avec les autres tournois du Grand Chelem, il faut faire comme eux. Encore que, en pourcentage, nous ayons tendance à augmenter moins que certains. C'est, enfin, le cas des intérêts des emprunts (+1 M€).

## • BUDGET •

En revanche, ce qui est une volonté de notre part, c'est d'augmenter tous les systèmes d'information liés au tournoi lui-même et aux nouveaux équipements livrés dans le stade (+2 M€), d'une part ; et de rajouter des charges tournoi pour que ce dernier, qui se déroulera dans un stade qui ne sera pas totalement livré, soit encore le plus beau et le plus attrayant possible (+3 M€), d'autre part.

### > +7 M€ pour les activités institutionnelles.

La création de notre CFA et des formations associées a forcément un coût (+3 M€), mais compensé pour partie par des recettes. L'ajout de 2 M€ à l'ADCP qui est porté à 7 M€. Le renfort du SI fédéral pour 1 M€ pour que toutes les applications qui sont livrées ou en phase de l'être soient les plus opérationnelles possible. Et +1 M€ pour des petits postes.

### > -6 M€ d'autres : amortissements (+6 M€) ; impôt sur les sociétés (-6 M€) ; Coupe Davis-Fed Cup (-6M€).

## LA MASSE SALARIALE

Nous avons été extrêmement attentifs, puisque nous prévoyons un atterrissage à 44,2 M€, ce qui, hors coûts des départs, est en diminution par rapport au réel 2019. Et si l'on applique le même raisonnement, en masse salariale nette, le dépassement est de 1,6 % par rapport à 2019. Nous essayons vraiment de contraindre cette enveloppe. Nous ne souhaitons surtout pas la voir dérapier.

## LES EFFECTIFS

Le budget initial 2020 prévoyait 390 CDI, à comparer aux 383 du budget initial 2019. Par rapport au réel 2019, l'augmentation est de 12 postes fixes : 4 au LIFT ; 4 au digital parce que nous avons besoin de

renforcer les compétences présentes ; et 4 CDD sont passés en CDI, en particulier au niveau du fédéral. Nous ne laisserons pas non plus dérapier le montant des CDD. En masse salariale comme en effectifs, nous essayons de rester dans quelque chose de raisonnable.

## LES INVESTISSEMENTS

Les investissements NSRG sont prévus à 64 M€, mais intégrés dans l'enveloppe de 380 M€ pour les travaux :

- 41 M€ pour le court Philippe-Chatrier. C'est normal puisqu'il sera quasiment terminé, avec en particulier le toit et tous les accessoires ;
- 14 M€ pour le triangle historique. Des aménagements restent à faire parce que tous les courts extérieurs ne sont pas livrés ; certains sont en passe de l'être cette année ;
- 6 M€ d'aménagements paysagers, parce que cela nous paraît essentiel que notre tournoi et notre espace soient beaux, mais surtout, cela doit correspondre aux engagements que nous avons dans la CODP vis-à-vis de la Ville de Paris ;
- 3 M€ pour le court Simonne-Mathieu et les bâtiments en meulière.

Le montant des investissements courants est important (17,7 M€), en raison notamment :

- des 7,3 M€ de travaux courants, mais qui comprennent les éclairages de quatre courts dès le tournoi 2020 : le Philippe-Chatrier, le Suzanne-Lenglen, le Simonne-Mathieu et le court 14. Si les matchs ne sont pas terminés, la nuit tombante, nous pourrions continuer à jouer grâce à cet éclairage ;
- des 4,1 M€ de gros travaux, à savoir les études sur la couverture du court Suzanne-Lenglen pour

## • BUDGET •

environ 1 M€ mais aussi des aménagements complémentaires ou supplémentaires qui se sont avérés nécessaires sur le court Philippe-Chatrier ;

- des 3 M€ sur fédéral : l'impact des licences ; l'AMO sur le projet Puteaux ; les statues de Nadal et de Roland Garros pour 300 000 €, c'est-à-dire nettement moins que le budget prévu initialement ; le remplacement d'un certain nombre de mobiliers au CNE et à Escudier.

## LES CHIFFRES CLÉS

- Le montant de produits attendus est de quasiment 326 M€.
- Les charges sont estimées à un peu plus de 320 M€.
- Le résultat avant IS serait de 5,2 M€ et, avec un montant d'IS de 1,8 M€, le résultat net devrait être de 3,4 M€.
- Les amortissements atteindraient 20,8 M€, en forte augmentation par rapport à 2019.
- La MBA serait de 24,2 M€.

Même sur cette année 2020, qui est la plus difficile que nous ayons à vivre ensemble, nous arrivons à surperformer le résultat puisque nous prévoyons de sortir une MBA plus importante que celle à laquelle nous nous attendions.

## ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

- Au 31 août 2019, la trésorerie était de 92,5 M€.
- La MBA est prévue à 24,2 M€.
- Nous prévoyons de tirer sur l'emprunt 34 M€ pour financer 17,7 M€ d'investissements courants et 64 M€ d'investissements liés au nouveau stade.
- Le déficit de trésorerie serait de 23,5 M€.
- Au 31 août 2020, la trésorerie serait de 69 M€.

Je vous rappelle que, si nécessaire, il nous reste à tirer 4,2 M€ sur l'emprunt à taux fixe et plus de 55 M€ sur les emprunts à taux variable. Cela ne tient qu'à nous de décider que l'encours — de 129 M€ — soit un peu meilleur. En effet, avec la Direction financière, nous sommes en train de voir avec nos banquiers si l'on ne peut pas améliorer les taux, voire financer les projets éventuels. On se trouve dans une situation assez paradoxale : les taux sont négatifs, ce qui, sans vouloir caricaturer, signifie que l'on s'enrichit en s'endettant. Nous sommes en train de regarder si nous n'aurions pas intérêt à lever des enveloppes complémentaires, y compris pour nos projets, plutôt que de taper dans le cash. Nous vous tiendrons informés au travers du comité exécutif, du conseil supérieur du tennis ou de la conférence des présidents de ligue des avancées sur lesquelles nous travaillons actuellement.



## RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER

**François GIACOMONI.** Je suis content d'apprendre que l'on n'est pas à la rue. Je n'avais pas trop de craintes, mais puisque c'est confirmé par le trésorier général, tout va bien !

C'est difficile de passer après Hughes Cavallin, parce qu'il est à la fois synthétique et complet. Dans la commission, nous avons travaillé très en amont sur ce budget puisque le trésorier et la Direction financière nous avaient conviés à la première réunion, la version zéro, au mois de juillet. Depuis, il y a eu plusieurs mises à jour. Tous mes camarades trésoriers ici présents savent qu'avec une clôture des comptes à fin août, on a beaucoup moins de temps. Pour le budget, on a pris du temps, il y a eu beaucoup d'échanges.

On savait depuis un moment que cette année serait plutôt difficile — enfin, tout est relatif, en tout cas moins belle que les autres années, moins facile au niveau des chiffres. Le résultat net est prévu à 4 M€ et la MBA à 24,2 M€, donc supérieure à celle du business plan de 18,5 M€. Même en situation difficile, c'est très, très bien.

Deux ou trois points à porter à votre connaissance.

Sur le plan économique, nous avons noté comme élément marquant qui change la CODP de la Ville de Paris qui passe de 10,2 à 14 M€. Même si c'est une « affaire » par rapport à d'autres Grands Chelems, c'est quand même une hausse sensible. Également, mais de manière très positive, le maintien de l'augmentation de l'ADCP au-delà de 7 M€. C'est remarquable et formidable. Enfin, nous avons aussi noté une augmentation de la DGF de 1 %, ce qui fait toujours plaisir.

Sur le plan administratif et comptable, nous voulons souligner l'impact fort des amortissements, qui passent de 14,5 à 21 M€. Et, beaucoup plus sympathique, une baisse significative de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 6,2 M€. Tout cela est logique, mais ce sont des points qui nous paraissent marquants et différents de ces dernières années.

Sur le plan des investissements, Hughes Cavallin a détaillé les investissements courants qui, au niveau des comptes, font souvent l'objet d'une attention

### • RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER •

particulière. Dans l'absolu, 17,7 M€ c'est beaucoup, mais lorsque l'on regarde en détail, 11,4 M€ concernent la mise en place du nouveau stade ou les études pour la couverture du court Suzanne-Lenglen. Par contre, en ce qui concerne les investissements courants, ce sont véritablement 6,3 M€, dont 3 M€ pour l'informatique, ce qui, chacun le sait, ne sera pas du luxe.

Au niveau des effectifs, nous avons remarqué la projection à 390 CDI, en augmentation par rapport à l'an dernier (383). On a fini à 378, ce qui peut se comprendre vu l'ampleur de nos opérations. Pour sortir 330 M€ de chiffres d'affaires, on a besoin de gens, on ne peut pas le faire à périmètre constant. Mais, ce qui n'a pas été dit et qui est important, c'est que, malgré tout cela, l'augmentation de la masse salariale est de seulement 1,6 %. Que les salariés de la Fédération m'excusent, mais en tant que membres du Comité financier, nous nous réjouissons de cette hausse, qui nous paraît raisonnable.

Concernant l'événementiel — Roland-Garros, le Rolex Paris Masters —, l'augmentation des produits est projetée à +4 % par rapport à l'an dernier, et les charges représentent toujours 12,7 %. Les prix aux joueurs augmentent de 8,6 %, mais on est contraints. Le point d'attention du comité, c'est ce décalage entre les produits et les charges. Nul doute que les sessions de soirée et le stade à l'année nous permettront de restaurer notre marge dans les années qui viennent mais, selon nous, au niveau de l'événementiel, il faut absolument maintenir cet équilibre entre l'accroissement des charges et celui des produits. Je sais que tout le monde y travaille et que c'est plus facile à dire qu'à faire, mais c'est très important vu les conséquences énormes que la marge a sur les finances de nos ligues, de nos comités et de nos clubs.

En synthèse, ce budget est très équilibré. Il tient compte du biorythme du business plan avec ce creux de la vague en 2020. Si nous arrivons à faire cette MBA à 24,2 M€, à mon avis, ce sera mission accomplie.

Pour toutes ces raisons, le comité financier donne un avis favorable et sans réserve à l'adoption de ce budget tel qu'il vous est présenté.

*(Applaudissements)*

**M. le PRÉSIDENT.** Merci, François. Y a-t-il des questions ?

*(Il n'y en a pas)*

### VOTE SUR LE BUDGET

*(Il est procédé au vote)*

- Pour : 7430 voix
- Contre : 511 voix
- Blancs : 447 voix

*> Le budget 2019-2020 est adopté.*

*(Applaudissements)*

**M. le PRÉSIDENT.** Bravo, Monsieur le trésorier général. Maintenant, il faut le faire ! Un des engagements d'Agir et Gagner était que le tennis professionnel contribue au développement du tennis amateur. Notre directeur général va nous parler de la création d'un fonds de dotation fédéral. Ensuite, nous évoquerons le contrat DSP avec la Ville de Paris pour le centre sportif de l'île de Puteaux.



## CRÉATION D'UN FONDS DE DOTATION FÉDÉRAL

**Jean-François VILOTTE.** Le premier projet de résolution soumis à votre vote concerne la création d'un fonds de dotation de la FFT, qu'il vous appartiendrait de mettre en place si vous autorisez le dépôt des statuts. Pourquoi un fonds ? Pour quoi faire ? Comment ?

Pourquoi un fonds ? Il s'agit de créer un véhicule doté d'une personnalité juridique distincte de la Fédération capable de mobiliser des fonds de mécénat parce que, même reconnue d'utilité publique, en raison de sa part d'activité commerciale prépondérante et de son assujettissement aux impôts commerciaux, la Fédération Française de Tennis ne peut pas recevoir des dons de mécénat.

Pour faire quoi ? Premièrement, pour financer des projets d'intérêt général en lien avec le tennis ou les disciplines associées en ce qui concerne des politiques éducatives, sociales, environnementales et culturelles. Deuxièmement, pour être capable de conduire des projets d'intérêt général de dimension culturelle, pas nécessairement liés au tennis ou aux disciplines associées, mais liés à l'écrin que représente le stade Roland-Garros.

Comment ? La création d'un tel fonds relève d'un régime juridique relativement encadré par le législateur (loi du 4 mars 2008). La dotation que la Fédération verserait à ce fonds de dotation est la dotation minimum, à date, prévue par le législateur : 15 000 €.

### • CRÉATION D'UN FONDS DE DOTATION FÉDÉRAL •

Quels seraient les revenus potentiels de ce fonds de dotation ? D'abord, les revenus de la dotation, mais surtout, les dons manuels et éventuellement la tarification d'un certain nombre de prestations rendues par ledit fonds. Ce serait administré par un conseil d'administration de cinq membres désignés par la Fédération, dont deux personnalités qualifiées. Un commissaire aux comptes contrôlerait le fonctionnement de ce fonds de dotation.

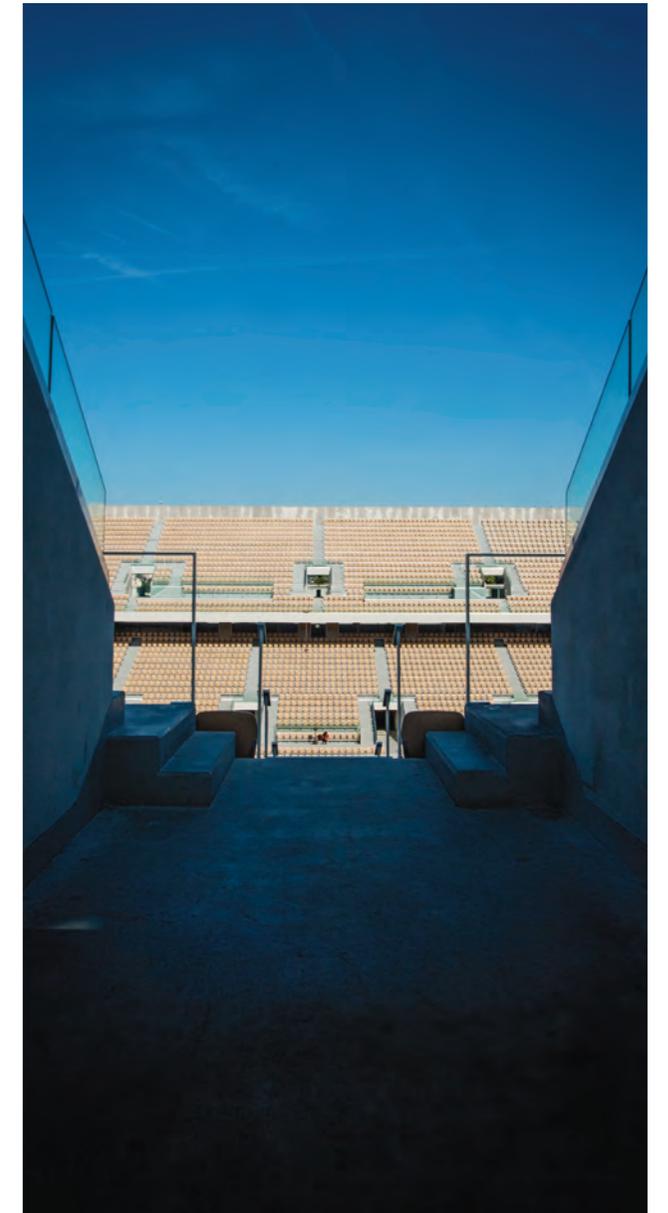
**M. le PRÉSIDENT.** Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas)*

Voici la résolution proposée : « L'assemblée générale approuve la création du fonds de dotation de la FFT dont l'objet sera, d'une part, de soutenir et de conduire toutes missions d'intérêt général directement ou indirectement liées à l'environnement du tennis ou de ses activités associées et ayant un caractère éducatif, social, culturel ou environnemental, et d'autre part, toutes missions d'intérêt général à caractère culturel ou concourant au soutien de l'art et ayant pour cadre le stade Roland-Garros. L'assemblée générale approuve la constitution du fonds de dotation de la FFT avec une dotation en capital initiale d'une somme en numéraire de 15 000 euros apportée par le fondateur qu'est la FFT. L'assemblée générale délègue au président de la FFT, ou toute personne qu'il mandatera à cet effet, le pouvoir de signer puis de déposer les statuts susvisés en préfecture pour création définitive du fonds de dotation de la FFT ».

*(Il est procédé au vote)*

- Pour : 6 267 voix  
- Contre : 1 442 voix  
- Blancs : 525 voix

> *La résolution est adoptée.*





## CONTRAT DE DSP FFT/VILLE DE PARIS : CENTRE SPORTIF DE L'ÎLE DE PUTEAUX

**Jean-François VILOTTE.** Le deuxième projet que je souhaite présenter avant qu'il ne soit soumis à votre vote, c'est l'autorisation donnée à la fait FFT de signer un contrat de DSP avec la Ville de Paris dans le cadre du site sportif de l'île de Puteaux. Je voudrais vous présenter ce projet en cinq points.

Premièrement, l'île de Puteaux est un site exceptionnel de onze hectares, situé sur la commune de Puteaux mais propriété de la Ville de Paris. Aujourd'hui, c'est un équipement sportif d'intérêt public, à dix minutes du stade Roland-Garros.

Deuxièmement, c'est une opportunité pour la FFT. La Ville de Paris a procédé à une consultation aux fins de choisir un délégataire de service public pour exploiter

l'île de Puteaux. Pour répondre à cette consultation, la Fédération a constitué un groupement avec un partenaire privé, Urban Soccer. Pourquoi la constitution de ce groupement qui n'est pas doté de personnalité morale ? Parce que la Fédération avait l'objectif de respecter la spécificité des missions fédérales. Sur ce site, elle aurait vocation à gérer des terrains de tennis, un centre de padel, un club-house et des équipements annexes, quand le partenaire privé aurait vocation à gérer des terrains de grand jeu — rugby, football — et à exploiter des terrains de foot à 5 ou à 7. La FFT serait mandataire du groupement ainsi constitué avec le partenaire privé. Au terme de la consultation qu'elle a engagée, lors du Conseil de Paris d'octobre dernier, la Ville de Paris a choisi ce groupement.

Troisièmement, c'est un programme ambitieux et une exploitation économiquement équilibrée. Quel est le programme envisagé ? D'abord, rappeler que les missions de service public, et donc les contraintes attachées à ces missions, seront exclusivement de la responsabilité d'Urban Soccer puisqu'elles ne portent que sur les terrains de grand jeu, football et rugby.

Par ailleurs, le programme tel qu'il a été envisagé consiste, pour la FFT, à réorienter et à reconstruire : 21 court de tennis dont 11 en terre battue jouables toute l'année ; un centre national d'entraînement du padel doté de 14 courts, dont 12 indoor et 2 extérieurs ; en complément de ce programme une restauration et un réaménagement du club-house.

**M. le PRÉSIDENT.** La rédaction pourrait laisser croire que seuls les courts en dur sont bullés l'hiver.

**Jean-François VILOTTE.** Ce sont bien les 21 court de tennis qu'il est envisagé de buller pour être joués tout au long de l'année.

En l'état de l'estimation du projet, l'investissement envisagé pour la FFT est de 15 700 000 €. Vingt-deux ans d'exploitation seraient confiés à la Fédération par la Ville de Paris après travaux, soit au plus tard à compter de septembre 2022, ce qui portera l'exploitation jusqu'en 2044. Le business plan prévisionnel prévoit que, sur cette durée, les charges d'exploitation soient couvertes par les produits, estimés à plus de 55 M€. C'est donc une opération financièrement équilibrée pour la FFT.

Le contrat de DSP prévoit une redevance fixe annuelle de 20 000 € pendant la période 2020-2021 et de 100 000 € à partir de 2022, ainsi qu'une redevance variable en fonction du chiffre d'affaires constaté sur le site, qui serait à minima de 0,3 % et qui, en cas d'évolution

positive du chiffre d'affaires, pourrait s'élever à 0,5 % pour les sports de raquette.

Quatrièmement, en ce qui concerne la Fédération, les usages envisagés sur ce site sont :

- le développement de la pratique en maintenant sur le site la pratique des clubs et les pratiquants individuels au travers de l'application Ten'Up ;
- la mobilisation du site pour les politiques de haut niveau en lien avec le CNE — ce sont des terrains en terre battue qui pourront être jouables tout au long de l'année ;
- la création du CNE du padel, qui utilisera pour partie les terrains ainsi construits, exprimant la volonté d'une politique de haut niveau en matière de padel ;
- la possibilité éventuelle de créer des terrains de beach tennis, si le programme le permet ;
- la mobilisation de ce site pour le tournoi de Roland-Garros, en relocalisant, à terme, les qualifications juniors qui se jouent aujourd'hui à Montrouge. Également la possibilité de mobiliser sur le site des partenariats du tournoi de Roland-Garros.

Cinquièmement, les étapes. Il nous appartient de nous concerter avec la Ville de Puteaux pour trouver le meilleur compromis possible pour cette destination sportive, dans le respect de la qualité environnementale du site. Je rappelle que, bien que propriété de la Ville de Paris, ce site est soumis aux règles d'urbanisme de la Ville de Puteaux. Cette concertation est engagée. La gestion de ces procédures d'urbanisme et d'autorisation à construire se déroulera tout au long de l'année 2020. Puis, ce sera le temps des travaux.

Enfin, une fois le site entièrement modernisé, nous aurons l'exploitation jusqu'en 2044. Au moins pendant une saison sportive, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, nous gérerons le site en l'état. Puis, ce sera le phasage des travaux, que nous essayerons de rendre le plus

## • CONTRAT DE DSP FFT/VILLE DE PARIS : CENTRE SPORTIF DE L'ÎLE DE PUTEAUX •

compatible possible avec une exploitation, même perturbée, du site. Enfin, ce sera l'exploitation de l'île de Puteaux dans un cadre rénové, comme je l'ai indiqué, avec les 21 terrains de tennis réorientés et les 14 terrains de padel, dont 2 extérieurs.

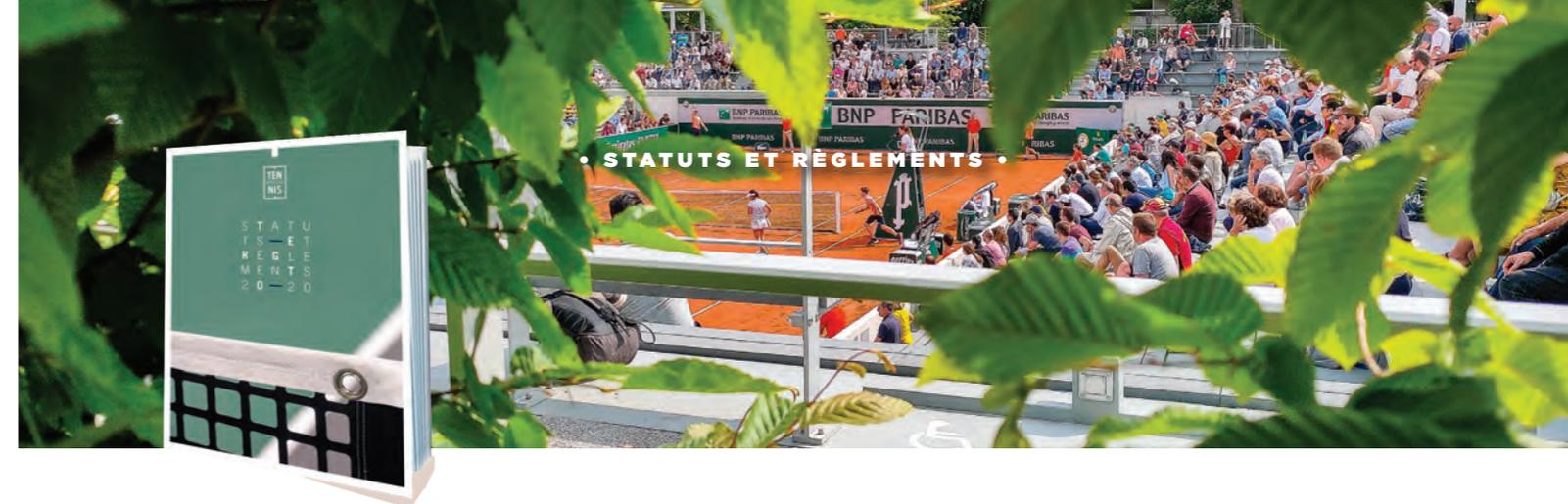
Il vous est demandé d'autoriser la signature de ce contrat de délégation de service public par la FFT en qualité de mandataire du groupement constitué avec Urban Soccer.

**M. le PRÉSIDENT.** S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote de la résolution : « L'assemblée générale approuve la convention de délégation de service public portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du centre sportif parisien de l'île de Puteaux, situé 1 allée des Sports 92800 Puteaux, d'une durée maximale de 22 ans à compter de l'exploitation effective et complète (après la période de travaux) et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2022 au groupement conjoint constitué de la Fédération Française de Tennis (FFT) et de la société Soccer 5 France (Urban Soccer), ainsi que l'investissement corrélatif d'un montant de 16 M€. Il est précisé que la FFT est mandataire non solidaire dudit groupement. L'assemblée générale confère au président de la FFT, ou toute personne qu'il mandatera à cet effet, le pouvoir de signer la convention de délégation de service public susvisée, ainsi que les contrats afférents ».

*(Il est procédé au vote)*

- Pour : 6161 voix
- Contre : 1924 voix
- Blancs : 266 voix

> *La résolution est adoptée.*  
*(Applaudissements)*



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

**Alain FISCHER.** C'est le moment préféré que vous attendez tous ! *(Sourires)*

Dans un premier temps, nous allons aborder les modifications statutaires — qui feront l'objet d'un vote —, puis celles des règlements administratifs, pour lesquels il y aura trois votes.

### MODIFICATIONS DES STATUTS

J'attire votre attention sur deux d'entre elles, importantes pour notre Fédération : la création d'un statut adapté pour le comité de Mayotte ; la création d'une commission fédérale de surveillance des opérations électorales puisqu'actuellement, c'est la commission fédérale des litiges qui joue ce rôle. Dans la mesure où l'on souhaite développer les missions de la commission fédérale de surveillance des opérations électorales, il est préférable de séparer les deux.

### CRÉATION D'UN STATUT ADAPTÉ POUR LE COMITÉ DE MAYOTTE

Il existe un comité, mais il est théorique, il n'est pas enregistré à la Fédération. Il n'y a pas de comité départemental en tant que tel.

Cette création résulte d'une demande de Mayotte d'être rattaché directement à la Fédération. Dans ce cadre, au regard de la spécificité de ce territoire, du nombre de clubs affiliés ainsi que du nombre de licenciés — donc peu de clubs et très peu de licenciés —, la FFT a proposé, en accord avec la ligue de La Réunion :

- de donner la possibilité à la ligue de La Réunion de reconnaître un comité départemental sur le territoire de Mayotte : ligue La Réunion – Mayotte.

Pour ceux qui ne connaissent pas bien, les deux îles sont situées de part et d'autre de l'île de Madagascar, à deux heures et quart d'avion. On ne voulait pas créer une ligue en tant que telle. On estime que,

## • STATUTS ET RÈGLEMENTS •

pour démarrer, il fallait que ce soit un comité départemental sous la responsabilité d'une ligue, la plus proche étant celle de La Réunion. Ce sera la première fois que l'on aura une ligue avec un seul comité départemental, puisque nous avons soit des ligues sans comité, soit des ligues avec un minimum de deux comités départementaux.

- d'organiser la représentation dudit comité départemental à l'assemblée générale de la FFT en instaurant un calcul différent, prenant en compte la situation géographique du territoire de Mayotte :

- une répartition des voix séparée entre le territoire de La Réunion et le territoire de Mayotte. Il ne s'agit pas de faire comme dans les autres ligues dans lesquelles tous les comités sont solidaires, où l'on partage la moitié des voix, etc. On ne va pas partager 300 voix avec 9000 voix et donner à ceux qui portent 300 voix la moitié des voix de La Réunion ;
- une répartition de voix proportionnée au nombre de licences C délivrées par les associations affiliées et chacun des territoires. Si Mayotte a 300 licences, il portera les voix de 300 licences ;
- la désignation d'un délégué titulaire minimum à l'assemblée générale de la Fédération.

Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas*)

### CRÉATION D'UNE COMMISSION FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

**Alain FISCHER.** La commission sera composée de 5 membres désignés à la fois par la commission fédérale des litiges et la commission de justice fédérale. Ses membres seront complètement indépendants de ceux de ces deux commissions fédérales.

La nouvelle commission pourra notamment :

- accompagner l'action des commissions régionales des litiges en matière électorale — donc les commissions régionales de surveillance des opérations électorales — dans leurs nouvelles missions prévues à l'article 55 des règlements administratifs, puisque l'on renforce aussi ces commissions régionales ;
- formuler des avis, des recommandations et prendre, le cas échéant, toute mesure utile pour assurer la bonne tenue des élections ;
- contrôler et valider l'utilisation par les listes électorales des prestations décidées par le comité exécutif de la FFT, en application de l'article 18-2-I des statuts.

Elle pourra être saisie par : le comité exécutif de la FFT ; le comité d'éthique ; les présidents des commissions régionales des litiges agissant en qualité de commissions régionales de surveillance des opérations électorales ; les têtes de liste ou, pour un scrutin uninominal, les candidats directement concernés.

Cela nous paraît indispensable de créer cette commission. Avez-vous des questions ?

**Jacky TERREAU.** Au lieu de « têtes de liste », cela pourrait être « têtes de liste ou son représentant ».

**Alain FISCHER.** Oui. On s'alignera sur les textes.

**Jacky TERREAU.** Comme cela avait été le cas pour les dernières élections.

**Alain FISCHER.** Bien sûr.

**M. le PRÉSIDENT.** La proposition, c'est la tête de liste ou son représentant ?

## • STATUTS ET RÈGLEMENTS •

**Alain FISCHER.** À y réfléchir, il y a quand même une différence. C'est la tête de liste qui saisit la commission. En d'autres termes, au moment des élections — comme il y a quatre ans —, la tête de liste peut désigner un représentant, mais pas pour la saisine de la commission.

**M. le PRÉSIDENT.** Tu proposes qu'on l'adopte maintenant ?

**Alain FISCHER.** Je propose que l'on vote toutes les modifications des statuts.

**M. le PRÉSIDENT.** Le quorum est requis, puisque l'on est en mode assemblée générale statutaire.

(*Il est procédé au vote*)

- Pour : 6 905 voix
- Contre : 1187 voix
- Blancs : 183 voix

> *Les modifications des statuts sont adoptées.*

(*Applaudissements*)

### MODIFICATION DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS RELATIONS LIGUES ET COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

**Alain FISCHER.** Nous allons nous attarder plus particulièrement sur les modifications apportées sur les principes, l'organisation, ainsi que le fonctionnement et la mise en œuvre de la politique fédérale par les ligues en complémentarité avec l'action des comités départementaux.

- À l'article 36 relatif aux ligues, apparaît le principe de subsidiarité dans les actions des ligues avec leurs comités départementaux pour la mise en œuvre de la politique fédérale.
- À l'article 37 relatif aux comités départementaux, il est bien spécifié que le siège du comité doit être identifié, disposer d'une boîte aux lettres, d'un numéro de téléphone spécifique et d'un correspondant administratif dédié.
- À l'article 52 relatif au bureau, il est prévu la possibilité pour les ligues et les comités départementaux d'avoir ou pas un bureau. Le choix ainsi effectué sera irrévocable pendant toute la durée du mandat.
- À l'article 60, est institué le conseil des présidents des comités départementaux, instance consultative réunie sous la présidence du président de la ligue, composée des présidents des comités départementaux. Ses missions sont consultatives et s'affichent à l'écran. Lorsque son ordre du jour comprend des questions budgétaires ou lorsqu'il est question du montant des aides versées par la ligue aux comités, les trésoriers généraux des comités départementaux, ainsi que le secrétaire général et le trésorier général de la ligue, participent aux réunions.
- À l'article 71, la politique salariale de la ligue et celle de ses comités sont harmonisées par la ligue.
- À l'article 72, comme à l'article 74, concernant les ressources des ligues et des comités départementaux, il est précisé que les contrats de partenariat ne peuvent prévoir de contreparties liées aux événements organisés par la Fédération elle-même.
- À l'article 74 concernant les ressources des comités départementaux, est désormais prévu un pourcentage du montant des licences déterminé chaque année par le comité exécutif de la Fédération après avis du conseil des présidents de

• STATUTS ET RÈGLEMENTS •

ligue. On se mettra d'accord en conseil des présidents de ligue pour déterminer le pourcentage à appliquer pour le calcul.

**M. le PRÉSIDENT.** Tu as dit « conseil des présidents de ligue », mais c'est le comité exécutif.

**Alain FISCHER.** On se mettra d'accord en conseil des présidents de ligue, et la proposition de celui-ci sera débattue et votée en comité exécutif. Est-ce clair ?

**M. le PRÉSIDENT.** Le montant est déterminée par le comité exécutif, après avis du conseil des présidents de ligue.

**Alain FISCHER.** Le débat aura lieu en conseil des présidents de ligue.

**François GIACOMONI.** Ce sera un montant minimum ? Ou a minima ?

**Alain FISCHER.** C'est le montant minimum que percevra le comité départemental directement de la Fédération.

• À l'article 75, les procédures budgétaires et comptables des comités départementaux ont été assouplies. Dans cet article, il y avait à la fois les documents concernant le budget et les comptes qui devaient être envoyés quinze jours avant à la ligue pour approbation. Le temps de réaction pour la fin de saison et les assemblées générales étant plus court et tous les comités départementaux ayant un commissaire aux comptes, on considère que ce n'est pas la peine d'en rajouter. On dissocie donc l'envoi des documents : les budgets seront envoyés quinze jours avant pour approbation au niveau de la ligue ; par contre, les comptes pourront être envoyés le dernier jour et uniquement pour enregistrement, pas pour approbation.

S'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote.

*(Il est procédé au vote)*

- Pour : 5 793 voix  
- Contre : 2 249 voix  
- Blancs : 251 voix

> *Les articles sont adoptés.*

**LITIGES, INTÉGRITÉ SPORTIVE ET AGENTS SPORTIFS**

**Barbara DESSERTINE.** Je vais vous présenter rapidement les modifications qui sont proposées dans le troisième document qui vous a été transmis et qui concernent les litiges (le code disciplinaire et le code sportif), l'extension des sanctions internationales, l'intégrité sportive et les agents sportifs.

> **Pour ce qui concerne le code disciplinaire**

Depuis les dernières modifications, il s'est avéré nécessaire de préciser :

- certaines sanctions disciplinaires (par exemple, les sanctions pouvant être prononcées à l'encontre des capitaines, capitaines adjoints, etc.) ;
- leurs effets (notamment pour les officiels de la compétition au regard de leur qualification) ;
- les mesures conservatoires correspondantes.

Ont également été réorganisées les règles de procédure et de notification des décisions applicables en première instance et en appel afin d'apporter une meilleure lisibilité et d'en faciliter leur application.

• STATUTS ET RÈGLEMENTS •

Parmi les propositions de modifications a été réintroduite la possibilité, pour le président de la FFT ainsi que pour le (la) président(e) de ligue au sein de laquelle la personne sanctionnée est licenciée, de former un appel incident.

Enfin, la liste des personnes habilitées à saisir les commissions disciplinaires a été complétée avec : le délégué intégrité ; les commissions de surveillance des opérations électorales.

> **Pour ce qui concerne le code sportif**

Certains ajustements et/ou précisions se sont également, ici aussi, avérés nécessaires. Ont ainsi été précisées les compétences des juridictions sportives : juges-arbitres, comités de tournoi/championnat et commissions des conflits sportifs.

Ont clairement été distingués : les faits se déroulant sur le court et les faits se déroulant en dehors du court, ainsi que les faits se déroulant lors des tournois et des championnats et les faits se déroulant lors des épreuves par équipes.

Ont également été précisées les hypothèses à partir desquelles le juge-arbitre doit établir une fiche de pénalité.

Enfin, ont été allégées certaines conditions de forme dans le cadre de la mise en œuvre de procédures devant les juridictions sportives.

> **Pour ce qui concerne l'extension des sanctions internationales sur le territoire national**

Sera désormais prévue expressément la possibilité d'étendre sur le territoire français toute mesure conservatoire qui pourrait être prononcée par la

Tennis Integrity Unit avant toute décision de sanction.

> **Pour ce qui concerne les paris sportifs**

Est institué un délégué intégrité sportive qui sera le référent de la FFT sur tous les sujets relatifs à l'intégrité des compétitions sportives et en matière d'abus d'autorité.

Par ailleurs, sont ajoutées parmi les infractions relatives aux paris sportifs pouvant entraîner une sanction disciplinaire : le non-respect de l'obligation de signalement ; le non-respect de l'obligation de coopération.

> **Pour ce qui concerne le règlement des agents sportifs de la FFT**

Il s'agit tout simplement et principalement de la mise à jour du règlement au regard d'un décret publié dernièrement.

Avez-vous des questions ? *(Il n'y en a pas)*

**M. le PRÉSIDENT.** Je vous propose de passer au vote.

*(Il est procédé au vote)*

- Pour : 7 391 voix  
- Contre : 419 voix  
- Blancs : 267 voix

> *Les articles sont adoptés.*

*(Applaudissements)*

### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA FFT ET DE SES ORGANES DÉCONCENTRÉS

**Alain FISCHER.** Est créé dans les règlements : à l'article 30, le comité des risques ; à l'article 4, le délégué intégrité sportive.

Par ailleurs, à l'article 41, nous avons prévu d'encadrer la convocation d'une assemblée générale de la Fédération pendant la période d'élection des délégués au sein des ligues et des comités départementaux. Aujourd'hui, lorsque, dans les comités ou les ligues, des assemblées générales avec l'élection de nouveaux délégués se sont tenues, pouvoir convoquer une assemblée générale fédérale avec des délégués récemment élus et d'anciens délégués n'est pas permis par nos statuts.

Il s'agit d'anticiper sur une situation qui sera certainement exceptionnelle, mais pas impossible. La disposition présentée permet donc d'organiser, lorsque les circonstances le justifient, une assemblée générale pendant la période d'élection des délégués au sein des ligues et des comités départementaux. Afin de ne pas multiplier les délais, il est proposé de se calquer sur le délai de 26 jours prévus à l'article 41, qui correspond au délai minimum à respecter entre les assemblées générales de ligue et celle de la FFT. Imaginez que trois comités aient déjà fait leurs élections depuis plus de 26 jours et que les autres comités ne les aient pas faites. Si une assemblée générale fédérale est convoquée, seront délégués : ceux élus dans les trois comités qui ont plus de 26 jours ; pour les autres, les anciens délégués qui finissent leur mandat. C'est la seule façon que l'on a trouvée de pouvoir convoquer une assemblée générale si l'urgence le nécessitait.

**M. le PRÉSIDENT.** C'est comme l'âge réel.

**Alain FISCHER.** Cela donne une possibilité que l'on n'avait pas.

*(Un débat a lieu au sujet de l'article 41)*

**Jacky TERREAU.** Si, dans un département ou une ligue, une assemblée générale convoquée régulièrement se tient à la même date, devra-t-on envisager de la reporter ?

**Alain FISCHER.** Il y aura un problème.

**Jacky TERREAU.** Je pose la question pour l'anticiper. Aujourd'hui, on doit donner le calendrier pour l'année prochaine. Des dates sont bloquées, des salles réservées, et il y a des délais de convocation à respecter.

**Alain FISCHER.** Encore une fois, il s'agirait d'une assemblée générale fédérale exceptionnelle, sur un sujet très particulier. Si cela tombe le jour d'une assemblée générale de comité ou de ligue, il faudra trouver un accord pour que tout le monde puisse venir à l'assemblée générale fédérale et pour que les assemblées générales de comité ou de ligue se tiennent.

**Jacky TERREAU.** Si l'assemblée générale de ligue ou de comité est reportée, il faut prévoir le fait que l'on rentre dans les délais pour que les nouveaux délégués élus puissent être représentants et voter à l'assemblée générale de la Fédération. On a une date qui est de six semaines avant ; imaginons que l'on doive reporter une assemblée générale de ligue qui tombe trois semaines avant celle de la Fédération ; avec nos textes, les délégués ne pourraient pas voter.

**Alain FISCHER.** Ce n'est pas six semaines...

**Jacky TERREAU.** Peu importe, il y aura une incidence.

**Alain FISCHER.** C'est 28 jours avant. Oui, il peut y en avoir. On va regarder.

**M. le PRÉSIDENT.** Je rappelle que la décision de convoquer une assemblée générale n'appartient pas au comité exécutif. On l'a vécu pour la réforme de la Coupe Davis. Pour quelque raison que ce soit, le minimum requis peut décider de convoquer une assemblée générale ; et s'il y a des problèmes de concomitance de dates, ce sera forcément la convocation de l'assemblée générale de la Fédération...

**Jacky TERREAU.** Je ne le conteste pas. Mais comme il y a une contrainte pour les délégués à ce qu'ils puissent s'exprimer à la Fédération, les élire plus tard sans qu'ils puissent avoir droit de vote à l'assemblée générale de la Fédération, ce serait dommage.

**Alain FISCHER.** Tu as raison. On va étudier ce cas.

**M. le PRÉSIDENT.** Sauf que le mandat est d'un an.

**Jacky TERREAU.** Oui, mais si on élit un délégué à l'assemblée générale de la Fédération et qu'il ne peut pas voter, c'est navrant.

**Alain FISCHER.** J'ai compris ta question, je prends le point, on va y travailler afin que, si une assemblée générale de comité ou de ligue était empêchée par une assemblée générale fédérale, les délégués élus ne soient pas pénalisés à l'assemblée générale de la Fédération.

**Jacky TERREAU.** C'est un point très dangereux, tant que cet ajout n'a pas été précisé.

**M. le PRÉSIDENT.** Je te propose que ce soit intégré comme un amendement à cette règle, dans l'esprit tel qu'Alain vient de le reformuler.

**Jacky TERREAU.** Oui, mais c'est délicat de faire un vote sur quelque chose qui n'est pas présenté. Pour ma part, je trouve que ce n'est pas très rigoureux. Et ce n'est pas pinailler...

**M. le PRÉSIDENT.** On va faire différemment. L'article est présenté, on passe au vote, il n'y a pas d'autre solution...

**Jacky TERREAU.** Non !

**M. le PRÉSIDENT.** Sauf si une majorité de l'assemblée...

**Alain FISCHER.** C'est une remarque légitime. Je pense qu'il n'y a pas d'urgence. Tant pis, s'il y a un besoin de convoquer une assemblée générale, on verra. On va donc étudier le point, et retirer la modification.

**M. le PRÉSIDENT.** On retire l'article 41.

*(Fin du débat)*

**Alain FISCHER.** Ensuite, l'article 40 bis, qui concerne une disposition figurant dans les statuts des ligues et des comités départementaux, et qui avait disparu des règlements fédéraux. Il s'agit de la réintégrer avec une modification relative à la proportion du nombre de membres et de voix nécessaires à la convocation d'une assemblée générale visant à modifier les statuts ou à dissoudre l'entité, soit un cinquième au lieu d'un dixième. Et cela uniquement pour la convocation.

Concernant l'article 39, lorsque des clubs fusionnent postérieurement au 31 août — donc à la saison sportive —, les ligues et les comités départementaux ne savent pas comment calculer les voix qu'ils représenteront aux assemblées générales. Nous vous

• STATUTS ET RÈGLEMENTS •

proposons de prendre en compte la somme des licences C de ces clubs pour calculer les voix qu'ils porteront à l'assemblée générale du comité ou de la ligue, de manière à ne pas être pénalisés.

J'attire votre attention sur l'article 55, qui renforce les compétences de la commission régionale des litiges agissant en qualité de CSOE, à l'instar de la nouvelle commission fédérale de surveillance des opérations électorales.

Enfin, quelques incompatibilités.

À l'article 12, les mandats des présidents des comités départementaux sont désormais incompatibles avec ceux des membres des commissions décisionnaires fédérales, comme c'est le cas pour les membres du comité exécutif et du conseil des présidents de ligue.

À l'article 55, les mandats des présidents, secrétaires généraux, trésoriers généraux et vice-présidents des ligues et des comités départementaux sont incompatibles avec ceux de membres de la commission régionale des conflits sportifs, y compris lorsque le pouvoir de juridiction est délégué par le comité de direction de la ligue à une commission départementale, comme c'est actuellement le cas pour les membres des commissions régionales des litiges.

**M. le PRÉSIDENT.** Y a-t-il d'autres questions ?  
(Il n'y en a pas)

On passe au vote, l'article 41 ayant été retiré.

(Il est procédé au vote).

- Pour : 6 055 voix  
- Contre : 1 480 voix  
- Blancs : 308 voix

> Les articles, à l'exception du 41 qui a été retiré, sont adoptés.

(Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT.** Merci Alain et Barbara.

Pour aborder la dernière séquence sur la licence, je voudrais introduire le propos et planter le cadre des deux présentations qui vont suivre.

Lors du dernier congrès fédéral, Dominique Agis-Garcin — qui va nous présenter les avancées sur le projet de modernisation de la licence — nous avait montré que les trois quarts des adhérents adultes sont des joueurs loisir ou 4<sup>e</sup> série et que les trois quarts des jeunes ne faisaient jamais de match. Aujourd'hui, 708 000 licenciés — les trois quarts de nos licenciés —, pratiquent soit un tennis détente, soit un tennis de loisir.

L'avis des présidents de club est important. D'ailleurs, on sait qu'ils se sont exprimés à 95 % comme étant attachés à la licence. Cependant, dans une perspective économique de conquête ou de fidélisation, l'avis prépondérant est bien celui des adultes qui payent une cotisation et qui acceptent de s'acquitter d'une licence, pour eux ou pour leurs enfants. L'étude conduite entre septembre et octobre dernier auprès de 4 275 licenciés représentatifs des clubs de la matrice fédérale a livré ses premiers résultats.

68 % des licenciés adultes se perçoivent plus comme des joueurs de loisir.

Parmi ces 68 % — et c'est sans doute le principal enseignement sur l'utilité de la licence, rappelez-vous mon propos sur ce que j'ai appelé le bien

• STATUTS ET RÈGLEMENTS •

commun, la personne qui veut jouer pour son plaisir on disait « c'est du loisir » —, 82 % apprécient le jeu libre, mais en comptant les points, c'est-à-dire en faisant des matchs codifiés.

Qui plus est, quand on prend la hiérarchie de leur préférence, il y a une différence très marquée par rapport au jeu sans compter les points. Pour la moitié de ces joueurs loisir qui ne participent jamais à un tournoi, la contrainte de temps est de loin le blocage le plus important pour accéder à la compétition, devant deux autres facteurs : les obligations horaires, les convocations, le jour des matchs ou les calendriers, d'une part ; la compétition est considérée comme trop complexe, ils ne souhaitent pas y participer, d'autre part.

Il y a un premier éclairage de fond sur le sujet de notre licence et de son utilité. Nous avons tenu notre engagement de bloquer le prix de la licence sur le mandat 2017-2020 — puisque la saison qui a commencé est bien 2019-2020 et que le tarif est le même qu'en 2017. Après dix mois de réflexions du groupe, elle-mêmes issues des réflexions du conseil supérieur du tennis — Stéphanie Leperck le rappelait, le groupe du conseil supérieur du tennis avait commencé à travailler sur le projet dès 2017 — et après avoir partagé les étapes de cette réflexion à quatre reprises en conseil des présidents de ligue, plus les débats que nous avons eus lors des trois congrès interrégionaux, lors du congrès fédéral nous étions parvenus — du moins pouvait-on le penser — à un consensus majoritaire, à savoir : la licence doit changer. Cinq points de modifications ont été définis :

**1/** On va différencier l'accès épisodique de l'accès permanent au club et créer nos autres titres de participation qui ne nécessitent pas de certificat médical et qui permettent un accès temporaire

au club. Ce sont le pass scolaire, le pass club, et le nouveau pass, à savoir le pass horaire. C'est une véritable innovation, parce que l'on se met au niveau des autres fédérations.

Un point important. Le 20 novembre, lorsque nous avons été reçus avec quelques présidents de fédérations à Matignon par le Premier ministre sur les grands sujets de la future loi sur le sport, on nous a clairement dit : « Les licences c'est bien, mais on vous demande de trouver des dispositifs pour mieux compter les pratiquant ». Ces autres titres de participation nous permettraient de répondre à cette commande du gouvernement.

**2/** On stimule l'adhésion des tout-petits, les 6 ans et moins. Parce qu'à date, on est à +3000 licences dans cette catégorie de licenciés, et on envisageait une baisse significative (40 %) en baissant le tarif de 20 à 12 €.

**3/** On bloque le tarif des jeunes 7-18 ans à 20 €.

**4/** C'était un point de débat, on différencie le loisir de la compétition avec un montant symbolique. On a parlé de 2 ou 3 €, mais cela n'avait pas été stabilisé puisque, de toute façon, si cela doit l'être, cela relève de l'assemblée générale.

**5/** On ouvre les matchs libres aux non-classés et 4<sup>e</sup> série, qui représentent une écrasante majorité des licenciés adultes (77 %).

Voici pour la partie économique et philosophique.

Après, il y a la partie technique. On devait confronter notre projet à des opérations qui doivent mettre en œuvre ce dispositif. Il a fallu évaluer tous les impacts de cette transformation ; et l'impact essentiel, c'est

## • STATUTS ET RÈGLEMENTS •

l'impact informatique, digital, numérique. À cet égard, nos deux projets sont arrivés en même temps, avec des diagnostics que nous avons demandés à notre nouveau DSI, diagnostics qui ont rendu leur verdict : notre base de données — qui fonctionne — ne répond plus aux standards modernes. En tous les cas, elle ne pourra pas nous permettre de supporter l'indispensable digitalisation de tout le dispositif proposé, parce que ce qui est proposé ne peut fonctionner que si c'est digitalisé — on ne peut pas alourdir le travail administratif des clubs.

De toute façon, nous devons faire cette refonte ; en toute hypothèse, elle ne pourra pas être différée. Il vous est donc proposé de procéder par étapes.

Premièrement, pour la modernisation de la licence, il faut adopter les redevances fédérales qu'Hughes Cavallin va nous présenter, incluant d'ores et déjà les modifications qui pourraient être appliquées dès septembre 2020 pour la saison 2021, sans impact numérique.

Deuxièmement, lancer les matchs libres, mais c'est une compétence du comité exécutif. Dans sa séance du 29 novembre, celui-ci a d'ores et déjà décidé de lancer les matchs libres pour les non-classés et les 4<sup>e</sup> série dès le mois d'avril, le temps de mettre en œuvre nos dispositifs numériques et d'évaluer, pendant une année, directement *via* Ten'Up et en continu, la satisfaction des licenciés sur le jeu et la satisfaction des présidents de club sur l'impact que ces matchs libres pour les non-classés et les 4<sup>e</sup> série auront dans le fonctionnement et la vie sportive du club.

Rappelons que, dans cet esprit-là, le certificat médical englobera tous les types de compétitions.

Telles sont les étapes proposées.



## REDEVANCES FÉDÉRALES 2021

**Hughes CAVALLIN.** Je vous propose :

- de passer la licence jeune 0-6 ans à 12 € ;
- de laisser inchangée celle des jeunes de 7 à 18 ans, à 20 € ;
- d'augmenter de 1 € la licence adulte — puisque cela fait quatre ans qu'elle aura été bloquée — en la passant à 30 € ;
- De laisser inchangées les licences D et S, à 3 €.

Concernant la répartition ligues/Fédération, pour 2021, bien que la licence 0-6 ans soit de 12 €, je suggère de maintenir 8,40 € pour les ligues afin qu'elles ne soient pas pénalisées par la baisse de la licence — c'est une décision fédérale, c'est donc à la Fédération de l'assumer. Donc, que la licence soit à 12 ou à 20 €, cela n'aura pas d'impact négatif sur vos budgets. Pour les licences 7-18 ans, on maintiendrait la même répartition puisqu'il n'y a pas de changement. Pour la licence adulte, vous obtiendriez 60 centimes d'euro par licence. Pour les licences D et S, il n'y a pas de changement.

Pour vous, quelles seraient les conséquences financières ?

L'impact de la baisse pour les 6 ans et moins serait nul puisque la Fédération le supporterait. En ce qui concerne la licence adulte, sur la base actuelle de 462 000 licences, sur le +1 € il vous reviendrait 60 %, soit un complément de produits de 277 200 € — un deuxième bonus DGF.

Concernant les licences W, l'augmentation serait significative puisque celle des jeunes passerait de 25

à 30 € et celle des adultes de 34 à 45 €. Honnêtement, les territoires n'y sont pour rien puisque la Fédération fait 100 % du travail. Néanmoins, on fait 50/50, ce qui permet aux territoires de toucher davantage puisque la part sur la licence jeunes passerait de 11,40 € à 15 € et celle sur la licence adulte de 17,10 € à 22,50 €.

En ce qui concerne les cotisations statutaires, nous vous proposons l'augmentation quasi mécanique qui est faite à peu près tous les deux ans et d'ajouter 2 € pour les passer à 35 €. Même chose sur les droits d'inscription qui passeraient à 35 € pour les structures habilitées, et à 24 € pour les sections Tennis Entreprise. La répartition ligues/FFT serait inchangée sur les deux premières et la totalité serait reversée aux ligues s'agissant de sections Tennis Entreprise.

Enfin, concernant les taxes de tournoi, comme les années précédentes, on augmenterait de 10 € le hors catégorie, de 5 € la première catégorie, de 2 € la deuxième catégorie et de 1 € la troisième catégorie.

**M. le PRÉSIDENT.** Y a-t-il des remarques ? (*Il n'y en a pas*)

(*Il est procédé au vote*).

- Pour : 5 575 voix
- Contre : 1 913 voix
- Blancs : 795 voix

> *Les redevances fédérales 2021 sont adoptées.*



## DISPOSITIF DE PARTICIPATION À LA PRATIQUE : LICENCES/AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

**Dominique AGIS-GARCIN.** Bonsoir à toutes et à tous. Le président a fait une partie de la présentation. Je vais passer sur certains slides que j'avais prévus.

Je ne vais pas vous parler longtemps de la baisse des licences, qui était le point de départ de la réflexion du groupe de travail. Ce qui était fâcheux, face à ce constat, tient en quelques lignes. Pendant que nous perdions des licenciés allègrement et avec une grande constance, en parallèle on voyait se développer une pratique non fédérée, hors licence. Et dès 2017, un recensement évaluait à 3,7 millions le nombre total de joueurs qui jouaient en locations horaires ou en stages, *via* des plateformes, sur des terrains privés ou municipaux. Comme l'évoquait le président, dans la perspective de Paris 2024, cet élargissement de la pratique sportive ne peut que réjouir les pouvoirs publics, mais cela interpelle quand même la Fédération qui préférerait voir ces pratiquants jouer dans les clubs fédéraux.

Le plan de modernisation de la licence s'était fixé comme premier objectif d'attirer les joueurs dans les clubs fédéraux et de relancer les effectifs de licenciés en faisant venir les pratiquants dans nos clubs ou en faisant revenir certains de ceux qui nous ont quittés. Mais, une deuxième mission nous attendait, celle de dynamiser la compétition, au vu des chiffres, rappelés tout à l'heure, sur le si peu de

monde qui faisaient des matchs au regard de l'ensemble de nos effectifs.

### LES POINTS CLÉS DE LA LICENCE 2021

- Nous avons préconisé que le certificat médical soit unique, compétition incluse, sauf en cas de restriction médicale. Auparavant, les pratiquants qui avaient un certificat médical pour la pratique hors compétition et qui, en cours d'année, avaient envie d'aller faire de la compétition devaient revoir le médecin. Maintenant, c'est beaucoup plus simple.
- Chez les jeunes, nous avons créé la catégorie 6 ans et moins, pour favoriser l'accès des tout-petits au baby tennis. Vous avez validé la proposition d'une licence bon marché à 12 €.
- Pour les 7-18 ans, le prix de la licence est inchangé.
- La licence adulte passe à 30 €.

### LES PRINCIPAUX COMMENTAIRES AU REGARD DES DEUX GRANDS OBJECTIFS DE RELANCE DES EFFECTIFS ET DE DYNAMISATION DE LA COMPÉTITION

- Une licence bon marché et adaptée à cette phase de découverte et de motricité pour les 3/6 ans. Il

### • DISPOSITIF DE PARTICIPATION À LA PRATIQUE : LICENCES/AUTRES TITRES DE PARTICIPATION •

nous a semblé que c'était bien qu'ils prennent une licence, mais que si elle coûtait 12 € c'était encore mieux.

- Nous avons voulu que les adolescents et les adultes aient, comme aujourd'hui, un accès à toutes les compétitions officielles. Cela a demandé plusieurs phases, mais c'est le jeu de la co-construction pendant un an.
- Pour faciliter les premiers pas vers la compétition — le président a énuméré toutes les raisons pour lesquelles quelqu'un, aujourd'hui, n'en fait pas —, une fois que l'on a vu le succès des matchs libres pour les jeunes, on s'est rapidement dit, et cela a fait consensus dans le groupe, qu'il fallait sauter le pas et le rendre aussi possible pour les adultes. Pour égayer votre soirée, je pourrais vous raconter tous les problèmes que l'on a rencontrés ; les ayatollahs nous ont dit : « Il ne faut surtout pas que les adultes aient accès à cela ! ». On est passés outre, on l'a proposé et l'idée a été retenue.
- De nouvelles contreparties individuelles seront apportées aux joueurs licenciés ; Grégory Stepien vous les indiquera.

Néanmoins, **la licence a ses limites** pour attirer des pratiquants dans un club fédéral, en particulier pour les joueurs qui ont une pratique occasionnelle ou intermittente. Si vous demandez à quelqu'un qui veut jouer une fois de temps en temps de venir chez vous et que vous lui demandez s'il a un certificat médical, vous ne ferez pas un tabac. Il faut se rappeler les contraintes légales auxquelles nous sommes soumis :

- les licences sont adaptées à une pratique régulière, à un accès permanent ;
- le code du sport les soumet à la délivrance d'un certificat médical ;

- la Fédération accompagne cette licence d'un dispositif d'assurance qui couvre la responsabilité civile du club ainsi que l'assurance individuelle du licencié ;
- la licence permet enfin de compter les effectifs et de recueillir les données personnelles.

Mais la licence est trop contraignante pour une pratique occasionnelle. Pour cela, il existe un dispositif utilisé par d'autres fédérations : ce sont les titres de participation, qui sont reconnus par le ministère des Sports et par le Comité olympique. Étant donné qu'ils ne nécessitent pas de certificat médical, c'est cette voie que l'on a recommandée, en y apportant un complément : le raccordement à une assurance individuelle. Cela dégagera le club de toute responsabilité. Car, dans le cas contraire, si le club est appelé en responsabilité — par exemple, par la Sécurité sociale —, cela peut lui poser un grave problème.

Ces titres permettront de compter, d'identifier les personnes qui viendront dans le club et d'ouvrir l'accès aux clubs. Nous les avons appelés les pass.

### LES POINTS CLÉS DES PASS

Pour les pratiques ponctuelles, nous avons proposé :

- le pass scolaire dont le montant est pris en charge par la FFT pour couvrir notamment la fameuse assurance individuelle. Un partenariat sera développé avec les associations scolaires pour simplifier au maximum les opérations administratives. À terme, ce pass va remplacer la licence scolaire actuelle ;

## • DISPOSITIF DE PARTICIPATION À LA PRATIQUE : LICENCES/AUTRES TITRES DE PARTICIPATION •

- Le pass club pour des offres du type pratique santé — dont on a dit tout le bien depuis ce matin —, découverte, vacances, stages. Au prix très attractif de 5 €, ce pass aura une validité de trois mois non renouvelables et ne sera pas accessible aux licenciés de l'année précédente. Ce pass remplacera la licence découverte ;
- Le pass horaire, qui sécurisera les locations horaires des clubs, parce que nous savons que beaucoup en font, mais sans que ce soit sécurisé faute d'assurance individuelle. Le prix de la location sera majoré de 1 € par personne non licenciée et par heure. Cette innovation va reposer sur le digital — le mot est lancé.

### LE DIGITAL : CLÉ DE VOÛTE DU DISPOSITIF POUR 2022

Premier constat, en ouvrant l'accès aux club affiliés avec le pass, nous allons créer une accélération du flux, une affluence plus grande et des données à récolter. Après ce constat, comme nous avons exclu un complément de travail administratif pour le club, le pass horaire va répondre à cette obligation, que ce soit avec un paiement en ligne — ce qui serait préférable — ou avec un paiement sur place.

Deuxième constat, ce sont les bonnes vieilles procédures annuelles d'inscription ou de réinscription. Chaque année, des centaines de milliers de personnes reviennent dans le club, reprennent leur licence. Résultat, pour le club, c'est une énorme quantité d'informations à traiter, la ressaisie des données fournies par les adhérents, du temps passé, des causes d'erreurs. Bref, un travail administratif sans aucune valeur ajoutée. L'heure étant à la digitalisation, le moment venu sera de libérer les clubs

de cette charge en leur apportant un parcours en ligne et une automatisation des procédures.

### LA MODERNISATION DE LA LICENCE COMPORTE DES CHANGEMENTS

Je passe sur les bénéfices — simplicité, rapidité —, vous avez tous compris que la digitalisation va changer la vie des clubs. Mais, moderniser la licence implique des changements. Nous avons donc regardé les impacts de ce projet :

- le juridique, avec notamment les assurances, ainsi que le domaine réglementaire et particulièrement la réglementation générale pour la protection des données (RGPD) sur laquelle un certain nombre d'entre vous nous ont posé des questions ;
- la compétition, avec les matchs libres ;
- l'animation du réseau territorial — vous-mêmes, ligues, comités et clubs — pour la préparation du projet et son déploiement ;
- la communication, pour les supports ;
- le partenariat, pour trouver de nouvelles contreparties pour les licenciés ;
- la finance, pour les simulations, le contrôle et le suivi ;
- le marketing, pour ses apports stratégiques et de nouvelles contreparties fédérales ;
- enfin, le vaste domaine du système d'information, des applications et du digital, qui interroge forcément sur : l'évolution des bases de données ; la création des pass, l'évolution de la licence et l'ouverture des matchs libres ; le parcours digital.

Le parcours digital, c'est ce dont Philippe Brandt va vous parler.

## • DISPOSITIF DE PARTICIPATION À LA PRATIQUE : LICENCES/AUTRES TITRES DE PARTICIPATION •

**Philippe BRANDT.** Bonjour à toutes et à tous. On va essayer d'identifier les trajectoires techniques qui sont possibles au niveau du projet Licences.

Pour cela, on a fait un bilan de l'existant de l'écosystème fédéral qui tourne autour des licences, ce qui permet d'identifier les qualités et les défauts de l'écosystème. Pour faire ce bilan, on a décidé de prendre trois périmètres complémentaires sur le plan technique.

### AUJOURD'HUI, QUE VAUT L'INFRASTRUCTURE QUI TOURNE AUTOUR DES LICENCES ?

On est confrontés à une énorme base centralisée. Il n'y a aucune segmentation, tout est regroupé au même endroit, avec une base qui est colossale. Gravitent autour de cette base toutes les applications : AEI, Ten'Up, ADOC, Admin, etc. Le problème essentiel, c'est que nous avons plus de 3000 règles de gestion des données, toutes ces règles qui indiquent aux applications et à la base de données comment utiliser ces data pour interagir correctement. Normalement, il n'y en a que quelques dizaines. En avoir plus de 3000 témoigne de l'âge du système actuel. Ces règles de gestion, vous en avez au niveau de la base de données et au niveau des applications. Le risque est donc doublé de mettre à jour une règle de gestion qui cohabite sur le plan centralisé et au niveau des différentes applications.

Le système a un certain nombre d'années. Il n'est plus à la pointe. Il faut déjà, dès aujourd'hui, se poser la question de la refonte de notre système.

### QUELLE LA QUALITÉ DES DÉVELOPPEMENTS, DONC DE TOUTES LES APPLICATIONS QUI GRAVITENT AUTOUR DE LA BASE FÉDÉRALE ?

On a regardé l'ensemble des développements qui ont été réalisés et la qualité de ce que l'on appelle le code source. Pourquoi est-ce essentiel de regarder ce qui est fait par les développeurs ? Parce qu'il y a ce que l'on appelle le caractère de maintenabilité du code. Est-on capable de maintenir une application, c'est-à-dire de procéder à des évolutions, sans que cela s'écroule ? Par exemple, si votre code est mal documenté, que le codeur a fait des choses trop complexes, on ne pourra pas le maintenir correctement. Imaginez un code très alambiqué avec un codeur qui ne dit pas ce qu'il fait, qui prend des codes complexes et que l'on change de sous-traitant ; celui-ci n'y arrivera pas. Résultat, on assistera à un effondrement du code ; dès que l'on y touchera, on débranchera des fonctionnalités.

### QUEL EN EST LE NIVEAU DE SÉCURITÉ ?

Avoir des données, c'est bien. Mais si elles sont sécurisées, c'est mieux. On a fait une analyse des vulnérabilités de l'écosystème dans son ensemble, et on est en train de les corriger.

### LE BILAN DE TOUT CELA, QUEL EST-IL ?

Le système est complexe, mais on peut capitaliser un minimum dessus. La qualité : on a un code qui commence à être complexe, mais on peut encore faire quelques développements. Par contre, faire l'ensemble des développements associés à la nouvelle licence n'est pas possible.

• **DISPOSITIF DE PARTICIPATION À LA PRATIQUE : LICENCES/AUTRES TITRES DE PARTICIPATION** •

**CONCLUSION**

Il faut envisager cela un an plus tard, pour l'année sportive 2022. Alors, je vous rassure, on sera capable de refondre et optimiser notre système pour avoir du temps devant nous pour les évolutions qui vont arriver et faire tous les développements fonctionnels liés à la nouvelle licence.

Quelles sont les trajectoires définies pour l'année sportive 2022 ? On n'a pas fait de choix définitif, même si l'on va plutôt aller sur la segmentation de la base fédérale. Trois scénarios possibles :

- Refaire un système centralisé. C'est un peu notre schéma repère, et bien entendu on évitera de le mettre en place.
- Une solution centralisée. Le gros problème, ce sont les règles de gestion. On va les simplifier et les centraliser au même endroit.
- À la fois centraliser les règles de gestion et segmenter cette énorme base de données, ce qui permettra d'avoir une maintenabilité nettement supérieure. C'est ce scénario qui à notre préférence, qui est notre cible, mais on doit encore le confirmer en termes de trajectoire.

Pour autant, on est capable de faire un certain nombre de développements dès la saison sportive 2021, donc à partir de septembre 2020 :

- la mise en place des nouveaux tarifs de licence ;
- la mise en place de la nouvelle catégorie pour les 6 ans et moins ;

- La mise en place de quatre optimisations, l'objectif étant notamment de simplifier le travail des clubs :
  - la numérisation complète du processus de vérification et d'envoi des certificats médicaux. On scanne, on envoie, on vérifie, il n'y a plus de papier ;
  - la numérisation du processus de changement de club à travers ADOC ;
  - vérifier à travers ADOC si un licencié a un compte Ten'Up ou non ;
  - améliorer dans ADOC les créneaux de réservation des courts.

On va mener deux projets dans le même temps : commencer à préparer le nouvel écosystème pour septembre 2021 ; commencer les développements sur la base de l'écosystème actuel sur ce périmètre d'évolution.

*(Applaudissements)*

**Dominique AGIS-GARCIN.** Nous avons maintenant une visibilité sur le planning de mise en œuvre, que l'on va résumer comme suit :

- > Dès la saison sportive 2021, c'est-à-dire à partir de septembre 2020 :
  - Quatre des mesures présentées seront appliquées : le nouveau tarif licence ; la nouvelle catégorie 6 ans et moins ; la dématérialisation du certificat médical ; les matchs libres pour les adultes.
  - La mention du prix sur la licence — si le club faisait payer un cumul adhésion et licence, vous n'en aviez aucune idée.

• **DISPOSITIF DE PARTICIPATION À LA PRATIQUE : LICENCES/AUTRES TITRES DE PARTICIPATION** •

- Les nouvelles contreparties licenciés.
  - > Pour la saison 2022, donc à partir du mois de septembre 2021 :
  - Le dispositif pass.
  - Le parcours digital, incluant les inscriptions club, les conventions avec les associations sportives scolaires.

Enfin, je vais demander à Grégory Stepien de vous présenter une synthèse des droits et contreparties du nouveau dispositif, ainsi que les offres de la FFT pour renforcer l'attachement des licenciés à la Fédération.

**Grégory STEPIEN.** Voici une vue d'ensemble du dispositif pass et licence avec les droits et contreparties associés.

Tous les pass bénéficient d'une assurance qui protège le joueur et le club, notamment dans les cas d'accident les plus graves.

Pour le pass scolaire, cette assurance est attachée à l'assurance scolaire de l'élève.

Quant aux licenciés, au-delà de cette assurance individuelle accident, ils bénéficient de l'accès à la compétition — que ce soit en individuel ou par équipes —, du nouvel accès aux matchs libres pour le jeune et pour l'adulte avec les limites de classement telles qu'évoquées précédemment. Contrairement aux détenteurs de pass, la licence donne des voix au club associatif pour permettre la représentativité du club auprès des instances fédérales. Enfin, ils ont accès à des contreparties

individuelles qui sont les avantages que la FFT peut apporter au travers de ses événements et de ses partenaires.

À ce propos, pour renforcer l'intérêt, la valeur et l'utilité de la licence, c'est important d'apporter de nouvelles contreparties pour les joueurs, au-delà de l'accès à la billetterie prioritaire de Roland-Garros. L'étude que nous avons réalisée auprès de 4 275 licenciés a permis d'identifier les avantages les plus attendus. Parmi les quinze propositions que nous avons soumises à ces licenciés, la réduction sur le matériel — raquettes, balles, cordages, textiles — a été jugée comme prioritaire par plus de 80 % d'entre eux.

Aujourd'hui, nous avons un contexte partenarial favorable, avec des marques qui sont capables et volontaires pour nous accompagner dans cette démarche, que ce soit de nouvelles marques comme Intersport, Wilson ou des partenaires plus historiques comme Lacoste. Des premières initiatives ont été engagées. Une offre a été envoyée en octobre 2019 aux licenciés par Intersport, qui propose des réductions jusqu'à 20 % sur le rayon tennis. Par exemple, si un licencié achète deux boîtes de balles, qu'il fait raccorder sa raquette et qu'il achète son cordage, grâce à la licence FFT il bénéficie d'une économie de 15 €, ce qui est un avantage significatif.

D'autres contreparties viendront renforcer l'offre.

À travers cette étude, les licenciés ont notamment montré leur attachement à la billetterie prioritaire Roland-Garros et seraient favorables à d'autres avantages dans le stade et au cours du tournoi.

• **DISPOSITIF DE PARTICIPATION À LA PRATIQUE :  
LICENCES/AUTRES TITRES DE PARTICIPATION** •

À partir de l'année prochaine, le billet Annexe Up permettra à un licencié acheteur d'un billet annexe d'avoir un accès prioritaire au court Philippe Chatrier sans surcoût lorsque les tribunes ne seront pas pleines. Des avantages pourront également être envisagés dans le cadre du stade à l'année, une fois les travaux achevés. Et puis, un accès à la nouvelle Centrale du club ; cette marketplace sera ouverte aux licenciés et leur proposera des produits en exclusivité et des offres tarifaires.

D'autres offres promotionnelles seront proposées *via* La Griffe Roland-Garros et des partenaires de la Fédération comme, par exemple, *Tennis Magazine*. Également, des facilités d'accès à la billetterie d'autres tournois France ATP et WTA.

Enfin, tout cela sera centralisé et accessible *via* Ten'Up, avec comme objectif de donner un accès facile aux licenciés à l'ensemble de ces avantages et que chacun puisse en bénéficier.

*(Applaudissements)*

**Dominique AGIS-GARCIN.** Pour terminer, on a voulu partager la volonté qui a été la nôtre, qui repose sur sept points :

- faciliter l'accès aux clubs par un système plus souple — ouvrir les portes et les fenêtres, déverrouiller ;
- reconnaître et intégrer les différents modes de pratique des joueurs à l'année, à la semaine, à l'heure ;
- faciliter l'accès à la compétition avec les matchs libres ;
- compter, assurer, licencier toute personne qui pratique dans un club affilié.

- changer la vie des dirigeants pour donner du plaisir à diriger son association ;
- alléger le travail administratif des clubs grâce au digital ;
- Renforcer l'intérêt de la licence pour les trois acteurs que nous appelons « le trio magique » : le club, le joueur et les collectivités locales.

Merci à tous ceux qui ont collaboré à ce projet. L'aventure n'est pas finie — on a parlé de 2022. Et merci de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le PRÉSIDENT.** Merci, Dominique.

Mesdames et Messieurs, rendez-vous à Longchamp.

*La séance est levée à 19 h 57.*



• DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019 •

## ORDRE DU JOUR

- Ouverture par le président
- Intervention du directeur technique national
- Lancement de la Marketplace (ex-Centrale d'achat)
- Point sur la TV 100 % tennis
- Point sur la francophonie
- Actions culturelles du projet fédéral
- Grands dossiers nationaux et internationaux
- Allocution du président de la FFT

## INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONALE



PIERRE CHERRET

(Vidéo)

(Applaudissements)

Je pense que l'on peut être fier de cette saison 2019, de ces titres remportés par nos représentants. C'est aussi le résultat de votre investissement parce que, sans vous, sans le temps que vous donnez à notre sport, tout cela ne serait bien évidemment pas possible. Je suis fier des équipes, fier des gens qui ont travaillé avec ces joueuses et ces joueurs pour obtenir ces résultats. Et puis, c'est aussi un petit peu le fruit de mon travail.

Vous avez à l'écran l'équipe de France de Fed Cup, dont on a déjà beaucoup parlé hier. Pour autant, pour toute nation, gagner la Fed Cup est quelque chose d'incroyable. Et cela me touche tout particulièrement, parce que j'ai eu la chance de travailler individuellement avec chacune de ces joueuses au niveau de la formation, et que je me suis également occupé de cette équipe en tant qu'entraîneur pendant deux ans.

Faire revenir Caroline Garcia n'a pas été simple, notamment au début. Une fois que son retour a été entériné, j'ai organisé un stage au CNE, mais — sachant que l'idée était vraiment de la faire revenir dans l'équipe — le stage débutait le vendredi et elle me demande d'arriver le dimanche. Alors là, je ne vous explique pas. Les joueuses ont dit : « *Voilà ! Ça commence !* » Julien Benneteau était donc en difficulté. Les statuts et règlements de la Fédération sont très bien faits — je l'ai découvert en étant DTN — puisque l'article 10 qui concerne le directeur technique national indique que c'est lui le responsable des équipes de France. Donc quand Julien est en difficulté, logiquement il m'appelle et je prends la main avec la joueuse. Que Caroline arrive le dimanche est ma décision, pas celle de Julien, ce qui lui permet d'être protégé et de travailler avec les joueuses. Lors de cette réunion avec les joueuses, j'assume donc mon rôle et l'une d'entre elles — je ne la citerai pas — m'a dit : « *En prenant cette décision, Pierre, tu vas faire exploser l'équipe de France.* » Un an après, lorsque je regarde le visage de ces jeunes filles et ce que l'on a vu en Australie, je pense que cette équipe de France était loin d'exploser. Au contraire, les joueuses ont créé un groupe, une amitié. Elles sont allées chercher un titre incroyable et j'espère qu'elles réussiront à le garder à Budapest, l'année prochaine.

Un focus sur les jeunes filles, le tennis féminin.

On a eu la bonne nouvelle que Diane Parry soit n°1 mondiale juniors, après Clara Burel. Ce sont deux jeunes filles qui ont suivi un cursus club/comité/ligue/CNE. Je pense à tous ces formateurs qui ont travaillé avec elles. Également Elsa Jacquemot, qui est 7<sup>e</sup> mondiale et qui a un an de moins. J'espère qu'elle jouera le titre de championne du monde, l'année prochaine.

On parle beaucoup du tennis féminin, des difficultés. Avez-vous une idée du nombre de joueuses de moins de 12 ans qui ont joué plus de 20 matchs ? De notre réservoir ? Notre réservoir, ce sont 900 joueuses avec : environ dix dans le Top 100 ITF Juniors et régulièrement entre cinq et six joueuses dans les tournois du Grand Chelem. Depuis dix ans, dans le tennis féminin, quand on a deux ou trois joueuses dans le Top 100 et deux dans les tableaux du Grand Chelem Juniors, on est contents. Aujourd'hui, une vraie dynamique s'est donc mise en place sur le tennis féminin. Bien sûr, il faut se dire que 900 joueuses ce n'est pas suffisant, et il faut mettre en place ce programme sur le tennis féminin — dont on parlera sûrement tout à l'heure — pour parvenir à avoir plus de jeunes filles dans nos écoles de tennis et qui, ensuite, jouent entre 20 et 40 matchs.

Faire le bilan de la DTN peut durer toute la matinée parce que, dans chaque département, plein d'actions sont mises en place pour essayer de faire avancer, de réformer notre discipline. Cette année, j'ai voulu procéder différemment. On me pose plein de questions, régulièrement les mêmes — peut-être celles que vous vous posez. J'ai donc demandé à Émilie Loit — qui a eu la chance et l'honneur de brandir ce trophée il y a quelques années — de me les poser.

**Émilie LOIT.** Bonjour à toutes et à tous.

On va commencer par la transition du circuit Juniors au circuit ATP-WTA. Une étape que l'on peut qualifier de déterminante dans une carrière.

**Pierre CHERRET.** En effet, c'est important, car il y a ce passage de formation des jeunes, mais ensuite il faut arriver dans le monde professionnel. C'est une marche difficile. Nous avons pas mal d'espoirs qui n'ont pas réussi à passer le cap, mais c'est aussi une difficulté

pour les joueurs étrangers, les autres nations. Quoi qu'il en soit, ce palier prend plus de temps à franchir que dans le passé puisque, si l'on prend le circuit ATP, en 1986, c'était six joueurs de plus de 30 ans, et en 2009 ce sont quarante joueurs. L'âge moyen du Top 100, c'est 29 ans. À part quelques exceptions, ce passage va donc prendre un peu plus de temps. Et bizarrement, les filles arrivent tôt puisqu'il y a sept joueuses de moins de 20 ans dans le Top 100. Par contre, il faut bien avoir en tête que le tennis est un sport de précocité, mais à maturation tardive.

Au niveau des Juniors, l'an dernier — quand j'étais en Australie et que j'ai fait mon intervention pour l'assemblée générale par vidéo —, je pense que l'on a dû parler d'Hugo Gaston qui a été médaillé aux JOJ et, je crois, demi-finaliste du Masters. Il a commencé l'année en étant 1200<sup>e</sup> à l'ATP et, aujourd'hui, il est 250<sup>e</sup>. C'est un joueur qui est en train de réaliser ce passage.

Enfin, en quinze mois, quatre joueurs et une joueuse française de moins de 25 ans sont montés dans le Top 100. Avant eux, il y avait Benoît Paire — il y a quelques années — et Lucas Pouille. Et, à noter que deux de nos représentants sont dans les douze joueurs de moins de 21 ans sur le circuit ATP.

**Émilie LOIT.** Quels moyens mettez-vous en place pour bien réussir cette transition ? Et où en sont les Français actuellement ?

**Pierre CHERRET.** Voyez toute la stratégie que l'on a mise en place avec les projets internationaux. Je pense que rentrer dans le monde professionnel doit commencer beaucoup plus tôt. La stratégie des projets internationaux, c'est un cahier des charges. Lorsque ces jeunes s'investissent dans un projet international, il y a un cahier des charges sur :

- la programmation, parce que, pour passer ce cap, il faut une programmation bien précise en fonction des circuits et des âges ;
- une exigence sur les volumes d'entraînement, sur la préparation physique, sur la préparation mentale ;
- l'accompagnement des entraîneurs sur les tournois ;
- la performance globale, c'est-à-dire tout ce qui est à côté : la diététique, le médical ;
- et puis, un point essentiel, savoir s'entourer. La qualité de l'entourage qui va accompagner le jeune pour passer ce cap du junior au circuit professionnel est essentielle.

**Émilie LOIT.** On entend souvent que les Français sont faibles mentalement. Tu n'es pas lassé d'entendre ce genre de propos, surtout quand l'on voit la rétrospective de 2019 qui s'est plutôt très, très bien passée ?

**Pierre CHERRET.** Prenons la Fed Cup, le match de Kristina et le double : est-ce nos joueuses qui ont été faibles, ou les Australiennes ? Comme toute généralité, il y a une part de vérité. Je pense qu'il faut changer de cap. Comme toutes les qualités qui font un joueur de tennis — technique, physique —, le mental est une qualité qui peut être entraînable.

**Émilie LOIT.** Que mettez-vous en place pour la travailler ?

**Pierre CHERRET.** On a eu une première approche l'année dernière, et on va passer à la vitesse supérieure. On a recruté Christophe Bernelle, qui rejoindra la DTN à plein temps à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Il aura deux grandes missions. Premièrement, accompagner nos jeunes qui sont dans la boucle internationale, mais également les entraîneurs — parce que sur la partie mentale l'entraîneur doit avoir une formation spécifique — et bien sûr les parents, la famille. Deuxièmement, avoir dans

chaque ligue un référent mental, qui va constituer un réseau de référents que Christophe Bernelle va animer, avec lequel il va travailler pour développer cette qualité très tôt et très jeune chez les enfants.

Et puis, il faut que nos enfants prennent l'habitude de rivaliser. Je vais régulièrement sur les tournois. À Auray ou à Tarbes, au-delà de nos résultats, nos enfants sont complètement inhibés, ils subissent l'événement. Les étrangers leur montrent une approche différente, une culture différente, une agressivité différente ; et souvent, nos petits sont perdus.

Pourquoi je parle de cette boucle internationale et de ces points de départ ? Parce que c'est essentiel d'apprendre très tôt son métier de futur joueur de tennis, pour que cela devienne une habitude. Les points de départ sont les points que les enfants marquent sur le circuit Tennis Europe l'année des 11-12 ans, pour prendre cette expérience. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y avait 16 jeunes filles et 24 garçons. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il y aura 30 filles et 42 garçons. Ce sont 72 jeunes qui se sont lancés dans cette expérience avec leurs entraîneurs et leurs familles. Ça représente une augmentation de 80%. C'est essentiel parce que nos enfants, comme leurs rivaux étrangers que l'on retrouve à Tarbes, à l'Orange Bowl ou sur les Grands Chelems Juniors, vont enfin partir sur la même ligne de départ.

**Émilie LOIT.** Tu parlais de changement de cap. Il y en a eu un au travers de la collaboration avec le privé. Pourquoi cette ouverture ?

**Pierre CHERRET.-** Pourquoi pas ? Déjà, le terme «privé» me dérange. Aujourd'hui, il y a un système fédéral, et à côté il y a des professionnels. J'ai fait partie de ces professionnels pendant presque dix-huit ans avant d'intégrer le monde fédéral. Je pense que c'est

essentiel. Le système fédéral n'a pas le monopole du savoir, de la connaissance. Il faut s'unir. Aujourd'hui, on a tous le même objectif : la réussite des joueurs français. Je pense que l'on sera tous plus fort ensemble. Finalement, on est liés. Si l'on prend le Masters de Chendgu chez les juniors, il y avait une joueuse et un joueur du système fédéral et une joueuse et un joueur du système professionnel. Je pense qu'aujourd'hui, il faut dépasser ce clivage. Je l'ai vécu pendant des années, on m'a mis de côté parce que je n'étais pas dans le système fédéral. Aujourd'hui, j'ai une vraie volonté de passer ce cap.

**Émilie LOIT.** Contrairement à mon époque, j'ai le sentiment que cette ouverture sur le privé permet de concerner tous les entraîneurs sur le territoire, et pas seulement ceux qui sont au sein de la Fédération. L'entraîneur d'un jeune peut se dire : « Je peux l'accompagner très longtemps dans son parcours de formation et même, pourquoi pas, au haut niveau ».

**Pierre CHERRET.** Bien sûr. C'est la finalité des projets internationaux. L'important, c'est d'avoir un cahier des charges et de le respecter : « *Tu veux aller au haut niveau ? Très bien, mais alors tu vas devoir mettre en place ceci et cela, et si tu le fais, cette structure sera performante* ». Si un jeune est dans une structure, parfois proche de sa famille — ou pas — mais avec un entraîneur avec qui cela fonctionne, pourquoi casser ce binôme ? Bien au contraire, il faut se positionner en centre de ressources financières et de compétences pour pouvoir accompagner ce projet le plus longtemps possible, en tout cas tant qu'il est performant.

**Émilie LOIT.** Peux-tu nous citer quelques exemples ?

**Pierre CHERRET.** Arthur Cazaux, 17 ans, qui a perdu cette nuit en demi-finales de l'Orange Bowl, et qui

est à Montpellier avec son entraîneur qui le suit à l'année. Nous avons aussi Hugo Gaston, qui s'entraîne dans sa ligue, avec son entraîneur de ligue. Sans oublier Célia-Belle Mohr, qui a aussi perdu en demi-finales de l'Orange Bowl.

Et puis, un petit focus sur les territoires ultramarins. Enzo Pierrot, de la Guadeloupe, par exemple. Pour eux, c'est essentiel de pouvoir continuer leur formation dans leur territoire. Avant, si un enfant de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Guyane, de la Martinique était repéré, on le mettait à l'INSEP ou à Poitiers. Et cela ne marchait pas, alors que les autres fédérations sportives arrivent à sortir des athlètes incroyables des territoires ultramarins. Enzo s'entraîne en Guadeloupe, il vient de temps en temps en métropole pour jouer des compétitions et il rayonne aussi sur la Floride. On est en train de mettre en place une stratégie avec ces ligues ultramarines pour que les enfants puissent rester plus longtemps dans leurs territoires.

**Émilie LOIT.** Quels sont les résultats de tout l'écosystème ?

**Pierre CHERRET.** Voici le repère que l'on a mis en place il y a un an : le Top 100 par année d'âge. Au 24 décembre, on avait 59 filles ; aujourd'hui, il y en a 86. On a +45% de joueuses qui s'investissent dans la boucle internationale, chez les 18 ans — Tennis Europe 13-14 et l'ITF Juniors. Et chez les garçons, on en avait 68 et aujourd'hui ils sont 82, soit une augmentation de 20%. Grâce à ces projets internationaux, on emmène beaucoup plus de jeunes vers le haut niveau.

**Émilie LOIT.** Passons aux clubs. Peut-on faire du haut niveau dans un club ? Et si oui, jusqu'à quand ?

**Pierre CHERRET.** Bien évidemment, il faut déjà se

demander quel type de clubs. Si l'on part de la matrice fédérale, ce sont les clubs de catégorie C et D qui amènent le plus d'enfants à jouer en compétition. Mais il faut plusieurs conditions : une école de tennis qui fonctionne ; un diplômé d'État motivé ; un président de club qui a aussi envie d'amener des enfants vers le haut niveau ; des parents investis parce qu'autrement on n'aurait pas les résultats que je vous ai montrés. Si ces conditions sont réunies, alors on peut se dire : on repère un enfant dans un club, avec comme objectif de le faire entrer dans la boucle internationale à 10 ans.

**Émilie LOIT.** Que met en place la Fédération pour accompagner ces enfants au sein des clubs ?

**Pierre CHERRET.** Il y a plusieurs leviers. Bien sûr, le levier des équipes techniques régionales — mais pas que — qui accompagnent ces clubs, ces DE et ces présidents dans l'entraînement des jeunes jusqu'à 10-12 ans, parfois en les accompagnant en tournoi, en prenant la main sur quelques entraînements. Et puis — et c'est nouveau —, au niveau de la DTN, on a des référents à partir de 7 ans. On a divisé la France en trois Interrégions et leur rôle est de repérer et d'animer, de conseiller, d'orienter, de travailler avec les enseignants professionnels, avec les ETR, pour faire progresser le plus vite possible ces enfants.

**Émilie LOIT.** Parlons de la scolarité. Pour performer, il faut énormément s'entraîner. La scolarité actuelle ne permet pas forcément d'avoir un double projet. Qu'as-tu mis en place pour essayer de répondre à ces besoins et permettre à un enfant de mener à bien son double projet comme il le faut ?

**Pierre CHERRET.** Pour arriver à un certain niveau, il faut passer du temps sur le court, il faut du volume d'entraînement dès le repérage. Et quelque part, ce n'est pas nous qui décidons de ce volume ; c'est le tennis international.

Quelques exemples. Pour être en demi-finales d'Auray, chez les filles, il faut jouer O et, chez les garçons, il faut jouer 4/6. Si l'on veut être performant à Tarbes, chez les filles, il faut jouer Promotion et, chez les garçons, il faut jouer O. Lorsqu'un DE repère un enfant de 4 ans dans le club, il doit avoir cela en tête : « Que dois-je faire pour l'amener à ce niveau-là à Auray, puis pour l'amener à ce niveau-là à Tarbes ? ». Je pense que c'est cette approche-là qu'il faut arriver à avoir sur nos meilleurs jeunes parce qu'il y a deux niveaux : les jeunes qui vont se destiner à cette boucle internationale, et les autres.

**Émilie LOIT.** Tu ne fais pas peur aux parents quand tu leur parles de l'e-school ?

**Pierre CHERRET.** Pas du tout. L'année dernière, on a fait une réunion avec 90 parents de ces jeunes espoirs, et 30 se sont engagés dans ce programme. L'école se fait en début d'après-midi. Peu importe l'endroit de la France où les jeunes se trouvent, ils se connectent à l'ordinateur et il y a une classe virtuelle FFT, qui permet aux enfants de se retrouver face au professeur. Cela leur permet de s'entraîner le matin. Il faut savoir que plein de jeunes étrangers commencent la journée par l'entraînement.

Nous sommes la seule fédération à le faire, donc nous sommes beaucoup observés par l'ANS, par Claude Onesta. J'ai fait une réunion avec lui ; il aimerait que toutes les autres fédérations qui doivent former des jeunes très tôt fassent de même.

**Émilie LOIT.** Passons aux clubs formateurs. Comment la Fédération les soutient-elle ? Commençons par les moins de 7 ans...

**Pierre CHERRET.** Avant de parler d'un soutien et de nos

programmes, je voudrais revenir sur les référentiels de formation. On a mis en place un référentiel de formation pour les U14 filles et les U15 garçons. Je vous disais que l'on a 900 joueuses de moins de 12 ans qui font un match. On a donc fait un référentiel de formation spécifique pour les jeunes filles U14 à destination des équipes techniques régionales, que l'on a travaillé avec elles. On s'est réunis avec des spécialistes du tennis féminin et masculin afin que cela ne soit pas descendant, mais co-construit. Dans tout ce que j'essaie de faire, la co-construction avec les équipes est pour moi essentielle. L'étape numéro 1. Ensuite, on a développé un programme Galaxie Tennis U7 pour redynamiser cette population des 4-7 ans, avec une aide financière aux clubs qui entrent dans le cahier des charges correspondant à ce que l'on veut pour les 7 ans.

**Émilie LOIT.** Et à partir de 7 ans ?

**Pierre CHERRET.** Ce sont des aides individualisées. Une fois le jeune repéré par l'équipe technique régionale, le référent national donne une aide individuelle au club pour permettre à l'enseignant de compléter les volumes d'entraînement, de travailler plus spécifiquement certains coups, par exemple le service — qui est essentiel dans notre sport.

**Émilie LOIT.** Et pour les 10-18 ans ?

**Pierre CHERRET.** Ce sont nos projets internationaux, qui entrent dans la boucle internationale. L'aide financière est fonction de leur niveau, qui leur permet de voyager ou de s'entraîner. Et bien sûr, plus on avance vers les circuits Tennis Europe 14 ans et 18 ans, plus l'enveloppe est importante. Et puis, bien évidemment, il y a aussi les aides humaines ou financières des comités et des ligues pour soutenir ces clubs formateurs, chaque ligue et chaque comité étant autonomes.

**Émilie LOIT.** On va passer à la formation. Quelles sont les premières étapes du parcours de formation pour un jeune joueur ou une jeune joueuse ?

**Pierre CHERRET.** Il n'y a pas une mais des façons de réussir. Mais si l'on prend un parcours un peu d'excellence, il y en a cinq.

À 4-6 ans, c'est animer le club, que l'enfant prenne du plaisir, pour le fidéliser.

À 7-10 ans, c'est éduquer au match. L'idéal serait que les enfants qui sortent à 4-6 ans puissent servir et soient capables d'entrer dans la compétition et tout ce que l'on a mis en place avec les matchs libres. Cela aiderait à les fidéliser, à ce qu'ils s'accrochent à notre sport. Et là, le rôle du comité est essentiel, puisqu'il faut organiser cette compétition avec les clubs.

**Émilie LOIT.** Une fois que l'on quitte la période Galaxie, on arrive dans la boucle internationale.

**Pierre CHERRET.** Absolument. C'est former ces jeunes à leur futur métier. C'est le Tennis Europe 10-12 ans, le Tennis Europe 13-14 ans. C'est les amener à se découvrir en compétition, à rivaliser avec les autres, à atteindre au moins les quarts de finale de chaque compétition auxquelles ils participent. Les finales olympiques, c'est 8. Et bien là, même chose, c'est essayer d'être dans les 8. Ensuite, c'est du bonus ; si je suis en demi-finales, en finale ou si je gagne, c'est top, mais sur ces âges-là, il faut au moins arriver régulièrement en quarts de finale.

**Émilie LOIT.-** Et une fois que l'on quitte la boucle internationale, c'est pour arriver sur le circuit ATP-WTA.

**Pierre CHERRET.** Il y a le circuit ITF — disons 14 ans chez les filles et 16 ans chez les garçons — qui permet de se

professionnaliser, avec une structure. Les voyages sont beaucoup plus nombreux ; on devient un nomade. On apprend vraiment la vie sur le circuit et on doit avoir une structure qui se professionnalise, pour ensuite arriver sur les fameux circuits ATP et WTA. Un membre du Top 100 ATP ou WTA est autonome. Il doit donc prendre totalement en charge sa structure et se dire : « Je prends mon projet, je peux m'autofinancer, j'écris mon histoire et je dois avancer seul », tout simplement.

**Émilie LOIT.** On va passer aux écoles de tennis. On lit à peu près partout qu'elles sont en perte de vitesse. Y a-t-il une raison à cela ?

**Pierre CHERRET.** Oui. Déjà, en sept ans, on a perdu 15% de nos licenciés U12. Clairement, c'est la faute de la DTN. On a mis en place Galaxie Tennis — le concept pédagogique est super, franchement —, mais lorsque cela a été lancé, il y avait deux problèmes. Premièrement, l'âge réel, qui a sorti tous nos enfants de la compétition ; c'est devenu tellement compliqué de faire de la compétition que l'on n'a plus de compétiteurs U10 ou U12. Deuxièmement, les niveaux blanc, violet, rouge, orange et vert qui ont sclérosé les écoles de tennis et bloqué les enfants dans un niveau.

Depuis 2017, on a réussi à remonter le taux de compétiteurs, et depuis le début de l'année on enregistre une hausse de 2% des licences jeunes — en espérant que cela dure.

**Émilie LOIT.-** Qu'avez-vous fait évoluer dans Galaxie Tennis ?

**Pierre CHERRET.** Je prends mon papier... parce que l'on a fait beaucoup de choses.

• On a supprimé l'âge réel.

• On a organisé une compétition par niveau et non plus par âge.

• On a simplifié la grille de compétences. Ainsi, pour passer d'orange à vert, il fallait savoir faire un service slicé, ce qui n'est pas facile ; si l'enfant sait déjà diriger sa seconde balle sur le coup droit ou le revers et la mettre dans le court, cela lui permet de matcher. On a donc simplifié tout cela.

• Seuls les diplômés d'État pouvaient faire changer un enfant de niveau ; parfois cela a été fait, mais souvent cela ne l'a pas été. Maintenant, les enfants peuvent changer de niveau par eux mêmes, en gagnant des matchs.

• On a ouvert la compétition aux enfants de niveau rouge — les 80% de nos jeunes qui ne pouvaient donc pas jouer en compétition officielle.

• On a mis en place la compétition mixte. Dans beaucoup de disciplines sportives, les garçons et les filles font de la compétition ensemble jusqu'à un certain âge. Nous, non. Maintenant, c'est possible.

• On a abaissé l'âge du début de compétition. Avant 8 ans, c'était impossible de jouer au tennis en compétition. Croyez-vous que les autres fédérations de tennis nous attendent ? Les gamins font de l'entraînement et vont jouer en compétition ; c'est là où ils se découvrent. Quand je suis avec mon professeur, j'apprends mon sport, et quand je joue des matchs et de la compétition, je me découvre. La création des matchs libres va énormément aider. Depuis le mois de septembre, il y a eu 14 000 matchs libres.

• Et puis, le message que l'on fait passer dans les écoles de tennis, c'est arriver à augmenter le volume de jeu et de frappes lors des séances. Les écoles de tennis qui fonctionnent sont celles dans lesquelles les enfants bougent ; il y en a qui arrivent à frapper à peu près 300 fois la balle pendant l'heure. C'est aussi proposer une offre différente ; que cela ne soit plus : « J'ai cours de tennis de 14 à 15 heures le mercredi » sachant qu'il y a 25 mercredis dans l'année, mais une offre beaucoup plus globale permettant de s'inscrire à l'école de tennis en ayant des cours de tennis mais aussi des matchs qui sont organisés.

**Émilie LOIT.** Que donnent les résultats en chiffres ?

**Pierre CHERRET.** Concernant la compétition, sur la saison 2019, c'est un peu plus de 15% d'augmentation de jeunes compétiteurs ayant joué un match. Et sur la compétition U12 à 20 matchs, c'est pratiquement 20% de compétiteurs en plus.

Concernant les licences, depuis le mois de septembre on est à +2%.

Quant à la nouvelle école de tennis, nous avons une approche différente de Galaxie Tennis, avec un volume de jeu, une offre beaucoup plus globale. Dans les clubs pilotes du Val d'Oise et du Vaucluse, le taux de fidélisation atteint 75 à 80%. Cela signifie que les enfants prennent du plaisir et qu'ils sont fidélisés à travers cette nouvelle offre de l'école de tennis.

**Émilie LOIT.** Dans les clubs, les enseignants ont un rôle central, hyper important. Quelle formation mettez-vous en place pour qu'ils continuent à progresser, à être encore meilleurs ?

• DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE •

**Pierre CHERRET.** En effet, l'enseignant professionnel a un rôle central, mais pas que. Dans un club, ce qui est central, c'est le binôme diplômé d'État/président de club. Un club qui fonctionne, je pense que cela passe par là.

Au niveau des formations pour les enseignants, bien évidemment on s'appuie sur l'Institut de formation. Des formations à distance sont développées — Jean-Pierre Limborg en a parlé pour le paratennis. Et puis, depuis deux ans, *via* les entraîneurs nationaux de la DTN, la Fédération a mis en place deux formations à destination des enseignants professionnels : entraîneurs U7 et entraîneurs U10. Et, à partir du mois de janvier, pour toucher beaucoup plus de diplômés d'État, ce seront les équipes techniques régionales qui mettront en place cette formation.

**Émilie LOIT.** On a le sentiment que la DTN a vraiment envie d'avoir des liens proches avec les enseignants. Qu'avez-vous mis en place pour cela ?

**Pierre CHERRET.** On était assez coupé des régions, des diplômés d'État. J'essaye vraiment de changer cette approche, d'être dans la co-construction, de les emmener. Si cela descend du siège, cela ne fonctionne pas. Je passe donc beaucoup de temps avec les CTRC, avec les CTR, et mes équipes avec les CST, de façon à coconstruire, que cela parte d'eux et pas de nous.

Concernant les diplômés d'État — je mets de côté les stages nationaux et les tournois, je parle vraiment de la formation des diplômés d'État ou d'échanger avec eux — en métropole, ce sont plus de 800 journées passées, qui ont permis de rencontrer 2300 diplômés d'État. Et en Outre-mer, on a mis en place une approche différente, avec 57

journées passées et 200 DE rencontrés. Concernant les formations U7 et U10, au mois de septembre, les formateurs sont allés dans les territoires d'Outre-mer pour rencontrer les DE et les former. Et au mois de mars, on fera la formation U7 dans les territoires d'Outre-mer.

**Émilie LOIT.** On va passer aux disciplines associées. Pour le paratennis, Jean-Pierre Limborg a fait un bon bilan...

**Pierre CHERRET.** Oui. Je vais enchaîner parce que l'on a cette chance... Mais quand même, lorsque vous avez Jean-Pierre dans votre bureau qui vient vous réclamer des moyens et qui, accompagné de Patrick Labazuy, vous dit : « *Il faut que l'on fasse ceci, j'ai besoin de cela* », je peux vous dire que c'est du sport ! (*Sourires*)

Je suis arrivé à la DTN il y a un peu moins de deux ans. J'ai rencontré les joueurs de paratennis, avec une aide individuelle pour les aider à voyager, à aller sur les tournois qui ,était prévue, mais, qui ne leur avait pas été donnée — pour des raisons X ou Y. Nous la leur avons octroyée. Avec Jean-Pierre Limborg et Patrick Labazuy, on a coconstruit une stratégie pour ces joueurs. Actuellement, d'ailleurs, l'équipe de France féminine pour Tokyo est en stage sur nos courts au CNE. On a développé, on a structuré. Et puis, on pense à Paris 2024, il faut que l'on cherche des jeunes. Tout une animation réseau s'est mise en place, et je pense que Patrick et Jean-Pierre font un travail extraordinaire. J'essaierai de vous soutenir au maximum mais, aujourd'hui, on a une vraie structuration du paratennis.

**Émilie LOIT.** Parlons du beach tennis, que vous avez restructuré.

**Pierre CHERRET.** Absolument. Le beach tennis, c'est un capitaine de l'équipe de France masculine et un capitaine de l'équipe de France féminine qui interviennent uniquement sur les compétitions internationales.

Depuis le début de l'année, on a totalement changé l'approche. On a un référent métropole et un référent à La Réunion — puisqu'une grosse partie de nos champions viennent de là bas — qui, comme pour le paratennis, ont une double mission : le haut niveau et le développement de la pratique.

**Émilie LOIT.** Et vendredi, vous avez eu une réunion avec le padel, sur la structuration du haut niveau.

**Pierre CHERRET.** Tout à fait, avec Hubert Picquier et les équipes de Stéphane Berrafato. Même chose, c'était un capitaine d'équipe de France pour les filles et pour les garçons, mais uniquement sur les compétitions. On a changé un capitaine. On va faire le même système que pour le paratennis, à savoir mettre en place des stages, des moments de préparation avant les compétitions. Et puis, on va avoir un référent spécifique pour les jeunes, parce que l'on veut former.

**Émilie LOIT.** On termine avec l'ancêtre de tous les sports de raquette : le jeu de paume.

**Pierre CHERRET.** Matthieu Sarlangue, le plus jeune joueur dans le Top 10 de la courte paume, a son entraîneur. Par contre, à sa demande, on l'accompagne au niveau de sa préparation physique et de ses déplacements en tournois du Grand Chelem.

**Émilie LOIT.** 2019 a été une année exceptionnelle, avec énormément de victoires. Parle-nous de 2020. Quels sont tes désirs, tes envies, tes objectifs pour que cette prochaine année soit réussie ?

**Pierre CHERRET.** Déjà, je vais parler de continuité, parce qu'à partir du moment où l'on a mis en place une ligne directrice, je pense que c'est extrêmement important de ne pas la changer tout le temps. Beaucoup de gens se sont plaints... Oui, Madame, je vous vois souffler, je pense que c'est hyper important pour vous et pour nos équipes techniques qu'il y ait une ligne directrice et que l'on ne la change pas en permanence. Donc étape 1 : la continuité.

Ensuite, il faut poursuivre la progression du nombre de licenciés chez les U12 — c'est la réforme de l'école de tennis — et mettre en place l'école de tennis de demain.

Concernant la formation de nos meilleurs joueurs, c'est avoir des indicateurs de niveau de jeu et mettre en place un tableau de suivi pour les ligues et les comités, parce que je me suis rendu compte que l'on pilote un peu à vue. A-t-on un réservoir ? A-t-on des 8 ans, des 9 ans qui jouent bien ? Va-t-on assurer la suite de la formation des jeunes dans la ligue ? On se rend compte que ce n'est pas organisé. Et avoir ce tableau me permettra de suivre mes équipes, au siège, et donc à celles-ci de bien mieux travailler avec toutes vos équipes techniques régionales.

Et puis, pour les projets internationaux, au niveau de la densité, sur certains circuits filles et garçons, on commence — et c'est déjà le cas sur certains circuits et certaines années d'âge — à rejoindre les meilleures nations du monde. Par contre, il faut continuer à élever les niveaux. C'est bien d'avoir de la densité. Le Top 100 c'est super, mais ce qui nous intéresse, c'est le Top 10.

Enfin, à partir du moment où toute cette politique sportive a été mise en place, beaucoup plus de jeunes qu'avant vont bien jouer. Il s'agit de réfléchir à

• DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE •

comment s'organiser pour répondre à tous ces enfants, à toutes ces familles qui sont dans cette boucle internationale et qu'il va falloir aider et suivre vers le plus haut niveau.

**Émilie LOIT.** Merci, Pierre. Je te souhaite plein de bonnes choses pour 2020.

*(Applaudissements)*

**Émilie LOIT.** Y a-t-il des questions ?

**Philippe BELOU (Occitanie).** Y a-t-il eu une étude sur les conséquences de la politique des 9 ans, en particulier au niveau médical — sur le physique et le psychique de ces gamins — et sur la déscolarisation, quand on voit l'étude menée par l'Académie de médecine qui a publié un rapport en décembre 2018 ?

**Pierre CHERRET.** Toutes les décisions prises au sein de la DTN et de la Fédération sont validées par une commission médicale. Un exemple, qui date de la semaine dernière. On voulait que les 8-9-10 ans puissent jouer avec des 13-14 ans sur les tournois nationaux. La commission médicale s'est réunie, et cela nous a été refusé. Il y a donc une validation médicale.

Après, je vous entends, à 9 ou 10 ans on va peut-être — ou pas — faire des dégâts, mais les petits Tchèques qui jouent très, très bien à 9 ou 10 ans, ils s'entraînent. J'étais avec Tony Nadal et un petit de 6-7 ans : trois heures par jour. Je lui ai dit : « *Tony, tu es fou !* » Ce à quoi il m'a répondu : « *Tu rigoles ! Je ne vais pas faire trois heures de suite, mais s'il sort du court, que va-t-il faire ? Il va jouer au foot, il va courir, il va sauter. Il peut tout à fait tenir ce temps sur le terrain, avec une approche ludique.* »

Et puis, au niveau médical, on a un maillage important pour le suivi des jeunes dans les ligues. Et si l'on veut performer, on n'a pas le choix. Et enfin, c'est un choix des parents, ce n'est pas moi qui l'impose. On le propose — je pense que ne pas le proposer ne serait pas bien — et ensuite ce sont les parents qui s'investissent. C'est un choix familial de lancer son enfant dans cette aventure. Quand on ne le proposait pas, certains sont partis à l'étranger pour le faire. Si je prends le cas de Tatiana — avec laquelle j'ai travaillé lorsqu'elle avait 16 ans —, l'objectif de sa famille c'était le très haut niveau. Ce qui était proposé en France ne lui convenait pas — on n'était pas dans cette approche. Résultat : à 10-11 ans, elle est partie s'entraîner chez Bollettieri.

**M. le PRÉSIDENT.** D'autres questions ? (Il n'y en a pas)

Merci, Pierre.

*(Applaudissements)*





## DISCOURS DE CLÔTURE

Voilà, le temps est venu. Je note que l'on conclut un peu plus tôt que ce qui était prévu. Je vous remercie de votre présence. Certains ont fait des efforts importants, bravé les conditions climatiques et de transport pour être ici. J'excuse aussi par avance ceux qui n'ont pu être présents et qui nous ont envoyé leurs messages d'excuses.

Je voulais, en votre nom à toutes et à tous, remercier toutes les équipes qui ont réalisé cette assemblée générale, ainsi que le chef d'orchestre, Alain Fischer. De nouveau, Alain, merci !

*(Applaudissements)*

Avant d'évoquer en quelques mots la conclusion, mais aussi ce qu'il va se passer dans les semaines et les mois qui viennent, permettez-moi d'appuyer sur le bouton pause. Prenons quelques secondes pour méditer l'actualité avec cette enquête terrible sur la pédophilie dans le sport. Elle bouleverse ceux qui la lisent, elle est dure à lire, mais il faut la lire. Nous avons tous une responsabilité de dirigeants, de parents, de grands-parents, faisons preuve d'empathie pour ceux qui ont souffert. Et je dis qu'il faut la lire le front haut.

Mais on ne doit pas céder à l'émotion, et l'on doit être en mode combat face à ce fléau. Le 20 janvier 2020, le jour de l'ouverture du procès dit de l'affaire Geddes, je serai aux côtés des victimes, dans le tribunal. Hier soir,

## • DISCOURS DE CLÔTURE •

j'ai reçu un message poignant de Karine Rémy-Pomarès. Il vaut mieux qu'un long discours et je vais essayer de le lire sans me laisser submerger par l'émotion que j'ai ressentie en le recevant.

*« Bonsoir Président, un petit message après avoir visionné le reportage d'Envoyé Spécial et lu l'enquête des journalistes. Je fais partie des 26 victimes de Régis de Camaret — étant la plus jeune, j'étais partie civile car non prescrite. Je suis celle qui avait écrit à l'époque à la DTN et au DTN pour dénoncer ce qu'il se passait au centre. J'ai détesté pendant des années la fédération pour sa non-dénonciation des faits, et pour avoir laissé cet entraîneur continuer.*

*Mais, cette fédération que j'ai tant décriée a su, lors de l'instruction et lors du procès, accepter ses erreurs, admettre ce que bon nombre d'autres fédés ignorent, a su nous aider et surtout nous reconnaître en tant que victimes. Tellement important pour moi, dans ma reconstruction. Tout cela, je sais que vous et ceux qui vous entourent y êtes pour beaucoup, et je n'avais jamais eu l'occasion de vous le dire.*

*Alors merci. Et lorsque les courts couverts du club dans lequel je joue — oui, je rejoue même au tennis !!! — seront finalisés, je ne manquerai pas de vous inviter à l'inauguration pour vous remercier de vive voix.*

*Bonne continuation »*

J'affirme — et je le dis pour que cela figure dans notre procès-verbal, en vous associant toutes et tous à cette affirmation — que nous voulons prévenir et lutter sans cesse contre les abuseurs d'autorité, contre les abuseurs sexuels. Nous serons toujours du côté des victimes. En termes de communication, le sujet est

complexe ; mais avancer dans la complexité, vous l'avez compris, c'est notre marque de fabrique.

Alors voilà, reprenons avec sourire la vie fédérale.

Je voulais, d'abord, remercier le conseil supérieur du tennis pour son rapport et dire à ses membres que ses recommandations seront prises en compte dès le 10 janvier 2020 pour notre prochaine réunion du comité exécutif. Et j'aurai l'occasion, avec Alain Fischer et Hughes Cavallin, d'échanger avec vous le 11 janvier 2020 puisque nous viendrons vous présenter le rapport trimestriel.

Je donne également rendez-vous aux présidents de ligue pour notre prochain conseil des présidents de ligue le 6 février, 2020 au cours duquel nous débattrons des sujets nés de cette assemblée générale et des nouveaux règlements que nous venons d'adopter.

Au nom des membres du comité exécutif, je voudrais faire un bref résumé, un résumé exécutif de cette assemblée générale. Trois messages.

**> Premier message :** Agir et Gagner 2020 est livré. Il nous reste cinq actions à finaliser et on aura bouclé notre projet avec cinq succès supplémentaires :

- Notre Web TV [fft.tv](http://fft.tv), qui sera présentée le 2 avril 2020. Avec notre télé, dont on a rêvé, nous allons passer de l'administration des clubs à l'admiration des clubs.

- La Ten-data, et je veux rendre à César ce qui lui appartient. C'est Patrick Proisy, lorsque nous réfléchissions à notre projet, qui, le premier, nous avait parlé de cette nécessaire plateforme digitale. Elle sera livrée en juin 2020 et mise en service en janvier 2021. Elle va

• DISCOURS DE CLÔTURE •

collecter toutes les données de la Fédération qui nous permettront de répondre plus précisément et de façon plus ciblée aux attentes de tous les utilisateurs, et je dirai même de tout l'écosystème.

- La gestion des compétitions individuelles. C'est la future AEI, qui sera livrée en deux temps : une version actualisée de l'AEI actuelle pour avril 2020 ; sa version digitale, responsive — ce que l'on voit sur Internet peut s'afficher sur une tablette ou sur un téléphone portable — pour avril 2021. À cette date, les juges-arbitres auront un outil totalement digitalisé qui leur permettra d'exercer leur fonction simplement avec le bout de leurs doigts au bord des courts.
- Les trois pass et la licence, avec une livraison progressive jusqu'en septembre 2021. Certains d'entre vous seront associés à cette construction — on est toujours dans notre logique et notre méthode de co-construction. Et nous nous associerons notamment avec des clubs sur le paiement en ligne qui, comme le rapport du conseil supérieur du tennis le soulignait hier, il faut le dire, est actuellement le point faible de notre dispositif. Message reçu 5/5, Stéphanie.
- La cour au court — Marie-Christine en a parlé — qui entre dans les contenus pédagogiques de l'Éducation nationale.

Voilà pour le premier message : Agir et Gagner 2020 est donc livré.

> **Deuxième message**, qui nous engage toutes et tous: la fin de l'école de tennis des années 80 a commencé. Dans deux ans, on peut espérer et on doit agir pour que Galaxie Tennis remplace et enterre définitivement cette école de tennis des années 80. Le 30 novembre

dernier, chère Patricia, j'étais avec toi dans le Val-d'Oise, à Euibonne, et j'ai symboliquement mis un terme à l'école de tennis en inaugurant un mur intérieur : le mur Galaxie Tennis. Galaxie Club, c'est le club des petits — ce n'est pas un petit club — où la compétition est partout un jeu avec, sur le court, autant de planètes que d'ateliers ; et surtout, avec une nouvelle catégorie d'acteurs: les «donnévoles». Les «donnévoles», ce sont des enfants qui ont entre 12 et 18 ans, et qui donnent bénévolement de leur temps pour augmenter le temps de jeu des enfants.

Le CSM Euibonne évalue aujourd'hui le nombre de balles frappées dans une heure par chaque enfant de Galaxie à 300-400 frappes. Ce qui veut dire que dans Galaxie, le mercredi, on apprendra à jouer sur la planète qu'est devenu le court, et le reste de la semaine ou pendant les vacances, on jouera en match libre. Bientôt, Ten'Up intégrera un module pour les DE, afin de les aider à organiser encore mieux Galaxie. Et nous allons étudier comment reconnaître encore plus ces clubs magnifiques qui nourrissent le rêve.

> **Troisième message** : pratiquons la subsidiarité pour atteindre nos objectifs. Franchissons la nouvelle étape dans la démarche de proximité avec les dirigeants de club, et je rajouterai les enseignants professionnels. Message du conseil supérieur du tennis reçu 5/5, Franck, à propos de la vigilance sur la capacité d'appropriation sur le terrain. Mettons un terme aux relations trop administratives entre la ligue et ses comités départementaux. Jouons-la associatif. Notre système de valeurs fonctionne ; appliquons-le : le respect mutuel, l'esprit d'équipe, l'exigence. Et, bien plus puissant que l'éthique, soyons pragmatiques, ajoutons la valeur réussite à notre action. Un échec relationnel sur un sujet ? Pas de problème, on s'engage à se revoir dans

• DISCOURS DE CLÔTURE •

les quinze jours pour trouver une issue et un compromis acceptable. Mettons un peu de côté les mails ou les SMS ; parlons-nous.

Désormais, c'est dans la co-construction, avec vous et vos équipes sur le terrain, que nous trouverons des solutions adaptées à chaque secteur, à chaque club, avec l'apport d'une culture marketing au service des clubs pour attirer et fidéliser les dirigeants. Ils ont commencé et vont continuer : nos experts du digital vont venir à votre rencontre pour vous montrer et montrer aux clubs que, parfois, une page Facebook bien gérée est beaucoup plus puissante qu'un site Internet chronophage. Tout doit se passer chez vous. Notre pôle fédéral, récemment restructuré, est très motivé autour de Corinne et des personnes qui aiment le tennis et qui ont envie de vous servir.

Poursuivons ensemble notre action avec des principes modernisés. Les ligues et les comités départementaux vont pouvoir fonctionner — c'est en tous cas ce que nous souhaitons — de façon plus harmonieuse, et contribuer chacun à la mise en œuvre de la politique fédérale avec encore plus de proximité.

Préparons l'arrivée des matchs libres, en avril, pour les non-classés et les 4<sup>e</sup> série, par une bonne communication de proximité. Boostons la vie des clubs — un communiqué de presse partira lundi pour annoncer la nouvelle. Comblons cet espace et ce temps dans le club entre le match par équipes et le tournoi annuel. Finalement, cela va être aussi simple pour des licenciés d'aller faire un match qui compte que d'aller se balader à vélo ou d'aller faire une randonnée. C'est un vrai vent de liberté de jouer qui va souffler sur les clubs ; et je suis persuadé que la frange des joueurs loisir non licenciés qui existe dans les clubs — personne n'est

dupe — va progressivement se réduire, parce que la licence va leur donner ce qu'ils attendent.

Au cours du premier trimestre 2020, nous allons faire un gros effort sur les outils de pilotage. Partager l'information pour qu'elle permette de mieux soutenir et d'accompagner. Chaque club, chaque comité, chaque ligue, tout le monde aura les mêmes informations. Et on le sait, c'est du partage de l'information que naissent les accords et les projets. Le partage de l'information, la parole, c'est l'essence même de la vie associative.

Vous le constatez, nous avons beaucoup travaillé pour transformer notre fédération. Le temps est venu de consolider le tout. Notre gouvernance, dans son ensemble, garde le cap : investir dans les territoires, mais aussi dans le haut niveau.

Jeudi dernier, le CNE a vécu un moment fantastique. Sur une idée de Nathalie Dechy, nous avons réuni toutes les équipes de France de 12 ans jusqu'aux deux équipes fanions. Une ambiance extraordinaire, sans filtre, une vraie communion autour du nouveau survêtement officiel. Dès la Winter Cup pour les 12 ans et moins en février, nos jeunes joueront avec le crocodile tricolore. Et toutes les catégories de jeunes, pour demain l'appliquer aux équipes fanions, auront enfin le maillot de l'équipe de France avec le crocodile tricolore.

Investir sur les territoires, sur le haut niveau, mais aussi investir sur les sites pour développer un patrimoine. La nouveauté c'est, bien sûr, les modifications structurelles avec l'aménagement de l'île de Puteaux qui va nous offrir, en pleine région francilienne, un formidable outil pour développer le tennis, le padel et le beach tennis. On en oublierait presque que l'on a un Grand Chelem à organiser.

• DISCOURS DE CLÔTURE •

Cette année, nous allons inaugurer le toit rétractable. Je remercie sans exception tous ceux qui, depuis 2009, nous ont permis d'aboutir dans ce projet, qui nous ont accompagnés dans les bons comme dans les mauvais moments mais qui n'ont jamais douté de la pertinence et de la beauté de ce projet. Avec vous, je veux encourager tous ceux qui, quotidiennement, sur le chantier, sont à pied d'œuvre pour livrer le tournoi en temps et en heure. Le toit, c'est un vrai succès. Chaque aile pèse 350 tonnes; il y en a onze. Un Airbus A380 pèse 370 tonnes. Et pourtant, c'est bien une sensation de légèreté quand on le contemple du bas du court.

Pour conclure, je voulais d'abord remercier notre directeur général qui, en un an, a transformé l'organisation des services. Sa capacité d'écoute, d'analyse — son humour, aussi — nous permet d'avancer dans une complexité croissante. Il est pragmatique, il est efficace et — ce qui est très appréciable — il est singulier. Et sa prudence n'a d'égale que sa volonté de cheminer avec nous sur les chemins de nos succès, petits et grands.

Merci à tous les membres du comité exécutif pour votre action et la façon dont vous exercez vos responsabilités, qui doivent être mieux connues — message reçu 5/5, Franck. Merci à Alain et Hughes pour ce que vous êtes, des compagnons de route. Vous êtes pour beaucoup dans les succès de notre fédération. Merci pour votre amitié sans filtre, directe et toujours respectueuse.

Un message de remerciements également aux personnes du cabinet pour leur disponibilité et leur sollicitude.

Nous pouvons être satisfaits de ce que nous avons accompli, et confiants dans ce qu'il nous reste à faire. Nous avons la méthode, nous avons les compétences,

mais, surtout, nous avons très envie de réussir pour le tennis français et pour la France.

Et puisque le commissaire aux Comptes nous l'a rappelé hier, je suis un salarié un peu particulier, qui a près de 200 employeurs, ici assemblés. J'espère que vous m'accorderez quelques jours de vacances pour aller passer un peu de temps en famille. Ça va me faire du bien. Je vous souhaite de bien finir cette année, de passer vous aussi de bonnes fêtes en famille, et j'aurai grand plaisir à vous retrouver, vous, ma famille du tennis, à la rentrée, pour une année du centenaire qui s'annonce passionnante.

Rendez-vous à Roland-Garros sous les ailes du Chatrier. Bon appétit, bonnes fêtes à toutes et à tous ; et comme on dit chez nous : *Pace é Salute* - Paix et Santé.

Vive la Fédération et vive le tennis français !

*(Applaudissements)*

*La séance est levée à 12h50.*

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019

# ANNEXES

Extraits des documents remis aux délégués de l'assemblée générale

## 1) STATISTIQUES/PALMARÈS

108-109	État statistique de tous les classés
110	Licenciés par ligue
111	Licenciés par catégorie sportive
112-117	Palmarès des épreuves fédérales 2019

146-151	Activités événementielles
152	Études, maintenance, travaux courants
153	Plan de développement
154	Opérations exceptionnelles
154	Impôt sur les sociétés

## 2) COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN FFT

118-122	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
123	Compte de résultat FFT
124-125	Bilan FFT actif
126-127	Bilan FFT passif
128	Affectation et réaffectation du résultat FFT
128	Structure financière du bilan
129-132	Annexe aux comptes FFT

## 4) PLAN EMPLOIS/RESSOURCES FFT

155	Tableau
-----	---------

## 3) ÉTATS ANALYTIQUES ET BUDGÉTAIRES FFT

134	Tableau récapitulatif
135-138	Pôle fédéral
138-139	Lift / CFA
140-141	Direction technique nationale
142	Coupe Davis
143	Fed Cup / Autres
144	Pôle communication et transformation digitale
145	Directions fonctionnelles

## 5) BUDGET 2020

156	Tableau récapitulatif
157-160	Pôle fédéral
161-162	Lift / CFA
163-164	Direction technique nationale
164-165	Équipes de France / Coupe Davis / Fed Cup
166	Autres (padel, beach tennis, seniors plus, paratennis)
166	Pôle communication et transformation digitale
167	Directions fonctionnelles
168-173	Activités événementielles
174	Études, maintenance, travaux courants
175	Plan de développement
176	Opérations exceptionnelles
176	Impôt sur les sociétés

ÉTAT STATISTIQUE DE TOUS LES CLASSÉS  
CLASSEMENT 2020 À L'ISSUE DE L'ANNÉE SPORTIVE 2019

JEUNES										
TOTAL CLASSÉS	8 ANS ET MOINS	9 ANS	10 ANS	11 ANS	12 ANS	13 ANS	14 ANS	15/16 ANS	17/18 ANS	JEUNES
1 <sup>re</sup> SÉRIE									2	2
NÉGATIFS ET PROMOTION							1	27	98	126
0						1	1	18	55	75
1/6							2	28	82	112
2/6						1	5	41	128	175
3/6					1	2	20	111	232	366
4/6					2	21	40	161	310	534
5/6					12	29	68	280	381	770
15					3	26	52	104	367	1 131
2 <sup>e</sup> SÉRIE				3	41	106	241	1 033	1 865	3 289
15/1				8	55	97	213	619	701	1 693
15/2			2	43	88	141	261	857	921	2 313
15/3			6	38	86	174	278	872	957	2 411
15/4			17	46	117	168	281	901	1 089	2 619
15/5		3	24	60	123	223	384	1 053	1 182	3 052
30		2	47	77	203	353	487	1 178	1 424	3 771
3 <sup>e</sup> SÉRIE		5	96	272	672	1 156	1 904	5 480	6 274	15 859
30/1		8	76	163	404	560	791	1 844	1 902	5 748
30/2	1	42	129	251	566	825	1 075	2 393	2 258	7 540
30/3	4	66	196	430	854	1 185	1 462	3 094	2 758	10 049
30/4	11	77	298	678	1 369	2 071	2 095	4 198	3 445	14 242
30/5	26	250	1 232	2 719	4 043	4 744	4 154	7 101	4 965	29 234
40	13	93	603	1 342	4 901	4 780	5 579	9 639	7 450	34 400
4 <sup>e</sup> SÉRIE	55	536	2 534	5 583	12 137	14 165	15 156	28 269	22 778	101 213
TOTAL	55	541	2 630	5 858	12 850	15 427	17 301	34 782	30 919	120 363

ADULTES											
SENIORS	35 ANS	40 ANS	45 ANS	50 ANS	55 ANS	60 ANS	65 ANS	70 ANS	75 ANS HOMMES	ADULTES	TOTAL
195	12	1		1						209	211
994	96	45	9	16							
362	49	19	5	11	1					447	522
482	45	30	9	15	1					582	694
574	75	49	27	37	7					769	944
859	137	100	60	36	7					1 199	1 565
1 220	235	192	115	77	15	6	4	1		1 865	2 399
1 561	376	288	237	150	22	7	1	1		2 643	3 413
1 942	501	507	381	240	49	22	7	2		3 651	4 782
7 994	1 514	1 230	843	582	102	35	12	4		12 316	15 605
2 864	826	922	853	464	130	38	16	4		6 117	7 810
3 979	1 270	1 461	1 509	902	308	86	46	22	6	9 589	11 902
4 640	1 431	2 059	2 181	1 346	554	194	84	54	21	12 564	14 975
5 464	1 956	2 568	2 897	1 919	929	359	205	106	22	16 425	19 044
6 249	2 300	3 130	3 541	2 571	1 313	608	393	217	57	20 379	23 431
7 284	2 833	3 598	4 440	3 414	1 968	1 016	700	423	100	25 776	29 547
30 480	10 616	13 738	15 421	10 616	5 202	2 301	1 444	826	206	90 850	106 709
9 002	3 507	4 832	5 819	4 610	2 905	1 800	1 264	867	217	34 823	40 571
9 196	3 509	4 700	5 610	4 512	2 980	1 929	1 526	1 163	370	35 495	43 035
9 154	3 526	4 673	5 461	4 452	3 075	2 011	1 748	1 459	497	36 056	46 105
9 039	3 309	4 437	5 053	3 978	2 783	1 968	1 652	1 583	592	34 394	48 636
9 879	3 453	4 658	5 192	4 125	2 922	2 050	1 753	1 781	741	36 554	65 788
13 738	4 361	6 031	6 859	5 607	4 369	3 334	3 199	3 701	2 319	53 518	87 918
60 008	21 665	29 331	33 994	27 284	19 034	13 092	11 142	10 554	4 736	230 840	332 053
98 677	33 807	44 300	50 258	38 483	24 338	15 428	12 598	11 384	4 942	334 215	454 578

## LICENCIÉS PAR LIGUE

LIGUES	ANNÉE SPORTIVE 2018			ANNÉE SPORTIVE 2019			ÉVOLUTION 2018-2019
	JEUNES	ADULTES	TOTAL	JEUNES	ADULTES	TOTAL	
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	63 889	61 800	125 689	62 003	61 147	123 150	-2,02%
BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ	14 706	15 132	29 838	13 784	15 045	28 829	-3,38%
BRETAGNE	22 994	19 426	42 420	23 419	19 444	42 863	1,04%
CENTRE- VAL DE LOIRE	19 257	19 714	38 971	18 403	19 482	37 885	-2,79%
CORSE	1 892	1 938	3 830	1 763	2 006	3 769	-1,59%
GRAND-EST	36 314	35 851	72 165	35 486	35 642	71 128	-1,44%
HAUTS-DE-FRANCE	35 738	33 292	69 030	35 248	33 113	68 361	-0,97%
ÎLE-DE-FRANCE	118 790	99 841	218 631	118 744	101 405	220 149	0,69%
NORMANDIE	24 110	22 710	46 820	23 483	22 613	46 096	-1,55%
NOUVELLE- AQUITAINE	45 819	44 710	90 529	44 048	45 176	89 224	-1,44%
OCCITANIE	45 787	44 292	90 079	45 947	44 822	90 769	0,77%
PAYS DE LA LOIRE	23 301	25 456	48 757	23 101	25 568	48 669	-0,18%
PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	45 001	41 444	86 445	45 452	41 071	86 523	0,09%
GUADELOUPE	1 839	1 430	3 269	2 095	1 516	3 611	10,46%
GUYANE	507	364	871	408	326	734	-15,73%
MARTINIQUE	1 316	1 205	2 521	1 230	1 156	2 386	-5,36%
NOUVELLE- CALÉDONIE	1 230	1 133	2 363	1 215	1 070	2 285	-3,30%
LA RÉUNION	4 186	4 581	8 767	4 440	4 718	9 158	4,46%
Z-DIVERS FFT	2 254	2 320	4 574	2 325	979	3 304	-27,77%
<b>TOTAL FFT</b>	<b>508 930</b>	<b>476 639</b>	<b>985 569</b>	<b>502 594</b>	<b>476 299</b>	<b>978 893</b>	<b>-0,68%</b>

## LICENCIÉS PAR CATÉGORIE SPORTIVE

CATÉGORIE SPORTIVE	ANNÉE SPORTIVE 2018			ANNÉE SPORTIVE 2019		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
<b>JEUNES</b>						
7 ANS ET MOINS	24 041	55 620	79 661	25 261	57 107	82 368
8 ANS	13 936	32 011	45 947	13 623	30 496	44 119
9 ANS	15 346	35 159	50 505	15 160	35 086	50 246
10 ANS	16 500	37 376	53 876	15 856	36 494	52 350
11 ANS	16 499	37 512	54 011	15 958	36 957	52 915
12 ANS	12 836	32 389	45 225	12 386	31 292	43 678
13 ANS	11 786	29 741	41 527	11 222	29 862	41 084
14 ANS	10 294	26 517	36 811	10 521	26 631	37 152
15/16 ANS	17 615	42 841	60 456	17 303	41 608	58 911
17/18 ANS	12 278	28 633	40 911	12 006	27 765	39 771
<b>TOTAL JEUNES</b>	<b>151 131</b>	<b>357 799</b>	<b>508 930</b>	<b>149 296</b>	<b>353 298</b>	<b>502 594</b>
<b>ADULTES</b>						
SENIORS	33 753	82 362	116 115	33 507	81 988	115 495
35 ANS	16 738	37 516	54 254	16 750	35 962	52 712
40 ANS	21 446	47 907	69 353	21 371	46 181	67 552
45 ANS	21 339	51 954	73 293	21 048	52 130	73 178
50 ANS	14 577	36 454	51 031	14 592	37 830	52 422
55 ANS	10 171	23 702	33 873	10 400	24 661	35 061
60 ANS	7 433	17 733	25 166	7 454	17 921	25 375
65 ANS	6 114	16 547	22 661	5 999	16 012	22 011
70 ANS	7 232	13 301	20 533	7 602	13 795	21 397
75 ANS HOMMES		10 360	10 360		11 096	11 096
<b>TOTAL ADULTES</b>	<b>138 803</b>	<b>337 836</b>	<b>476 639</b>	<b>138 723</b>	<b>337 576</b>	<b>476 299</b>
<b>TOTAL FFT</b>	<b>289 934</b>	<b>695 635</b>	<b>985 569</b>	<b>288 019</b>	<b>690 874</b>	<b>978 893</b>

## PALMARÈS DES ÉPREUVES FÉDÉRALES 2019 *(Classement français octobre 2019)*

<p><b>N°1 française :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alizé CORNET</li> <li>- Fiona FERRO</li> <li>- Caroline GARCIA</li> <li>- Kristina MLADENOVIC</li> <li>- Pauline PARMENTIER</li> </ul>	<p><b>N°1 français :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Richard GASQUET</li> <li>- Gaël MONFILS</li> <li>- Benoît PAIRE</li> <li>- Lucas POUILLE</li> <li>- Gilles SIMON</li> </ul>
---	---

### A - CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS 2019

#### 11/12 ANS :

SF : Mathilde NGIJOL CARRE  
SG : Axel FRECHET

#### 13/14 ANS :

SF : Jenny LIM  
SG : Antoine GHIBAUDO

#### 15/16 ANS (COUPE DE FRANCE) :

SD : Hélène KERESLIDZE (HDF)  
SH : Robin BERTRAND (OCC)  
DD : Lou BAUDOUIN (GDE) - Astrid CIROTTE (CEN)  
DH : Robin BERTRAND (OCC) - Lucas OLIVIER (PCA)

#### 17/18 ANS (COUPE DE FRANCE) :

SD : Alice TUBELLO (ARA)  
SH : Axel GARCIA (OCC)  
DD : Émeline DARTRON (IDF) - Anna-Maria JOVANOVIC (GDE)  
DH : Clément CHAUVIN (HDF) - Axel GARCIA (OCC)

#### 2<sup>e</sup> série (Critérium) :

SD : Marie TEMIN (PCA)  
SH : Rémi BOUTILLIER (ARA)  
DD : Joanna BOUGON (PCA) - Morgane PONS (PCA)  
DH : Yannick JANKOVITS (PCA) - Jonathan KANAR (IDF)

#### 3<sup>e</sup> série (Espérance) :

SD : Alice BARDAUX (PCA)  
SH : Baptiste PAILLON (COR)

#### 4<sup>e</sup> série :

SD : Aurélie NAVARRO (ARA)  
SH : Pierre GUIRAUD (OCC)

#### 35 ANS :

SD : Servane DELOBELLE (IDF)  
SH : Marc STEGER (GDE)  
DD : Olivia CROUCHENT (OCC) - Séverine PINAUD (OCC)  
DH : Tony BOURCET (PCA) - Romain JURD (BRE)

#### 40 ANS :

SD : Ségolène BERGER (IDF)  
SH : Guillaume LEGAT (NOR)

#### 45 ANS :

SD : Alexandra FOUQUET (OCC)  
SH : Benoît HALLE (NVA)  
DD : Alexandra FOUQUET (OCC) - Anne SAUMONT (OCC)  
DH : Benoît HALLE (NVA) - Yohann DUPONT (OCC)

#### 50 ANS :

SD : Nathalie GUERREE-SPITZER (ARA)  
SH : Jacques-Olivier MOERS (IDF)

#### 55 ANS :

SD : Chantal GRIMAL (PCA)  
SH : Franck HERVY (NVA)  
DD : Sylvie MATTEL (IDF) - Sophie ORSINI (IDF)  
DH : Hervé BARDOT (OCC) - Jean LECLERCQ (IDF)

#### 60 ANS :

SD : Betty MICHEL (GDE)  
SH : Philippe JOLLIOT (IDF)

#### 65 ANS :

SD : Caroline GLASZMANN (GDE)  
SH : Marc RENOULT (PDL)  
DD : Catherine CREMONT (PDL) - Josette VEYSSIERE (OCC)  
DH : Marc RENOULT (PDL) - Bruno RENOULT (NVA)

#### 70 ANS :

SD : Gaël BENEDETTI (IDF)  
SH : Pierre-Hervé GAUTIER (IDF)

#### 75 ANS :

SD : Michèle BICHON (PCA)  
SH : François PIERSON (PCA)  
DD : Claudine CONTOZ (PDL) - Mary Jane MARTY (NVA)  
DH : François PIERSON (PCA) - Patrice BEUST (IDF)

#### CHALLENGE NATIONAL 80 ANS

SD : Etty MAROUANI (IDF)  
SH : Jacques ABADIE (ARA)

### B - ÉPREUVES INTERLIGUES PAR ÉQUIPES 2019

#### CHALLENGE NATIONAL 9 ANS

• Filles : Ligue HAUTS-DE-FRANCE 1  
• Garçons : Ligue ILE-DE-FRANCE 1

#### CHALLENGE NATIONAL 10 ANS

• Filles : Ligue NORMANDIE TENNIS 1  
• Garçons : Ligue ILE-DE-FRANCE 1

#### COUPE DE FRANCE INTERLIGUES DAMES 65

• Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES 1

#### COUPES DE FRANCE INTERLIGUES 70

• Féminine : Ligue ILE-DE-FRANCE 1  
• Masculine : Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES 1

#### COUPE DE FRANCE INTERLIGUES MESSIEURS 75

• Ligue ILE-DE-FRANCE 1

### C - CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS

#### INTERCLUBS SENIORS

• Première Division Masculine 2019 : US Colomiers (OCC)  
• Première Division Féminine 2019 : TC Paris (IDF)

#### INTERCLUBS 11-12 ANS : 2019

• Filles : TC Montesson 1 (IDF)  
• Garçons : TC Issy-les-Moulineaux 1 (IDF)

## RÉSULTATS ÉQUIPES DE FRANCE SENIORS PLUS

### YOUNG SENIORS

Miami - du 20 au 25 octobre 2019

#### DAMES 35 : COUPE SUZANNE-LENGLEN

1/ Servane DELOBELLE (IDF) -4/6 > Capitaine  
2/ Magalie GIRARD (IDF) -4/6  
3/ Anne-Valérie EVAIN (IDF) -2/6

1<sup>ER</sup> : ALLEMAGNE

2<sup>E</sup> : PAYS-BAS

3<sup>E</sup> : FRANCE

#### DAMES 40 : COUPE YOUNG

1/ Ségolène BERGER (IDF) -15 > Capitaine  
2/ Claire JALADE (OCC) 0  
3/ Magali MALBET (NOR) 0

1<sup>ER</sup> : ITALIE

2<sup>E</sup> : FRANCE

3<sup>E</sup> : ESPAGNE

### INTERCLUBS SENIORS PLUS : 2019

• Dames 35 : Saint-Jean Tennis club (OCC)  
• Messieurs 35 : CC Aix (PCA)  
• Dames 45 : Saint-Malo TC JA (BRE)  
• Messieurs 45 : Rueil AC (IDF)  
• Dames 55 : St-Raphaël CC1 (PCA)  
• Messieurs 55 : Courbevoie ST 1 (IDF)  
• Messieurs 65 : Hossegor Odyssey TC 1 (NVA)

### PAR ÉQUIPES TENNIS ENTREPRISE

• 1<sup>re</sup> Division Féminine : Michelin Service Gagnant (ARA)  
• 1<sup>re</sup> Division Masculine : As Tecnifibre (IDF)  
• 2<sup>e</sup> Division Féminine : Enseignantes des Landes (NVA)  
• 2<sup>e</sup> Division Masculine : Castres Pierre Fabre (OCC)  
• 3<sup>e</sup> Division Féminine : Union des Professions du Tennis Axonais (HDF)  
• 3<sup>e</sup> Division Masculine : Décathlon 77 (IDF)

### D - CLASSEMENT DES GRANDS PRIX SENIORS PLUS

• 60 ans Dames : Betty MICHEL (GDE)  
• 60 ans Messieurs : Gilles MOUSNIER (OCC)  
• 65 ans Dames : Sylvie GIRAUD (NVA)  
• 65 ans Messieurs : Dominique LEMAN (PDL)  
• 70 ans Dames : Annick BASCOU (PCA)  
• 70 ans Messieurs : Alain BOURDET (IDF)  
• 75 ans Dames : Mary-Jane MARTY (NVA)  
• 75 ans Messieurs : Jean-Pierre ADRIEN (IDF)

### DAMES 45 : COUPE MARGARET-COURT

1/ Caroline DHENIN (PCA) 1/6 > Capitaine  
2/ Alexandra FOUQUET (OCC) 2/6  
3/ Olivia CAPPELLETTI (HDF) 2/6  
4/ Angélique GRANDSERRE (IDF) 2/6

1<sup>ER</sup> : FRANCE

2<sup>E</sup> : ESPAGNE

3<sup>E</sup> : ÉTATS-UNIS

### MESSIEURS 35 : COUPE ITALIA

1/ Marc STEGER (GDE) -2/6 > Capitaine  
2/ Jonathan HILAIRE (PCA) -15  
3/ Tony BOURCET (PCA) -4/6

1<sup>ER</sup> : ESPAGNE

2<sup>E</sup> : ITALIE

3<sup>E</sup> : FRANCE

**MESSIEURS 40 : COUPE TONY-TRABERT**

1/ Xavier AUDOUY (OCC) -4/6 > Capitaine  
 2/ Guillaume LEGAT (NOR) -4/6  
 3/ Alexandre MARTINATTO (OCC) -2/6  
 1<sup>ER</sup> : ESPAGNE  
 2<sup>E</sup> : PAYS-BAS  
 3<sup>E</sup> : FRANCE

**MESSIEURS 45 : COUPE DUBLER**

1/ Benoît HALLE (NVA) -2/6 > Capitaine  
 2/ Arnaud MAGNIN (NVA) 0  
 3/ Christophe GIBIARD (IDF) 0  
 4/ Ronan BARBIER (GUA) 1/6

1<sup>ER</sup> : FRANCE  
 2<sup>E</sup> : PAYS-BAS  
 3<sup>E</sup> : GRANDE-BRETAGNE

**SENIORS PLUS – SENIORS**

Estoril - du 4 au 9 août 2019

**DAMES 50 : COUPE MARIA-ESTHER-BUENO**

1/ GUERREE-SPITZER Nathalie (ARA) 3/6  
 2/ LARRAS Marie-Dominique (NOR) 2/6 > Capitaine  
 3/ VERNET LE DROFF Valérie (ARA) 3/6  
 4/ COURTADON-SORIN Sophie (IDF) 3/6

1<sup>ER</sup> : ÉTATS-UNIS  
 2<sup>E</sup> : ESPAGNE  
 3<sup>E</sup> : PAYS-BAS  
 4<sup>E</sup> : FRANCE

**DAMES 55 : COUPE MAUREEN-CONNOLLY**

1/ CALLEJA Marie-Christine (IDF) 2/6  
 2/ GRIMAL Chantal (OCC) 2/6 > Capitaine  
 3/ ORSINI Sophie (IDF) 2/6  
 4/ MATTEL Sylvie (IDF) 4/6

1<sup>ER</sup> : ALLEMAGNE  
 2<sup>E</sup> : PAYS-BAS  
 3<sup>E</sup> : FRANCE

**DAMES 60 : COUPE ALICE-MARBLE**

1/ MICHEL Betty (GDE) 4/6  
 2/ SUIRE Catherine (IDF) 5/6 > Capitaine  
 3/ BILLARD-DELAGE Isabelle (HDF) 5/6  
 4/ LE GRAND Bénédicte (NOR) 15

1<sup>ER</sup> : ÉTATS-UNIS  
 2<sup>E</sup> : FRANCE  
 3<sup>E</sup> : GRANDE-BRETAGNE

**MESSIEURS 50 : COUPE FRED-PERRY**

1/ MOERS Jacques-Olivier (IDF) 0 > Capitaine  
 2/ BREISTROFF Bruno (BFC) 1/6  
 3/ GROLIER Stéphane (ARA) 2/6  
 4/ DEVEDEUX Pierre (NOR) 2/6

1<sup>ER</sup> : ESPAGNE  
 2<sup>E</sup> : ITALIE  
 3<sup>E</sup> : SUÈDE  
 4<sup>E</sup> : FRANCE

**MESSIEURS 55 : COUPE AUSTRIA**

1/ HERVY Franck (NVA) 2/6  
 2/ BARDOT Hervé (OCC) 3/6  
 3/ MORACCHINI Alain (PCA) 3/6  
 4/ HERVET Jacques (IDF) 3/6 > Capitaine

1<sup>ER</sup> : FRANCE  
 2<sup>E</sup> : ESPAGNE  
 3<sup>E</sup> : AUTRICHE

**MESSIEURS 60 : COUPE VON CRAMM**

1/ FROGET Thierry (PCA) 3/6  
 2/ JOLIOT Philippe (IDF) 5/6 > Capitaine  
 3/ VANIER Jérôme (ARA) 5/6  
 4/ ERNOULT Patrick (PDL) 4/6

1<sup>ER</sup> : ÉTATS-UNIS  
 2<sup>E</sup> : ALLEMAGNE  
 3<sup>E</sup> : AUSTRALIE  
 4<sup>E</sup> : FRANCE

**SENIORS PLUS – SUPER SENIORS**

Umag - du 15 au 20 septembre 2019

**DAMES 65 : COUPE KITTY GODFREE**

1/ GLASZMANN Caroline (GDE) 5/6 > Capitaine  
 2/ CADORET Brigitte (IDF) 15  
 3/ GIRAUD Sylvie (NVA) 15  
 4/ VEYSSIERE Josette (OCC) 15/1

1<sup>ER</sup> : ETATS-UNIS  
 2<sup>E</sup> : ALLEMAGNE  
 3<sup>E</sup> : AUTRICHE  
 7<sup>E</sup> : FRANCE

**DAMES 70 : COUPE ALTHEA-GIBSON**

1/ BENEDETTI Gail (IDF) 5/6 > Capitaine  
 2/ HESSE Nicole (IDF) 5/6  
 3/ BRUZAT Annick (NVA) 15  
 4/ HUGARD Denise (PCA) 15/1

1<sup>ER</sup> : ÉTATS-UNIS  
 2<sup>E</sup> : GRANDE-BRETAGNE  
 3<sup>E</sup> : FRANCE

**DAMES 75 : COUPE QUEEN'S**

1/ BICHON Michèle (PCA) 15/1 > Capitaine  
 2/ GALFARD-KIRSTEN Sylvie (IDF) 15/1  
 3/ GARNIER Jeannette (ARA) 15/3  
 4/ CAILLARD Frédérique (PCA) 15/3

1<sup>ER</sup> : FRANCE  
 2<sup>E</sup> : ÉTATS-UNIS  
 3<sup>E</sup> : GRANDE-BRETAGNE

**DAMES 80 : COUPE DORIS-HART**

1/ DELAMARE Inger (IDF) 15/4 > Capitaine  
 2/ MAROUANI Etty (IDF) 15/5  
 3/ THIERS Josiane (PCA) 15/5  
 4/ LEGARS Martina (BRE) 30

1<sup>ER</sup> : ARGENTINE  
 2<sup>E</sup> : ÉTATS-UNIS  
 3<sup>E</sup> : FRANCE

**MESSIEURS 65 : COUPE BRITANNIA**

1/ RENOULT Marc (PDL) 5/6  
 2/ KAISSERIAN Didier (IDF) 5/6  
 3/ RENOULT Bruno (NVA) 4/6 > Capitaine  
 4/ LEMAN Dominique (PDL) 15

1<sup>ER</sup> : FRANCE  
 2<sup>E</sup> : PAYS-BAS  
 3<sup>E</sup> : ÉTATS-UNIS

**MESSIEURS 70 : COUPE JACK-CRAWFORD**

1/ BOURDET Alain (IDF) 15/1 > Capitaine  
 2/ GAUTIER Pierre-Hervé (IDF) 15/2  
 3/ MARTEL Alain (PDL) 15/2  
 4/ BONHOMME Jean-Claude (ARA) 15/2

1<sup>ER</sup> : DANEMARK  
 2<sup>E</sup> : SUÈDE  
 3<sup>E</sup> : ÉTATS-UNIS  
 6<sup>E</sup> : FRANCE

**MESSIEURS 75 : COUPE BITSY-GRANT**

1/ ANDRES Serge (ARA) 15/1  
 2/ PLE Gery (OCC) 15/2  
 3/ BEUST Patrice (IDF) 15/2 > Capitaine  
 4/ PIERSON François (PCA) 15/2

1<sup>ER</sup> : ÉTATS-UNIS  
 2<sup>E</sup> : AUTRICHE  
 3<sup>E</sup> : FRANCE

**MESSIEURS 80 : COUPE GARDNAR-MULLOY**

1/ LAVAU Pierre (OCC) 15/4 > Capitaine  
 2/ BRONNY François (IDF) 15/5  
 3/ NICOLAS Roger (BRE) 15/4  
 4/ MUESSER André (BRE) 15/5

1<sup>ER</sup> : CHILI  
 2<sup>E</sup> : ALLEMAGNE  
 3<sup>E</sup> : ÉTATS-UNIS  
 9<sup>E</sup> : FRANCE

**RÉSULTATS PARATENNIS****A – COUPE DU MONDE TENNIS EN FAUTEUIL, BNP PARIBAS WORLD TEAM CUP**

Ramat Hasharon - du 13 au 18 mai 2019

**Équipe de France Dames :**

FAMIN Charlotte  
 MORCH Emmanuelle  
 FAIRBANK Charlotte

**Capitaine :** Mr TASSARO Hervé

**Équipe Femmes : 10<sup>e</sup>**

**Équipe de France Messieurs :**

HOUDET Stéphane  
 PEIFER Nicolas  
 CATTANEO Frédéric

**Capitaine :** Mr CHARGELEGUE Fabrice

**Équipe Hommes : 2<sup>e</sup>**

**B – CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES****Nationale 1**

1<sup>er</sup> : TC Riez Océan (PDL)  
 2<sup>e</sup> : AS Sarreguemines (GDE)

**Nationale 2**

1<sup>er</sup> : TC Voisins-le-Bretonneux (IDF)  
 2<sup>e</sup> : TC La Fourragère ASPTT (PCA)  
 3<sup>e</sup> : Cesson-Sévigné 1 (BRE)

**Nationale 3**

1<sup>er</sup> : TC Huningue (GDE)  
 2<sup>e</sup> : TC Cusset (ARA)  
 3<sup>e</sup> : TC Chauray (NVA)

## RÉSULTATS ÉQUIPES DE FRANCE SENIORS PLUS

## C – CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

## Juniors

- 1 - DANNHOFFER Dany (OCC) OR
- 2 - DUBOIS Damien (PCA) ARGENT
- 3 - MICHEL Justin (PCA) BRONZE

## Non-classés messieurs

- 1 - BOCLE Anthony (IDF) OR
- 2 - BARSELO Olivier (ARA) ARGENT
- 3 - VIEIL Julien (PCA) BRONZE

3<sup>e</sup> série messieurs

- 1 - JEDDI Ahmed (PCA) OR
- 2 - GARNIER Serge (OCC) ARGENT
- 3 - FINET Guillaume (BFC) BRONZE

2<sup>e</sup> série messieurs

- 1 - DE CILLIA Mathieu (PCA) OR
- 2 - LOPEZ Rodolphe (PCA) ARGENT
- 3 - BAYON Fabien (PDL) BRONZE

1<sup>re</sup> série messieurs

- 1 - QUILLIOU Yoann (IDF) OR
- 2 - CHARRIER Nicolas (PCA) ARGENT
- 3 - VANLERBERGHE Nicolas (HDF) BRONZE

## Dames

- 1 - FAMIN Charlotte (NOR) OR
- 2 - MARAS Zoé (ARA) ARGENT
- 3 - HELOUIN Pauline (HDF) BRONZE

## Quads

- 1 - DE MEYERE Jérôme (HDF) OR
- 2 - FRAIOLI Sophie (HDF) ARGENT
- 3 - BOCQUET Sarah (OCC) BRONZE

D – CHAMPIONNATS DU MONDE PAR ÉQUIPES  
DES SOURDS-MALENTENDANTS

Antalya – du 22 au 29 septembre 2018

## Équipe de France Dames :

BENEY Marine  
BOULESTREAU Lucie  
Capitaine : LABERIBE Antoine

Simple Dames : 2 défaites au 1<sup>er</sup> tour

Double Dames : 3<sup>e</sup>

## Équipe de France Messieurs :

LAURENT Mikael  
CAZAUX Samuel  
LANFRANCHI Nicolas  
Capitaine : LABERIBE Antoine

Simple Messieurs : 3 défaites au 1<sup>er</sup> tour

Double Messieurs : ¼ de finale (Mikael-Samuel)

Double Mixte : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tour

## RÉSULTATS PADEL

## A - CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dames : COLLOMBON/ GINIER (ARA)  
Messieurs : BERGERON / BLANQUE (OCC)

## Garçons : Occitanie

U18 KEEN Tom - DANGUEUGER Mathieu  
U16 BIRON Mathieu - LORENZO Manuel  
U14 BORONAD Yoan - BIRON Julien

## Filles : Hauts-de-France

U18 : BILLON Zoé - PAIS Tyffaine  
U16 : CHAMBRE Lison - MARTINACHE Ninon  
U14 : LARRIEU Mila - PSONKA Jade

## B - CHAMPIONNATS D'EUROPE PAR ÉQUIPES

Rome – du 4 au 10 novembre 2019

## Équipe de France Dames :

COLLOMBON Alix / GINIER Jessica  
CLERGUE Laura / GODALLIER Léa  
MARTIN Mélissa / FEAUGAS Amélie  
SOUBRIE Charlotte / VANDAELE Marianne  
Capitaine : FOUQUET Patrick

## Équipe de France Messieurs :

BLANQUE Bastien / BERGERON Johan  
TISON Benjamin / MAIGRET Adrien  
SCATENA Jérémy / HAZIZA Robin  
RITZ Jérémy / LEYGUE Thomas  
Capitaine : SALLES Alexis

## C - CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS PAR ÉQUIPES

Castellon de Plana – du 14 au 20 octobre 2019

## Équipe de France Filles :

BILLON Alix / PAIS Tyffaine  
CHAMBRE Lison / MARTINACHE Ninon  
BAULARD PANICHI Taïs / PSONKA Jade  
FERRARA Julie / CHAVELAS Chloé  
Capitaine : FOUQUET Patrick

France (4<sup>e</sup>)

## Équipe de France Garçons :

LEYGUE Thomas / DELEPIERE Baptiste / CHAUVN Clément  
LORENZO Manuel / MASSOL Arthur  
ALGLAVE Eliot / DUMOULIN Arthaud  
BORONAD Yoan / FONTENY Timéo  
Capitaine : SALLES Alexis

France (5<sup>e</sup>)

## RÉSULTATS BEACH TENNIS

## A - CHAMPIONNATS DE FRANCE

## Seniors

Dames : COLL / VADEL (REU)  
Messieurs : LERUSTRE / QUILICI (NAQ)

## 15/16 ans

Garçons : BERGONZOLI / PEREZ (REU)  
Filles : BARRAU / CHEBBOUNI (NAQ)

## B - CHAMPIONNATS D'EUROPE PAR ÉQUIPES

Moscou – du 2 au 7 juillet 2019

Équipe de France (5<sup>e</sup>) :

GUEGANO Mathieu / IRIGARAY Théo / GIANOTTI Nicolas / HOARAU Mathilde / GARNIER Magali / BOURDET Pauline – Capitaine MAILLOT Jérôme :

Équipe de France Juniors (4<sup>e</sup>) :

CHOUX Amadéo / BOURJEA Mahé / PORTOLLEAU Thomas / BRAY Mairé / PAYET Mohéa / CHEBBOUNI Naëla – Capitaine MOTTIN David

## C - JEUX MÉDITERRANÉENS DE PLAGE

Patras – du 26 au 31 août 2019

## Équipes de France Dames – Capitaine MAILLOT Jérôme

HOARAU Mathilde / HOARAU Marie-Eve : Quarts de finale  
GARNIER Magali / LABRIT Julie : Demi-finales

## Équipe de France Messieurs – Capitaine MAILLOT Jérôme

IRIGARAY Théo / John WOLFF: Quarts de finale  
GUEGANO Mathieu / GIANOTTI Nicolas: Médaille de bronze

## Équipe de France Adultes Mixte – Capitaine MAILLOT Jérôme

GIANOTTI Nicolas / LABRIT Julie : Quart de finale  
IRIGARAY Théo / HOARAU Mathilde : Demi-finale

## D - CHAMPIONNATS D'EUROPE

Kranevo – du 2 au 8 septembre 2019

## Équipes de France Dames – Capitaine MAILLOT Jérôme

HOARAU Mathilde / HOARAU Marie-Eve : Quarts de finale  
BOURDET Pauline / LABRIT Julie : 2<sup>e</sup> tour

## Équipe de France Messieurs – Capitaine MAILLOT Jérôme

GUEGANO Mathieu / IRIGARAY Théo : Quarts de finale  
GIANOTTI Nicolas / LERUSTE Guillaume : Quarts de finale

## Équipe de France Adulte Mixte – Capitaine MAILLOT Jérôme

HOARAU Mathilde / IRIGARAY Théo : Demi-finales  
BOURDET Pauline / GUEGANO Mathieu : 3<sup>e</sup> tour

## Équipes de France Filles – Capitaine MOTTIN David

BRAY Mairé / BARRAU Lola: 4<sup>e</sup>me (perdent la petite finale)

## Équipes de France Garçons – Capitaine MOTTIN David

BERGONZOLI Pierre / LAHONDES Théo : Quarts de finale

## Équipe de France Juniors Mixte – Capitaine MOTTIN David

BRAY Mairé / BERGONZOLI Pierre : Quarts de finale  
BARRAU Lola / LAHONDES Théo : 1<sup>er</sup> tour

## E – BEACH GAMES

Doha – du 12 au 16 octobre 2019

## Équipes de France Dames – Capitaine MAILLOT Jérôme

HOARAU Mathilde / HOARAU Marie-Eve : 1<sup>er</sup> tour  
GARNIER Magali / LABRIT Julie : 1<sup>er</sup> tour

## Équipe de France Messieurs – Capitaine MAILLOT Jérôme

GUEGANO Mathieu / IRIGARAY Théo : Quarts de finale  
GIANOTTI Nicolas / LERUSTE Guillaume : Quarts de finale

## Équipe de France Adultes Mixte – Capitaine MAILLOT Jérôme

HOARAU Mathilde / GUEGANO Mathieu : 2<sup>e</sup> tour  
HOARAU Marie-Eve / GIANOTTI Nicolas : Médaille d'argent

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



KPMG S.A.  
Economie Sociale et Solidaire  
E4S  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18  
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Française de Tennis  
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les  
comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019  
Fédération Française de Tennis  
Stade Roland-Garros - 2 avenue Gordon Bennet - 75016 Paris  
Ce rapport contient 29 pages  
Référence : BB/AF/JN

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à direction et  
conseil de surveillance,  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 Avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (SUITE)



KPMG S.A.  
Economie Sociale et Solidaire  
E4S  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18  
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Française de Tennis

Siège social : Stade Roland-Garros - 2 avenue Gordon Bennet - 75016 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Tennis relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à direction et  
conseil de surveillance,  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 Avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (SUITE)



Fédération Française de Tennis  
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels  
29 novembre 2019

— Immobilisations en cours :

Votre Fédération procède à la comptabilisation d'immobilisations en cours, telle que décrite dans la note 2 de l'Annexe, intitulée « Immobilisations Corporelles et Incorporables ».

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fédération, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif et de suivi de ces immobilisations classées en immobilisations en cours.

— Chiffre d'affaires :

La note 3 de l'Annexe intitulée « Informations relatives au compte de résultat » expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fédération, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

#### Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (SUITE)



Fédération Française de Tennis  
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels  
29 novembre 2019

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Comité Exécutif.

#### Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (SUITE)



Fédération Française de Tennis  
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels  
29 novembre 2019

attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 novembre 2019

KPMG S.A.  
Economie Sociale et Solidaire

Bernard  
Associé

## COMPTE DE RÉSULTAT FFT 2019

	EXERCICE	
	31/08/2019	31/08/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
LICENCES ET COTISATIONS STATUTAIRES	23 496 342	12 853 576
VENTES DE MARCHANDISES	11 453 994	10 968 803
ENTRÉES RG ET ÉPREUVES SPORTIVES	51 075 828	50 805 100
TÉLÉVISIONS	85 460 264	77 597 571
RECETTES PUBLICITAIRES	120 312 317	105 960 566
RECETTES DIVERSES	23 588 325	19 073 125
<b>SOUS-TOTAL MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>315 387 070</b>	<b>277 258 742</b>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 253 958	2 167 653
REPRISES SUR PROVISIONS (ET AMORTISSEMENTS), TRANSFERTS DE CHARGES	5 927 007	1 582 780
AUTRES PRODUITS	159 587	1 402 577
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 340 552</b>	<b>5 153 010</b>
<b>TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>322 727 622</b>	<b>282 411 752</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES ET VARIATIONS DE STOCKS	4 512 837	4 532 447
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	31 811	34 191
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	178 053 661	160 393 106
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	10 017 625	6 155 492
SALAIRES ET TRAITEMENTS	27 500 290	25 420 761
CHARGES SOCIALES ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	16 902 731	15 150 615
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	15 910 007	16 542 239
AUTRES CHARGES	44 913 891	31 481 174
<b>TOTAL I CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>297 842 853</b>	<b>259 710 024</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>24 884 769</b>	<b>22 701 728</b>
<b>TOTAL III PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 969 708</b>	<b>3 557 034</b>
<b>TOTAL III CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>2 583 990</b>	<b>1 794 527</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-614 282</b>	<b>1 762 507</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>24 270 488</b>	<b>24 464 235</b>
<b>TOTAL IV PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>114 843</b>	<b>87 061</b>
<b>TOTAL IV CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>324 950</b>	<b>95 496</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-210 106</b>	<b>-8 434</b>
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (V)	531 963	734 387
<b>TOTAL VI IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>7 996 485</b>	<b>8 193 742</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+IV)</b>	<b>324 812 174</b>	<b>286 055 847</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I+III+IV+V+VI)</b>	<b>309 280 240</b>	<b>270 528 176</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>15 531 933</b>	<b>15 527 671</b>

## BILAN FFT ACTIF

	EXERCICE (AU 31/08/2019)			EX. PRÉCÉDENT
	BRUT	AMORTISSEMENT	NET	NET
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0	0	0	0
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	0	0	0	0
CONCESSIONS, LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES	19 266 761	17 481 605	1 785 155	1 519 662
FONDS COMMERCIAL (1)	0	0	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	651 113	520 084	131 028	149 840
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS			0	0
AVANCES ET ACOMPTES			0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19 917 874</b>	<b>18 001 690</b>	<b>1 916 184</b>	<b>1 669 502</b>
TERRAINS	1 699 006	547 870	1 151 135	1 112 038
CONSTRUCTIONS	163 217 309	24 235 294	138 982 014	113 467 732
INST. TECHNIQUES, MAT. OUT. INDUSTRIELS	28 926 470	13 404 950	15 521 519	15 503 206
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 002 890	11 118 706	8 884 183	8 256 579
IMMOBILISATIONS GREVÉES DE DROITS	0		0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS	147 431 394	0	147 431 394	91 911 810
AVANCES ET ACOMPTES	10 651 201		10 651 201	17 354 543
<b>TOTAL</b>	<b>371 928 272</b>	<b>49 306 822</b>	<b>322 621 450</b>	<b>247 605 908</b>
PARTICIPATIONS	9 788 255	0	9 788 25	9 788 255
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	0	0	0	0
TITRES IMMOB. ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	0	0	0	0
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	0	0	0	0
PRÊTS	101 754	0	101 754	126 951
AUTRES IMMOB. FINANCIÈRES	298 603	0	298 603	294 553
<b>TOTAL (2)</b>	<b>10 188 614</b>	<b>0</b>	<b>10 188 614</b>	<b>10 209 760</b>
<b>I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>402 034 761</b>	<b>67 308 512</b>	<b>334 726 249</b>	<b>259 485 171</b>

## BILAN FFT ACTIF (SUITE ET FIN)

	EXERCICE (AU 31/08/2019)			EX. PRÉCÉDENT
	BRUT	AMORTISSEMENT	NET	NET
MATIÈRES PREMIÈRES, APPROVISIONNEMENT	0	0	0	0
EN COURS DE PROD. BIENS ET SERVICES	0	0	0	0
PRDTS INTERMÉDIAIRES ET FINIS	0,00	0,00	0,00	0
MARCHANDISES	963 798	120 012	843 786	639 600
<b>TOTAL</b>	<b>963 798</b>	<b>120 012</b>	<b>843 786</b>	<b>639 600</b>
AVANCES ACPTES COMMANDES	1 108 315		1 108 315	1 250 923
CLIENTS USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS	31 550 932	6 252 551	25 298 380	14 820 126
AUTRES CRÉANCES	13 717 982	0	13 717 982	11 276 653
<b>TOTAL (3)</b>	<b>45 268 914</b>	<b>6 252 551</b>	<b>39 016 363</b>	<b>26 096 780</b>
AUTRES TITRES				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	20 000 000	0	20 000 000	20 000 000
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE	0		0	0
DISPONIBILITÉS	72 479 000		72 479 000	93 353 452
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (4)	3 484 045		3 484 045	4 027 097
<b>TOTAL</b>	<b>95 963 046</b>	<b>0</b>	<b>95 963 046</b>	<b>117 380 549</b>
<b>II - TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>143 304 074</b>	<b>6 372 563</b>	<b>136 931 511</b>	<b>145 367 853</b>
<b>III - CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IV - PRIME REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>V - ÉCART CONVERSION ACTIF</b>	<b>92 789</b>		<b>92 789</b>	<b>113 949</b>
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>545 431 625</b>	<b>73 681 075</b>	<b>471 750 549</b>	<b>404 966 974</b>

## RENOIS

- (1) Dont droit au bail  
(2) Parts à moins d'un an (brut) des immobilisations financières  
(3) Et (4) dont à plus d'un an (brut)

## ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents  
Legs nets à réaliser acceptés par l'organisme de tutelle  
Dons en nature restant à vendre  
Autres

## BILAN FFT PASSIF

	EXERCICE (AU 31/08/2019)	EX. PRÉCÉDENT
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	183 460 000	183 460 000
(LEGS, DONATIONS, SUBV. INV. BIENS RENOUVELABLES)		
ÉCART DE RÉÉVALUATION	0	0
RÉSERVES	25 000 000	25 000 000
RÉPORT A NOUVEAU	38 666 911	23 139 240
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15 531 933	15 527 671
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>262 658 844</b>	<b>247 126 911</b>
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE		
APPORTS	0	0
LEGS ET DONATIONS	0	0
RÉSULTATS SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS	0	0
ÉCART DE RÉÉVALUATION	0	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES PAR L'ORGANISME	2 536 298	2 651 142
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0	0
DROIT DES PROPRIÉTAIRES (COMMODAT)	0	0
<b>I - TOTAL</b>	<b>265 195 143</b>	<b>249 778 053</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	1 670 569	3 479 832
PROVISIONS POUR CHARGES	5 470 000	5 400 000
FONDS DÉDIÉS SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
FONDS DÉDIÉS SUR AUTRES RESSOURCES (APPORTS, DONNS, LEGS ET DONATIONS)		
<b>II - TOTAL</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	0	0
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	0	0
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (2)	106 689 780	51 283 747
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS (3)	0	0
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	5 898 764	4 018 923
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	50 405 589	43 161 292

## BILAN FFT PASSIF (SUITE ET FIN)

	EXERCICE (AU 31/08/2019)	EX. PRÉCÉDENT
DETTE FISCALES ET SOCIALES	20 184 524	19 566 187
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	7 825 551	21 444 049
AUTRES DETTES	3 481 481	1 983 385
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE	0	0
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (1)	4 900 615	4 811 294
<b>III - TOTAL</b>	<b>199 386 307</b>	<b>146 268 880</b>
IV - ÉCART CONVERSION PASSIF	28 529	40 208
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)</b>	<b>471 750 549</b>	<b>404 966 974</b>

## RENOIS

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

## ENGAGEMENTS DONNÉS

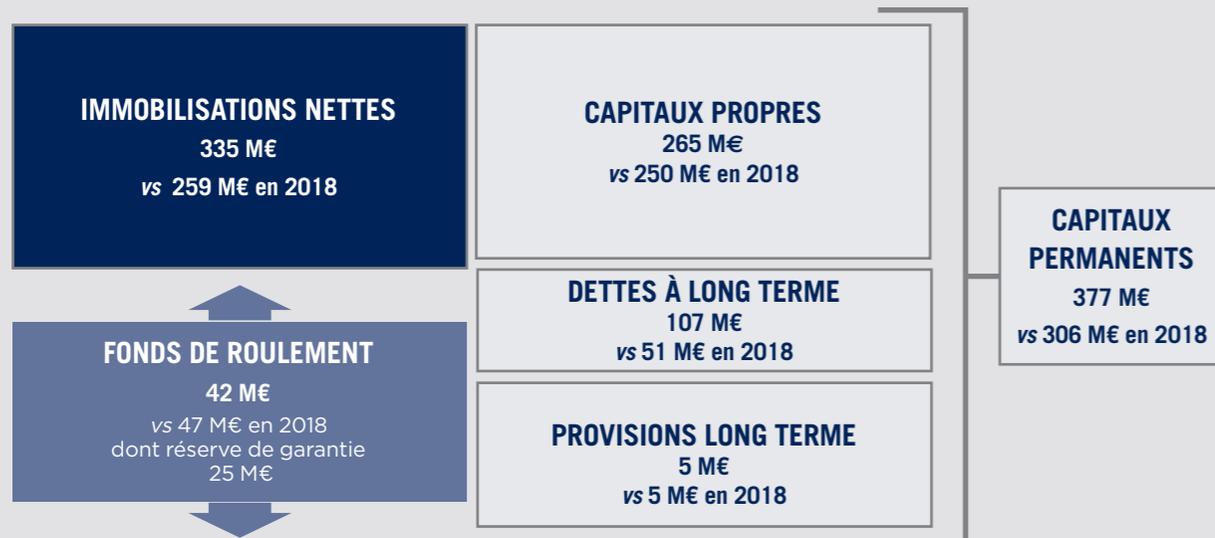
Sur legs acceptés

Autres

## AFFECTATION ET RÉAFFECTATION DU RÉSULTAT FFT

LES SOMMES À AFFECTER COMPRENNENT :	
- LE REPORT À NOUVEAU DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT POUR :	38 666 911,33
- LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	15 531 933,43
<b>SOIT UN TOTAL À AFFECTER DE</b>	<b>54 198 844,76</b>
LA PROPOSITION D'AFFECTATION EST LA SUIVANTE :	
- AU FONDS ASSOCIATIF	0,00
- REPORT À NOUVEAU	54 198 844,76
SOLDES APRÈS CES OPÉRATIONS (EN EUROS)	
- FONDS ASSOCIATIF	183 480 000,00
- RÉSERVES	25 000 000,00
- REPORT À NOUVEAU	54 198 844,76

## STRUCTURE FINANCIÈRE DU BILAN AU 31/08/2019



## ANNEXE AUX COMPTES FFT (EXTRAITS)

### 1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

#### 1.1. ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits significatifs, ayant eu un impact comptable et financier au cours de l'exercice, sont les suivants :

- construction du nouveau court Philippe-Chatrier (mise à disposition) et tenue du tournoi RG 2019 dans un contexte de travaux ;
- nouveaux tirages de l'emprunt contracté pour le financement de NRG (106 M€ cumulés depuis 2018) ;
- journées pluie Roland-Garros 2019 les 5 et 6 juin 2019 ;
- pour rappel, du fait d'un changement de date de clôture intervenu l'an passé, l'exercice 2019 comporte 12 mois et celui de 2018 11 mois.

#### 1.2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés, conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'association a arrêté ses comptes, en respectant le règlement ANC N° 2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et aux fondations, conformément au règlement N° 99-01 du CRC. Changement des modalités d'enregistrement des licences : nouveau mode d'enregistrement comptable des licences, conduisant à afficher en produits d'exploitation 100 % du prix des licences, contre 40 % les années précédentes. En contrepartie, une charge d'exploitation est constatée pour tenir compte de la part du prix de ces licences reversée aux ligues régionales.

### 2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Les investissements de l'exercice se sont élevés à 90 011 K€ vs 76 143 K€ en 2018, dont 79 688 K€ en immobilisations en cours et 10 323 K€ en immobilisations terminées (essentiellement le court Simonne-Mathieu, les courts 10 à 13 et les courts 15 et 16).

#### AMORTISSEMENTS

Les durées d'amortissement sont définies comme suit :

LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 À 20 ANS
CONSTRUCTIONS	3 À 30 ANS
INSTALLATION SPÉCIFIQUES	5 À 20 ANS
INSTALLATIONS GÉNÉRALES ET AGENCEMENTS	5 À 20 ANS
MATÉRIEL DE TRANSPORT	4 ANS
MATÉRIELS DIVERS	5 À 10 ANS
MATÉRIELS INFORMATIQUES NON LOUÉS	3 À 10 ANS

Ces durées d'amortissement sont adaptées, pour tenir compte du planning des travaux NRG. Seul le mode linéaire a été utilisé pour le calcul de la dotation 2019.

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de la SCI Escudier (9 788 k€) et de divers prêts aux personnels et dépôts de garantie dont celui versé pour le bâtiment Rue Escudier dans le cadre du bail qui lie la FFT à la SCI Boulogne Escudier.

**STOCKS**

Les stocks au 31 août 2019 s'élevaient à 844 K€ en valeur nette (vs 640 K€ en 2018). Ils sont valorisés aux prix d'acquisition, qu'il s'agisse des produits destinés à être vendus ou à être distribués aux ligues ou aux clubs. Des provisions ont été constituées pour tenir compte de la détérioration, des changements de collection ou de la dépréciation de certains produits.

**CLIENTS USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS**

Ce poste s'élève, au 31 août 2019, à 31 551 K€ en valeur brute (vs 20 711 K€ en 2018). L'augmentation importante de ce poste provient principalement des créances de deux partenaires qui ont été réglées après la clôture. À noter également dans ce poste la valorisation du remboursement par notre assurance de l'indemnisation des journées pluviées des 5 et 6 juin 2019. Les provisions pour créances douteuses sont définies au cas par cas en fonction de l'antériorité des créances et de la situation juridique des clients. L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

**VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

Les excédents de trésorerie font l'objet d'une gestion quotidienne (trésorerie zéro en date de valeur). Ils sont placés en contrats de capitalisation. Au 31 août 2019, ce poste s'élève à 20 000 K€ (idem 2018).

**DISPONIBILITÉS**

Les disponibilités, 72 479 K€ (vs 93 353 K€ en 2018), correspondent aux comptes bancaires courants et à des comptes rémunérés non bloqués.

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Ce poste, qui s'élève à 3 484 K€ (vs 4 027 K€ en 2018) comprend principalement, d'une part, des charges engagées pour l'édition du Rolex Paris Masters de novembre 2019 et, d'autre part, les coûts d'assurances décennales sur les travaux NRG.

**FONDS PROPRES**

Les fonds propres s'élevaient à 247,1 M€ après l'affectation du résultat bénéficiaire 2018. Le résultat bénéficiaire de 2019 porterait le total de ces fonds propres à 263 M€.

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Elle correspond à la subvention obtenue du CNDS pour le financement du CNE. Cette subvention est reprise au compte de résultat au rythme des dotations aux amortissements de ce bien.

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques, qui s'élèvent à 1 671 K€ vs 3 479 K€ en 2018, concernent des risques de nature sociale, fiscale et commerciale. Au cours de cet exercice, il a été procédé aux reprises de certaines provisions, principalement de nature fiscale, utilisées ou devenues sans objet, et à la constitution de nouvelles provisions de nature sociale. À cet égard, une reprise de provi-

sion CVAE de 2 452k€ a été effectuée sur l'exercice pour compenser une charge équivalente. L'augmentation des provisions pour charges concerne le réajustement de la provision pour indemnités de départ à la retraite (PIDR). L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées. Le montant global de l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière a été estimé à un montant de 5 470 K€, contre 5 400 K€ en 2018, et correspond à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Le calcul a été effectué selon une méthode prospective qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation basées sur l'indice INSEE de la hausse des prix à la consommation, hors tabac (1,00 %), et d'actualisation basées sur le taux Iboxx à 10 ans (0,30 %). Le montant de l'engagement est intégralement provisionné.

**ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF**

Le taux \$/€, pour la clôture des comptes, s'établit à 1,1021 contre 1,1651 pour le bilan 2018. L'écart de conversion constate la différence de valorisation des Créances et des Dettes en devises, entre le cours de clôture et celui retenu lors de la comptabilisation.

**EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

En 2019, la FFT a procédé à trois nouveaux tirages de l'emprunt NRG, pour 55 M€, portant le total de ce poste à 106 M€.

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Ce poste, qui s'élève à 4 901 K€ (vs 4 811 K€ en 2018) comprend, pour l'essentiel, les factures clients déjà émises pour l'édition du Rolex Paris Masters de novembre 2019 facturées sur l'exercice 2019.

**3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT**

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 322 728 K€, en progression de 14,28 %.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 297 843 K€, en progression de 14,68 %.
- Les opérations réalisées en dollars ont été débouclées au cours moyen de 1,1218 \$/€ (vs 1,1602 \$/€ en 2018)
- Le résultat d'exploitation s'établit, ainsi, à 24 885 K€ vs 22 702 K€ en 2018, soit une augmentation de 2 183 K€.
- Le résultat financier est de -614 K€ (vs 1 762 K€ en 2018), fortement impacté par les intérêts de l'emprunt.
- Le résultat fiscal s'établit à 24 542 K€ (vs 25 485 K€ en 2018). Le montant du CICE au 31/12/2018 représentait 351 K€.
- Le résultat net s'établit à 15 532 K€ vs 15 528 K€ en 2018
- La marge brute d'autofinancement de l'exercice s'élève à 30 236 K€ vs 25 936 K€ en 2018.
- Au 31 août 2019, le fonds de roulement s'élève à 42 M€

**4. AUTRES INFORMATIONS****4.1. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DE LA FFT****Période du 01/09/2018 au 31/08/2019 :**

En conformité avec les articles 261-7-1°-d et 242-c du Code général des impôts, et en application de l'article 15 des statuts de la Fédération, le conseil supérieur du tennis, dans sa séance du 16 mars 2019, a décidé des modalités de rétribution du président de la Fédération.

Au titre de la période courant du 01 septembre 2018 au 31 août 2019, le montant de la rétribution versée au président Bernard Giudicelli s'est élevé à 120 780,00 € bruts, correspondant à une rémunération nette de 75 272,00 €. Ces sommes

intègrent un avantage en nature « logement », évalué à 6 989,00 € bruts, conforme au barème annuel de l'URSSAF. Au cours de l'exercice, le conseil supérieur du tennis a revu la base de cette rétribution afin de ne plus faire référence à un montant fixe mais directement au barème de la Sécurité sociale. À cet égard, la rémunération du président au titre de l'exercice comptable 2018 s'est donc élevée à 108 864 € bruts, conformément aux plafonds mensuels et annuels fixés en la matière.

En application de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, ou salariés, s'est ainsi élevé à 120 780,00 € bruts pour l'exercice 2019.

#### 4.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes, comptabilisés sur l'exercice 2019, s'élèvent à 133 350,00 € HT au titre de la mission légale.

#### 4.3. EFFECTIFS

Au 31 août 2019, l'effectif s'élève à 378 salariés en CDI (vs 353 en 2018 hors 13 cadres d'État) et à 25 salariés en CDD (vs 40 en 2018).

### 5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

**5-1** Des opérations de couverture de change ont été mises en place afin de se préserver contre une dépréciation du dollar. Ces opérations de couverture sont à échéance mai et juin 2020. Elles portent sur :

\* une opération dite « asymétrique » au taux de 1,123 \$/€ pour :

- 8 M\$ si la parité \$/€ est supérieure à 1,123 ;

- ou bien 12 M\$ si la parité \$/€ est inférieure à 1,123.

\* deux opérations de couverture de 20 M\$ au taux de 1,1357 \$/€.

**5-2** Des dossiers d'aide à l'équipement dits « ADCP » ont fait l'objet d'une lettre de complétude pour un montant de 2 800 k€. Les travaux relatifs à ces dossiers n'étaient pas réalisés au 31 août 2019 et n'avaient par ailleurs pas été validés par le Comex. Ils feront l'objet d'une revue en commission ADCP et d'une validation Comex dans le courant de l'exercice 2020.

### 6. ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Des dossiers d'aide à l'équipement dits « ADCP » ont fait l'objet d'une lettre de complétude pour un montant de 1 400 k€. Ces dossiers sont distincts de ceux mentionnés au 5.2. Les travaux relatifs à ces dossiers étaient réalisés au 31 août 2019. Ils ont fait l'objet d'une validation Comex le 15 novembre 2020. À ce titre, ils ont donc fait l'objet d'un provisionnement dans les comptes 2019.



	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/RÉCAPITULATIF (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
PÔLE FÉDÉRAL	1 792	4 257	<b>3 758</b>	1 966	110%
LIFT	8	286	<b>230</b>	222	NS
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	1 450	1 476	<b>1 473</b>	23	2%
PÔLE COMMUNICATION IMAGE ET SI	104	110	<b>107</b>	3	3%
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	1 927	262	<b>2 012</b>	85	4%
ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES	256 754	275 779	<b>281 338</b>	24 584	10%
MAINTENANCE ÉTUDES/ TRAVAUX COURANTS	87	125	<b>125</b>	38	44%
PLAN DE DÉVELOPPEMENT	12 818	25 155	<b>24 015</b>	11 197	87%
SOUS-TOTAL AVANT ÉQUIPES DE FRANCE & EXCEPTIONNELS	274 940	307 450	<b>313 058</b>	38 118	14%
ÉQUIPES DE FRANCE	9 604	9 491	<b>9 101</b>	-503	-5%
OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	1 509	0	<b>2 654</b>	1 145	76%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>286 053</b>	<b>316 941</b>	<b>324 813</b>	<b>38 760</b>	<b>14%</b>
<b>CHARGES</b>					
PÔLE FÉDÉRAL	8 927	10 915	<b>11 834</b>	2 907	33%
LIFT	352	740	<b>598</b>	246	70%
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	15 590	17 303	<b>17 909</b>	2 319	15%
PÔLE COMMUNICATION IMAGE ET SI	7 255	8 606	<b>7 997</b>	742	10%
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	18 581	21 022	<b>22 645</b>	4 064	22%
ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES	168 095	179 297	<b>181 345</b>	13 250	8%
MAINTENANCE ÉTUDES/ TRAVAUX COURANTS	2 177	380	<b>2 755</b>	578	27%
PLAN DE DÉVELOPPEMENT	27 050	38 978	<b>41 234</b>	14 184	52%
SOUS-TOTAL AVANT ÉQUIPES DE FRANCE & EXCEPTIONNELS	248 027	277 241	<b>286 317</b>	38 290	15%
ÉQUIPES DE FRANCE	11 069	11 103	<b>11 562</b>	493	4%
OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	3 235	2 500	<b>3 406</b>	171	5%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>262 331</b>	<b>290 844</b>	<b>301 285</b>	<b>38 954</b>	<b>15%</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>23 722</b>	<b>26 097</b>	<b>23 528</b>	<b>-194</b>	<b>-1%</b>
IMPÔT SOCIÉTÉ	8 194	8 900	<b>7 996</b>	-198	-2%
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>15 528</b>	<b>17 197</b>	<b>15 532</b>	<b>4</b>	<b>0%</b>
M.B.A.	25 936	29 572	30 236	4 300	17%

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/PÔLE FÉDÉRAL (EN K€)</b>					
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 792</b>	<b>4 257</b>	<b>3 758</b>	<b>1 966</b>	<b>110%</b>
<b>DONT</b>					
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	<b>0</b>	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	<b>0</b>	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 927</b>	<b>10 915</b>	<b>11 834</b>	<b>2 907</b>	<b>33%</b>
<b>DONT</b>					
SALAIRES ET CHARGES	2 324	2 661	<b>2 834</b>	510	22%
PROVISIONS	0	0	<b>0</b>	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	<b>0</b>	0	NS
AMORTISSEMENTS	303	54	<b>958</b>	655	216%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	<b>0</b>	0	NS
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-7 135</b>	<b>-6 658</b>	<b>-8 076</b>	<b>-941</b>	<b>-13%</b>
M.B.A.	-6 832	-6 604	-7 118	-286	4%

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/PÔLE FÉDÉRAL (EN K€)</b>					
<b>Actions fédérales</b>					
<b>PRODUITS</b>					
ACTIONS FÉDÉRALES	9	0	84	75	833%
PARTENARIAT	1 091	3 863	3 234	2 143	196%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	0	NS
CENTRALE DU CLUB	245	270	234	-11	-4%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 345</b>	<b>4 133</b>	<b>3 552</b>	<b>2 207</b>	<b>164%</b>
<b>CHARGES</b>					
FRAIS ET PARTENARIAT	138	165	146	8	6%
ANIMATION	7	55	258	251	NS
PROMOTION DU TENNIS FEMININ	157	221	137	-20	-13%
FORMATION	141	413	572	431	306%
ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT	1 007	1 390	1 131	124	12%
CENTRALE DU CLUB	42	183	240	198	471%
COMMUNICATION ET PROMOTION	123	150	72	-51	-41%
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	79	95	93	14	18%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	1 381	1 707	1 673	292	21%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	162	50	857	695	429%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 237</b>	<b>4 429</b>	<b>5 179</b>	<b>1 942</b>	<b>60%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-1 892</b>	<b>-296</b>	<b>-1 627</b>	<b>265</b>	<b>-14%</b>
<b>M.B.A. - ACTIONS FÉDÉRALES</b>	<b>-1 730</b>	<b>-246</b>	<b>-770</b>	<b>960</b>	<b>-55%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/PÔLE FÉDÉRAL (EN K€)</b>					
<b>Équipement</b>					
<b>PRODUITS</b>					
HOMOLOGATION DE BALLES	14	55	70	56	400%
AUTRES PRODUITS	0	0	0	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>14</b>	<b>55</b>	<b>70</b>	<b>56</b>	<b>400%</b>
<b>CHARGES</b>					
EXPERTISES TECHNIQUES CLUBS	9	25	31	22	244%
COMMUNICATION PROMOTION	0	0	0	0	NS
HOMOLOGATION DE BALLES ET DIVERS	10	55	59	49	490%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	42	50	45	3	7%
SALAIRES ET CHARGES	349	244	444	95	27%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1	1	0	-1	-100%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>411</b>	<b>375</b>	<b>579</b>	<b>168</b>	<b>41%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-397</b>	<b>-320</b>	<b>-509</b>	<b>-112</b>	<b>28%</b>
<b>M.B.A. - ÉQUIPEMENT</b>	<b>-396</b>	<b>-319</b>	<b>-509</b>	<b>-113</b>	<b>29%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/PÔLE FÉDÉRAL (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
COMPÉTITION	433	69	136	-297	-69%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>433</b>	<b>69</b>	<b>136</b>	<b>-297</b>	<b>-69%</b>
<b>CHARGES</b>					
ÉPREUVES NATIONALES	3 375	3 832	3 673	298	9%
ARBITRAGE ET CLASSEMENT	152	229	184	32	21%
AIDE AU SECTEUR PROFESSIONNEL	951	1 232	1 325	374	39%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	32	60	49	17	53%
COMMUNICATION ET PROMOTION	35	45	27	-8	-23%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	594	710	717	123	21%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	140	3	101	-39	-28%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 279</b>	<b>6 111</b>	<b>6 076</b>	<b>797</b>	<b>15%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-4 846</b>	<b>-6 042</b>	<b>-5 940</b>	<b>-1 094</b>	<b>23%</b>
<b>M.B.A. - DIR. COMPÉTITIONS</b>	<b>-4 706</b>	<b>-6 039</b>	<b>-5 839</b>	<b>-1 133</b>	<b>24%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/LIFT (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
<b>PRODUITS</b>	8	286	230	2 010	703%
<b>CHARGES</b>					
<b>CHARGES</b>	352	740	598	2 211	299%
<b>TOTAL</b>	<b>-344</b>	<b>-454</b>	<b>-368</b>	<b>-86</b>	<b>19%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/CFA (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
PRODUITS DU CFA	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>CHARGES</b>					
CHARGES DU CFA	0	0	0	0	NS
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>M.B.A. - CFA</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/HORS CFA (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
PRODUITS DU CFA	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8</b>	<b>286</b>	<b>230</b>	<b>56</b>	<b>20%</b>
<b>CHARGES</b>					
CHARGES HORS CFA	49	307	160	147	48%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	303	433	438	-5	-1%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	0	0	0	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>352</b>	<b>740</b>	<b>598</b>	<b>142</b>	<b>19%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-344</b>	<b>-454</b>	<b>-368</b>	<b>-86</b>	<b>19%</b>
<b>M.B.A. - HORS CFA</b>	<b>-344</b>	<b>-454</b>	<b>-368</b>	<b>-86</b>	<b>19%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
SUBVENTIONS	975	1 087	821	-154	-16%
AUTRES PRODUITS	462	389	647	185	40%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	13	0	5	-8	-62%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 450</b>	<b>1 476</b>	<b>1 473</b>	<b>23</b>	<b>2%</b>
<b>CHARGES</b>					
<b>HAUT NIVEAU</b>					
STAGES ET COMPÉTITIONS	567	585	571	4	1%
<i>Dont collectifs élite et seniors</i>	90	150	139	49	54%
<i>Dont collectif jeunes</i>	438	435	432	-6	-1%
<i>Dont collectif espoirs</i>	39	0	0	-39	-100%
AIDES PERSONNALISÉES	1 276	1 075	1 117	-159	-12%
MATÉRIEL	78	116	91	13	17%
PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORT.	2 699	2 724	2 944	245	9%
ACTIONS SPÉCIFIQUES	6	16	9	3	50%
<b>MÉDICAL</b>					
SUIVI MÉDICAL	74	94	17	-57	-77%
ENCADREMENT MÉDICAL	113	93	108	-5	-4%
DÉVEL. ACTIVITÉS MÉDICALES	3	30	23	20	667%
MATÉRIEL	0	0	0	0	NS
<b>FORMATION</b>					
CADRES DU HAUT NIVEAU	6	38	28	22	367%
CADRES	111	233	133	22	20%
COMMUNICATION	2	45	27	25	NS
DIRIGEANTS	0	0	0	0	NS

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (EN K€) (SUITE ET FIN)</b>					
<b>CHARGES (suite et fin)</b>					
<b>ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LES LIGUES</b>					
ORGANISATION	273	413	413	140	51%
DÉVELOPPEMENT	39	75	67	28	72%
PROMOTION DES CLUBS ET ACCÈS	6	15	5	-1	-17%
FONCTIONS SOCIALES ET ÉDUCATIVES	181	149	161	-20	-11%
REPRÉSENTATION INTERNATIONALE	3	3	3	0	0%
RECHERCHE	61	41	37	-24	-39%
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>					
ADMINISTRATION	147	427	281	134	91%
PROMOTION	23	36	25	2	9%
<b>AUTRES CHARGES</b>					
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	7 319	8 365	8 442	1 123	15%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES CADRES TEC. REG.	1 422	1 627	2 102	680	48%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES FORMATEURS ÉLITE	0	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	5	0	1	-4	-80%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 176	1 103	1 304	128	11%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>15 590</b>	<b>17 303</b>	<b>17 909</b>	<b>2 319</b>	<b>15%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-14 140</b>	<b>-15 827</b>	<b>-16 436</b>	<b>-2 296</b>	<b>16%</b>
<b>M.B.A. - DTN</b>	<b>-12 964</b>	<b>-14 724</b>	<b>-15 132</b>	<b>-2 168</b>	<b>17%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/ÉQUIPES DE FRANCE [COUPE DAVIS / FED CUP / AUTRES] (EN K€)</b>					
TOTAL DES PRODUITS	9 604	9 491	<b>9 101</b>	-503	-5%
TOTAL DES CHARGES	11 069	11 103	<b>11 562</b>	493	4%
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-1 465</b>	<b>-1 612</b>	<b>-2 461</b>	<b>-996</b>	<b>-68%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/COUPE DAVIS (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
ENTRÉE BILLETTERIE	4 965	8 433	<b>5 258</b>	293	6%
TÉLÉVISION	682	0	<b>541</b>	-141	-21%
OPÉRATIONS PUBLI./PROMOTION	949	0	<b>985</b>	36	4%
DIVERS	1 951	0	<b>1 469</b>	-482	-25%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	<b>0</b>	0	NS
REPRISE SUR PROVISIONS	0	0	<b>0</b>	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 547</b>	<b>8 433</b>	<b>8 253</b>	<b>-294</b>	<b>-3%</b>
<b>CHARGES</b>					
SUIVI DES EQUIPES DE FRANCE	2 071	342	<b>1 638</b>	-433	-21%
PRIX AUX JOUEURS	757	615	<b>921</b>	164	22%
ORGANISATION	5 347	7 222	<b>6 199</b>	852	16%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	372	254	<b>525</b>	153	41%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	<b>0</b>	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	<b>0</b>	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 547</b>	<b>8 433</b>	<b>9 283</b>	<b>736</b>	<b>9%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 030</b>	<b>-1 030</b>	<b>NS</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/FED CUP (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
ENTRÉE BILLETTERIE	302	0	<b>192</b>	-110	-36%
TÉLÉVISION	0	0	<b>0</b>	0	NS
OPÉRATIONS PUBLI./PROMOTION	521	1 058	<b>50</b>	-471	-90%
DIVERS	234	0	<b>606</b>	372	159%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	<b>0</b>	0	NS
REPRISE SUR PROVISIONS	0	0	<b>0</b>	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 057</b>	<b>1 058</b>	<b>848</b>	<b>-209</b>	<b>-20%</b>
<b>CHARGES</b>					
SUIVI DES ÉQUIPES DE FRANCE	144	200	<b>304</b>	160	111%
PRIX AUX JOUEURS	591	461	<b>601</b>	10	2%
ORGANISATION	1 114	1 281	<b>815</b>	-299	-27%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	370	254	<b>224</b>	-146	-39%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	<b>0</b>	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	<b>0</b>	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 219</b>	<b>2 196</b>	<b>1 944</b>	<b>-275</b>	<b>-12%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-1 162</b>	<b>-1 138</b>	<b>-1 096</b>	<b>66</b>	<b>6%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/AUTRES (PADEL, BEACH TENNIS, SENIORS PLUS, HANDISPORT) (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
	0	0	<b>0</b>	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>CHARGES</b>					
SUIVI DES ÉQUIPES DE FRANCE	303	474	<b>335</b>	32	11%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>303</b>	<b>474</b>	<b>335</b>	<b>32</b>	<b>11%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-303</b>	<b>-474</b>	<b>-335</b>	<b>-32</b>	<b>-11%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/COMMUNICATION FÉDÉRALE (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
TENNIS INFO	99	110	103	4	4%
<i>Dont publicités</i>	0	0	5	5	NS
<i>Dont abonnements</i>	99	110	98	-1	-1%
AUTRES PRODUITS	5	0	4	-1	-20%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>104</b>	<b>110</b>	<b>107</b>	<b>3</b>	<b>3%</b>
<b>CHARGES</b>					
FONCTIONNEMENT	119	140	112	-7	-6%
PRODUCTION DE CONTENUS	975	1 517	1 701	726	74%
COMMUNICATION	667	792	826	159	24%
IMAGE	447	691	520	73	16%
CULTURE	111	207	0	-111	-100%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	4 917	5 241	4 692	-225	-5%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	19	18	146	127	668%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>7 255</b>	<b>8 606</b>	<b>7 997</b>	<b>742</b>	<b>10%</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>-7 151</b>	<b>-8 496</b>	<b>-7 890</b>	<b>-739</b>	<b>-10%</b>
<b>CHARGES REPARTIES</b>					
<b>QUOTE-PART SAL. ET CH. SOC.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL DES CHARGES REPARTIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 255</b>	<b>8 606</b>	<b>7 997</b>	<b>742</b>	<b>10%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-7 151</b>	<b>-8 496</b>	<b>-7 890</b>	<b>-739</b>	<b>10%</b>
<b>M.B.A. - COMMUNICATION FÉDÉRALE</b>	<b>-7 132</b>	<b>-8 478</b>	<b>-7 744</b>	<b>-612</b>	<b>9%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/DIRECTIONS FONCTIONNELLES (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
PRODUITS FINANCIERS	1 788	200	1 855	67	4%
INFORMATIQUE	65	52	0	-65	-100%
AUTRES PRODUITS	65	52	0	-65	-100%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	33	0	54	21	64%
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 927</b>	<b>262</b>	<b>2 012</b>	<b>85</b>	<b>4%</b>
<b>CHARGES</b>					
INFORMATIQUE	3 592	4 674	4 709	1 117	31%
ADMINISTRATION ET FRAIS GÉNÉRAUX	2 515	2 372	2 886	371	15%
INTÉRÊTS ET FRAIS FINANCIERS	3 411	2 843	3 170	-241	-7%
SERVICES GÉNÉRAUX	0	0	0	0	NS
ÉDITION ROUTAGE LIC-CLA	0	0	0	0	NS
LOCATION LOCAUX EXTÉRIEURS	0	0	0	0	NS
RÉUNIONS FÉDÉRALES	1 867	2 041	2 228	361	19%
MISSIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES	316	400	431	115	36%
RSE	249	290	224	-25	-10%
COMMUNICATION ET PROMOTION	55	50	0	-55	-100%
IMPÔTS & TAXES (HORS IS)	301	280	571	270	90%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	6 031	7 858	8 155	2 124	35%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	244	214	271	27	11%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>18 581</b>	<b>21 022</b>	<b>22 645</b>	<b>4 064</b>	<b>22%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-16 654</b>	<b>-20 760</b>	<b>-20 633</b>	<b>-3 979</b>	<b>24%</b>
<b>M.B.A. - D.F.</b>	<b>-16 410</b>	<b>-20 546</b>	<b>-20 362</b>	<b>-3 952</b>	<b>24%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/RÉCAPITULATIF DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€)</b>					
TOTAL DES PRODUITS	256 754	275 779	281 338	24 584	10%
<b>DONT</b>					
REPRISES SUR PROVISIONS	158	0	142	-16	-10%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	-1 750	-1 750	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>168 095</b>	<b>179 297</b>	<b>181 345</b>	<b>13 250</b>	<b>8%</b>
<b>DONT</b>					
CHARGES STADE	3 969	4 330	3 668	-301	-8%
SALAIRES ET CHARGES	16 329	17 307	17 575	1 246	8%
PROVISIONS	5 811	0	574	-5 237	-90%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3	59	51	48	NS
AMORTISSEMENTS	8 058	11 111	11 812	3 754	47%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	95	0	256	161	169%
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>88 659</b>	<b>96 482</b>	<b>99 993</b>	<b>11 334</b>	<b>13%</b>
M.B.A.	96 812	107 593	112 061	15 249	16%
<b>DONT</b>					
INTERNATIONAUX DE FRANCE	86 203	98 597	101 728	15 525	18%
ROLEX PARIS MASTERS	4 571	4 121	4 683	112	2%
INTERNATIONAUX DE STRASBOURG	0	0	0	0	NS
MASTERS FRANCE	0	0	0	0	NS
TERRE ! DE ROLAND-GARROS (HORS BOUTIQUE À L'ANNÉE)	-8	0	-3	5	63%
LA GRIFFE ROLAND-GARROS	6 167	5 225	5 965	-202	-3%
STADE JEAN-BOUIN	-121	-350	-312	-191	-158%
DÉVELOPPEMENT	0	0	0	0	NS

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€) (SUITE)</b>					
<b>Internationaux de France</b>					
<b>PRODUITS</b>					
BILLETTERIE	40 760	44 465	45 313	4 553	11%
PARTENARIAT	48 571	60 027	58 258	9 687	20%
HOSPITALITÉS	46 637	46 702	47 157	520	1%
MÉDIAS	86 808	90 042	95 829	9 021	10%
COMMUNICATION / ÉDITIONS	0	0	0	0	NS
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	2 136	1 817	2 344	208	10%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	-1 750	-1 750	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	98	0	114	16	16%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>225 010</b>	<b>243 053</b>	<b>247 265</b>	<b>22 255</b>	<b>10%</b>
<b>CHARGES</b>					
PRIX AUX JOUEURS	41 911	45 870	45 982	4 071	10%
CHARGES DE BILLETTERIE	622	756	524	-98	-16%
CHARGES DE PARTENARIAT	3 184	3 248	3 715	531	17%
CHARGES HOSPITALITÉS	8 899	9 075	9 595	696	8%
CHARGES MÉDIAS	10 076	11 056	10 675	599	6%
CHARGES D'ORGANISATION	41 515	45 769	48 086	6 571	16%
CHARGES DE COM./ÉDITIONS	5 872	6 402	5 263	-609	-10%
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	2 807	3 035	2 612	-195	-7%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	14 737	15 481	15 788	1 051	7%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3	59	51	48	NS
PROVISIONS	5 783	0	165	-5 618	-97%
AMORTISSEMENTS	7 238	10 502	10 882	3 644	50%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	95	0	256	161	169%
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>142 742</b>	<b>151 253</b>	<b>153 594</b>	<b>10 852</b>	<b>8%</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>82 268</b>	<b>91 800</b>	<b>93 671</b>	<b>11 403</b>	<b>14%</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>					
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	996	1 116	469	-527	-53%
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	2 552	2 739	2 762	210	8%
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	-150	-150	-150	0	0%
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>3 398</b>	<b>3 705</b>	<b>3 081</b>	<b>-317</b>	<b>-9%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>146 140</b>	<b>154 958</b>	<b>156 675</b>	<b>10 535</b>	<b>7%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>78 870</b>	<b>88 095</b>	<b>90 590</b>	<b>11 720</b>	<b>15%</b>
M.B.A. INTERNAT. DE FRANCE	86 203	98 597	101 728	15 525	18%

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€) (SUITE)</b>					
<b>Rolex Paris Masters</b>					
<b>PRODUITS</b>					
BILLETTERIE	4 837	5 246	5 231	394	8%
PARTENARIAT	4 298	5 195	5 171	873	20%
HOSPITALITÉS	2 162	2 146	2 074	-88	-4%
MÉDIAS	6 137	5 663	6 723	586	10%
COMMUNICATION / ÉDITIONS	1	0	0	-1	-100%
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	63	94	85	22	35%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>17 498</b>	<b>18 344</b>	<b>19 284</b>	<b>1 786</b>	<b>10%</b>
<b>CHARGES</b>					
PRIX AUX JOUEURS	4 392	4 949	4 951	559	13%
CHARGES DE BILLETTERIE	170	338	419	249	146%
CHARGES DE PARTENARIAT	38	48	45	7	18%
CHARGES HOSPITALITÉS	848	830	945	97	11%
CHARGES MÉDIAS	79	97	372	293	371%
CHARGES D'ORGANISATION	5 275	5 783	5 471	196	4%
CHARGES DE COM./ÉDITIONS	1 406	1 480	1 401	-5	0%
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	0	0	0	0	NS
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	516	510	529	13	3%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
PROVISIONS	0	0	243	243	NS
AMORTISSEMENTS	23	19	75	52	226%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>12 747</b>	<b>14 054</b>	<b>14 451</b>	<b>1 704</b>	<b>13%</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>4 751</b>	<b>4 290</b>	<b>4 833</b>	<b>82</b>	<b>2%</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>					
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	0	0	0	0	NS
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	203	188	225	22	11%
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>203</b>	<b>188</b>	<b>225</b>	<b>22</b>	<b>11%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 950</b>	<b>14 242</b>	<b>14 676</b>	<b>1 726</b>	<b>13%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>4 548</b>	<b>4 102</b>	<b>4 608</b>	<b>60</b>	<b>1%</b>
<b>ROLEX PARIS MASTERS</b>	<b>4 571</b>	<b>4 121</b>	<b>4 683</b>	<b>112</b>	<b>2%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€) (SUITE)</b>					
<b>Terre ! de Roland-Garros (hors boutique à l'année)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
TENNISEUM	0	0	0	0	NS
LE ROLAND-GARROS	0	0	0	0	NS
PARTENARIAT	0	0	0	0	NS
SÉMINAIRES	0	0	0	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>CHARGES</b>					
CHARGES MUSÉE DU TENNIS	0	0	0	0	NS
SÉMINAIRES	8	0	3	-5	-63%
FONCT. TERRE ! DE ROLAND-GARROS	0	0	0	0	NS
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
PROVISIONS	0	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS	0	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>-5</b>	<b>-63%</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>5</b>	<b>-63%</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>					
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	0	0	0	0	NS
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	0	0	0	0	NS
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>-5</b>	<b>-63%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>5</b>	<b>-63%</b>
<b>M.B.A. TERRE ! DE ROLAND-GARROS</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>5</b>	<b>-63%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€) (SUITE)</b>					
<b>La Griffe Roland-Garros</b>					
<b>PRODUITS</b>					
EXPLOITATION DES MARQUES	2 836	2 878	2 915	79	3%
ACTIVITÉ "STADE TOURNOI"	8 303	8 500	8 802	499	6%
ACTIVITÉ "STADE HORS TOURNOI"	0	0	0	0	NS
ACTIVITÉ "HORS STADE"	1 852	1 950	2 005	153	8%
ACTIVITÉ "ANNONCEURS"	515	450	373	-142	-28%
ACTIVITÉ "VENTES INT. + PRIVÉES"	107	100	57	-50	-47%
ACTIVITÉ RPM & INT. STRASBOURG	0	0	0	0	NS
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	0	0	0	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	60	0	28	-32	-53%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>13 673</b>	<b>13 878</b>	<b>14 180</b>	<b>507</b>	<b>4%</b>
<b>CHARGES</b>					
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	36	40	111	75	208%
EXPLOITATION DES MARQUES	91	210	156	65	71%
ACTIVITÉ "STADE TOURNOI"	4 204	4 570	4 667	463	11%
ACTIVITÉ "STADE HORS TOURNOI"	0	0	0	0	NS
ACTIVITÉ "HORS STADE"	1 381	1 680	1 483	102	7%
ACTIVITÉ "ANNONCEURS"	231	220	196	-35	-15%
ACTIVITÉ "VENTES INT. + PRIVÉES"	91	130	-209	-300	-330%
ACTIVITÉ RPM & INT. STRASBOURG	0	0	0	0	NS
CHARGES DE COMMUNICATION "CORPORATE"	150	200	175	25	17%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	1 076	1 316	1 258	182	17%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
PROVISIONS	28	0	166	138	493%
AMORTISSEMENTS	120	105	91	-29	-24%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>7 408</b>	<b>8 471</b>	<b>8 094</b>	<b>686</b>	<b>9%</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>6 265</b>	<b>5 407</b>	<b>6 086</b>	<b>-179</b>	<b>-3%</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>					
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	73	84	51	-22	-30%
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	145	203	161	16	11%
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>218</b>	<b>287</b>	<b>212</b>	<b>-6</b>	<b>-3%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 626</b>	<b>8 758</b>	<b>8 306</b>	<b>680</b>	<b>9%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>6 047</b>	<b>5 120</b>	<b>5 874</b>	<b>-173</b>	<b>-3%</b>
<b>M.B.A. LA GRIFFE ROLAND-GARROS</b>	<b>6 167</b>	<b>5 225</b>	<b>5 965</b>	<b>-202</b>	<b>-3%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€) (SUITE)</b>					
<b>Stade Jean-Bouin</b>					
<b>PRODUITS</b>					
REDEVANCE SOUS CONCESSION RESTAURATION	170	158	168	-2	-1%
PUBLICITÉ/AFFICHAGE	44	44	52	8	18%
REFACTURATION DE CHARGES	359	302	389	30	8%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
REPRISE SUR PROVISIONS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>573</b>	<b>504</b>	<b>609</b>	<b>36</b>	<b>6%</b>
<b>CHARGES</b>					
REDEVANCE VILLE DE PARIS	222	184	228	6	3%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	322	520	543	221	69%
CHARGES DE PRIVATISATION DU SITE	0	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	NS
PROVISIONS	0	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS	677	485	764	87	13%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>1 221</b>	<b>1 189</b>	<b>1 535</b>	<b>314</b>	<b>NS</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>-648</b>	<b>-685</b>	<b>-926</b>	<b>-278</b>	<b>NS</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>					
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	0	0	0	0	NS
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	0	0	0	0	NS
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	150	150	150	0	NS
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 371</b>	<b>1 339</b>	<b>1 685</b>	<b>314</b>	<b>23%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-798</b>	<b>-835</b>	<b>-1 076</b>	<b>-278</b>	<b>-35%</b>
<b>M.B.A. STADE JEAN-BOUIN</b>	<b>-121</b>	<b>-350</b>	<b>-312</b>	<b>-191</b>	<b>-158%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/ÉTUDES/MAINTENANCE/TRAVAUX COURANTS (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
AUTRES PRODUITS	87	125	125	38	44%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>87</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>38</b>	<b>44%</b>
<b>CHARGES</b>					
MSRG/MAINTENANCE ÉTUDES	1 060	293	1 146	86	8%
MSRG/NTIC	591	0	1 350	759	128%
<b>TOTAL CHARGES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS MSRG</b>	<b>1 651</b>	<b>293</b>	<b>2 496</b>	<b>845</b>	<b>51%</b>
TRAVAUX COURANTS / MAINTENANCE ÉTUDES	473	7	98	-375	-79%
TRAVAUX COURANTS / NTIC	0	0	3	3	NS
TRAVAUX COURANTS / JO	53	80	158	105	198%
<b>TOTAL CHARGES INVEST. TRA. COUR.</b>	<b>526</b>	<b>87</b>	<b>259</b>	<b>-267</b>	<b>-51%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 177</b>	<b>380</b>	<b>2 755</b>	<b>578</b>	<b>27%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-2 090</b>	<b>-255</b>	<b>-2 630</b>	<b>-540</b>	<b>-26%</b>
<b>M.B.A. MAINTENANCE ÉTUDES</b>	<b>-2 177</b>	<b>-380</b>	<b>-2 745</b>	<b>-568</b>	<b>-26%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/PLAN DE DÉVELOPPEMENT (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
LICENCES	12 442	24 440	22 988	10 546	85%
COTISATIONS STATUTAIRES	76	85	82	6	8%
TAXES DE TOURNOIS	300	250	360	60	20%
TOURNOIS ADULTES	0	380	585	585	NS
REPRISE/PROVISION ET DIVERS	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 818</b>	<b>25 155</b>	<b>24 015</b>	<b>11 197</b>	<b>87%</b>
<b>CHARGES</b>					
ASSURANCE LICENCE	567	11 810	10 993	10 426	NS
ADMIN. LIGUES & CERTIF. CPTES	0	0	0	0	NS
PARTICIPATION INFORMAT. LIGUE	154	153	153	-1	-1%
BONIFICATION INTÉRÊTS	0	0	0	0	NS
DOTATION GLOBALE FÉDÉRALE	20 504	20 904	21 114	610	3%
CADRES TECHNIQUES & DIVERS	0	0	0	0	NS
CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT	0	0	0	0	NS
FONDS D'AIDES AUX INITIATIVES LOCALES	0	0	0	0	NS
FORMATION DIRIGEANTS	32	31	19	-13	-41%
MAINTENANCE LIGUES ET CD	-12	0	0	12	100%
TOURNOIS ADULTES	1 256	1 405	1 447	191	15%
SUBVENTION INTERNATIONAUX DE FRANCE	0	0	0	0	NS
TENNIS SCOLAIRE	17	70	16	-1	-6%
TROPHÉE PERRIER NATIONAL	0	0	0	0	NS
BONUS PROJETS LIGUES	0	0	0	0	NS
AIDES AU DÉVELOPPEMENT	4 028	4 000	6 431	2 403	60%
GARANTIES EMPRUNT	0	0	0	0	NS
CLUB JUNIOR	0	0	0	0	NS
AIDE À L'EMPLOI	0	0	0	0	NS
TENNIS UNIVERSITAIRE	67	90	83	16	24%
CLUBS DE RÉFÉRENCE	0	0	0	0	NS
DOTATION LIBRE LIGUES - CLUBS	0	0	0	0	NS
TROPHÉE PHILIPPE-CHATRIER	198	215	188	-10	-5%
BONUS PROJET CLUBS	0	0	0	0	NS
CLUBS FORMATEURS/PROG. FILIÈRE ÉLITE NATIONALE	220	200	200	-20	-9%
INTÉRESMT LIGUES ET DIVERS	0	0	0	0	NS
UTILISATION PROVISION FNDS	0	0	0	0	NS
AIDE JURIDIQUE	16	25	15	-1	-6%
ACCOMPAGNEMENT RÉFORME TERRITORIALE	0	0	533	533	NS
PROVISION ET OPÉRAT. EXCEPT.	3	65	42	39	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>27 050</b>	<b>38 978</b>	<b>41 234</b>	<b>14 184</b>	<b>52%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-14 232</b>	<b>-13 823</b>	<b>-17 219</b>	<b>-2 987</b>	<b>-21%</b>
<b>DONT DOTATIONS PROVISIONS LONG TERME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>M.B.A. PLAN DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>-14 232</b>	<b>-13 823</b>	<b>-17 219</b>	<b>-2 987</b>	<b>-21%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES (EN K€)</b>					
<b>PRODUITS</b>					
REPRISES SUR PROVIS./PROD. DIVERS	1 509	0	2 654	1 145	76%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 509</b>	<b>0</b>	<b>2 654</b>	<b>1 145</b>	<b>76%</b>
<b>CHARGES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET AUTRES CHARGES	3 228	2 500	3 406	178	6%
DOTATION COMPLÉMENTAIRE AMORTISSEMENT	0	0	0	0	NS
AIDES ET SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	7	0	0	-7	-100%
NOUVEAU MODÈLE FÉDÉRAL	0	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 235</b>	<b>2 500</b>	<b>3 406</b>	<b>171</b>	<b>5%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-1 726</b>	<b>-2 500</b>	<b>-752</b>	<b>974</b>	<b>-56%</b>
<b>DONT DOTATIONS PROV. LONG TERME</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>-530</b>	<b>-88%</b>
<b>M.B.A. - OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-1 126</b>	<b>-2 500</b>	<b>-682</b>	<b>444</b>	<b>-39%</b>

	RÉEL EXERCICE 2018	BUDGET INITIAL 2019	RÉEL 2019	ÉCART RÉEL 2019/ RÉEL EXERCICE 2018	
<b>FFT/IMPÔT SOCIÉTÉ (EN K€)</b>					
<b>CHARGES</b>					
IS	8 194	8 900	7 996	-198	-2%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 194</b>	<b>8 900</b>	<b>7 996</b>	<b>-198</b>	<b>-2%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-8 194</b>	<b>-8 900</b>	<b>-7 996</b>	<b>198</b>	<b>2%</b>

	RÉEL 2018	BUDGET 2019	RÉEL 2020
<b>FFT/PLAN EMPLOIS/RESSOURCES (EN K€)</b>			
<b>A- RESSOURCES</b>			
RÉSULTAT NET	+ 15 527	+ 17 197	+ 15 532
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	+ 9 896	+ 12 375	+ 14 749
REPRISE/DOTATION AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
REPRISE/DOTATION PROVISIONS À LONG TERME	+ 600		+ 70
QUOTE-PART DE SUBVENTION VIRÉE AU RÉSULTAT	( 87)		( 115)
<b>M.B.A.</b>	<b>+ 25 936</b>	<b>+ 29 572</b>	<b>+ 30 236</b>
SUBVENTIONS REÇUES			
IMMOBILISATIONS SORTIES DE L'ACTIF			
VARIATION DETTES À LONG TERME			+ 156
EMPRUNT	+ 51 000	+ 55 250	+ 55 250
<b>TOTAL</b>	<b>+ 76 936</b>	<b>+ 84 822</b>	<b>+ 85 642</b>
<b>B- EMPLOIS</b>			
DIMINUTION EMPRUNTS > À 1 AN			
INVESTISSEMENTS COURANTS INCORPORELS ET CORPORELS	11 922	13 116	11 289
INVESTISSEMENTS MSRG	64 221	80 232	78 722
VARIATION IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	( 74)		( 21)
AUTRES EMPLOIS (ACOMPTE TRAVAUX)			
<b>TOTAL</b>	<b>76 069</b>	<b>93 348</b>	<b>89 990</b>
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	+ 867	( 8 526)	( 4 348)
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>+ 46 977</b>	<b>+ 38 451</b>	<b>+ 42 629</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET</b> Non compris notre Fonds Bloqué de Réserve Financière de 25 M€	<b>+ 21 977</b>	<b>+ 13 451</b>	<b>+ 17 629</b>

Réserve disponible pour investissements

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/RÉCAPITULATIF (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
PÔLE FÉDÉRAL	3 758	3 998	240	6%
LIFT	230	2 240	2 010	874%
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	1 473	1 391	-82	-6%
PÔLE COMMUNICATION IMAGE & SI	107	110	3	3%
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	2 012	260	-1 752	-87%
ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES	281 338	291 300	9 962	4%
MAINTENANCE ÉTUDES/ TRAVAUX COURANTS	125	90	-35	-28%
PLAN DE DÉVELOPPEMENT	24 015	23 616	-399	-2%
<b>SOUS-TOTAL AVANT ÉQUIPES DE FRANCE &amp; EXCEPTIONNELS</b>	<b>313 058</b>	<b>323 005</b>	<b>9 947</b>	<b>3%</b>
ÉQUIPES DE FRANCE	9 101	2 724	-6 377	-70%
OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	2 654	0	-2 654	-100%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>324 813</b>	<b>325 729</b>	<b>916</b>	<b>0%</b>
<b>CHARGES</b>				
PÔLE FÉDÉRAL	11 834	12 033	199	2%
LIFT	598	2 809	2 211	370%
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	17 909	18 390	481	3%
PÔLE COMMUNICATION IMAGE & SI	7 997	8 062	65	1%
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	22 645	24 812	2 167	10%
ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES	181 345	201 774	20 429	11%
MAINTENANCE ÉTUDES/ TRAVAUX COURANTS	2 755	1 857	-898	-33%
PLAN DE DÉVELOPPEMENT	41 234	42 724	1 490	4%
<b>SOUS-TOTAL AVANT ÉQUIPES DE FRANCE &amp; EXCEPTIONNELS</b>	<b>286 317</b>	<b>312 461</b>	<b>26 144</b>	<b>9%</b>
ÉQUIPES DE FRANCE	11 562	5 565	-5 997	-52%
OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	3 406	2 500	-906	-27%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>301 285</b>	<b>320 526</b>	<b>19 241</b>	<b>6%</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>23 528</b>	<b>5 203</b>	<b>-18 325</b>	<b>-78%</b>
IMPÔT SOCIÉTÉ	7 996	1 810	-6 186	-77%
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>15 532</b>	<b>3 393</b>	<b>-12 139</b>	<b>-78%</b>
<b>M.B.A.</b>	<b>30 236</b>	<b>24 206</b>	<b>-6 030</b>	<b>-20%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/PÔLE FÉDÉRAL (EN K€)</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 758</b>	<b>3 998</b>	<b>240</b>	<b>6%</b>
<b>DONT</b>				
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 834</b>	<b>12 033</b>	<b>199</b>	<b>2%</b>
<b>DONT</b>				
SALAIRES ET CHARGES	2 834	2 695	-139	-5%
PROVISIONS	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS	958	54	-904	-94%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-8 076</b>	<b>-8 035</b>	<b>41</b>	<b>-1%</b>
<b>M.B.A.</b>	<b>-7 118</b>	<b>-7 981</b>	<b>-863</b>	<b>12%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/PÔLE FÉDÉRAL (EN K€) (SUITE)</b>				
<b>Actions fédérales</b>				
<b>PRODUITS</b>				
ACTIONS FÉDÉRALES	84	313	229	273%
PARTENARIAT	3 234	3 321	87	3%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
CENTRALE DU CLUB	234	270	36	15%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 552</b>	<b>3 904</b>	<b>352</b>	<b>10%</b>
<b>CHARGES</b>				
FRAIS ET PARTENARIAT	146	140	-6	-4%
ANIMATION	258	110	-148	-57%
PROMOTION DU TENNIS FÉMININ	137	250	113	82%
FORMATION	572	449	-123	-22%
ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT	1 131	1 775	644	57%
CENTRALE DU CLUB	240	240	0	0%
COMMUNICATION ET PROMOTION	72	105	33	46%
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	93	90	-3	-3%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	1 673	1 601	-72	-4%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	857	50	-807	-94%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 179</b>	<b>4 810</b>	<b>-369</b>	<b>-7%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-1 627</b>	<b>-906</b>	<b>721</b>	<b>-44%</b>
<b>M.B.A. ACTIONS FÉDÉRALES</b>	<b>-770</b>	<b>-856</b>	<b>-86</b>	<b>11%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/PÔLE FÉDÉRAL (EN K€) (SUITE)</b>				
<b>Équipement</b>				
<b>PRODUITS</b>				
HOMOLOGATION DE BALLES	70	25	-45	-64%
AUTRES PRODUITS	0	0	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>70</b>	<b>25</b>	<b>-45</b>	<b>-64%</b>
<b>CHARGES</b>				
EXPERTISES TECHNIQUES CLUBS	31	35	4	13%
COMMUNICATION PROMOTION	0	0	0	NS
HOMOLOGATION DE BALLES ET DIVERS	59	25	-34	-58%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	45	45	0	0%
SALAIRES ET CHARGES	444	453	9	2%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0	1	1	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>579</b>	<b>559</b>	<b>-20</b>	<b>-3%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-509</b>	<b>-534</b>	<b>-25</b>	<b>5%</b>
<b>M.B.A. ÉQUIPEMENT ET CENTRALE DU CLUB</b>	<b>-509</b>	<b>-533</b>	<b>-24</b>	<b>5%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/PÔLE FÉDÉRAL (EN K€) (SUITE ET FIN)</b>				
<b>Compétition</b>				
<b>PRODUITS</b>				
COMPÉTITION	136	69	-67	-49%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>136</b>	<b>69</b>	<b>-67</b>	<b>-49%</b>
<b>CHARGES</b>				
ÉPREUVES NATIONALES	3 673	4 189	516	14%
ARBITRAGE ET CLASSEMENT	184	274	90	49%
AIDE AU SECTEUR PROFESSIONNEL	1 325	1 452	127	10%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	49	60	11	22%
COMMUNICATION ET PROMOTION	27	45	18	67%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	717	641	-76	-11%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	101	3	-98	-97%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 076</b>	<b>6 664</b>	<b>588</b>	<b>10%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-5 940</b>	<b>-6 595</b>	<b>-655</b>	<b>11%</b>
<b>M.B.A. DIR. COMPÉTITIONS</b>	<b>-5 839</b>	<b>-6 592</b>	<b>-753</b>	<b>13%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/LIFT (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
PRODUITS	230	2 240	2 010	874%
<b>CHARGES</b>				
CHARGES	598	2 809	2 211	370%
<b>TOTAL</b>	<b>-368</b>	<b>-569</b>	<b>-201</b>	<b>55%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/CFA (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
PRODUITS DU CFA	0	0	0	NS
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>CHARGES</b>				
CHARGES	598	2 809	2 211	370%
CHARGES DU CFA	0	0	NS	
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>M.B.A. CFA</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/ HORS CFA (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
PRODUITS HORS CFA	230	2 240	2 010	874%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>230</b>	<b>2 240</b>	<b>2 010</b>	<b>874%</b>
<b>CHARGES</b>				
CHARGES				
CHARGES HORS CFA	160	2 081	1 921	NS
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	438	728	290	66%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>598</b>	<b>2 809</b>	<b>2 211</b>	<b>370%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-368</b>	<b>-569</b>	<b>-201</b>	<b>55%</b>
<b>M.B.A. CFA</b>	<b>-368</b>	<b>-569</b>	<b>-201</b>	<b>55%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
SUBVENTIONS	821	711	-110	-13%
AUTRES PRODUITS	647	680	33	5%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	5	0	-5	-100%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 473</b>	<b>1 391</b>	<b>-82</b>	<b>-6%</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>HAUT NIVEAU</b>				
STAGES ET COMPÉTITIONS	571	971	400	70%
<i>Dont collectifs élite et seniors</i>	139	490	351	253%
<i>Dont collectif jeunes</i>	432	481	49	11%
<i>Dont collectif espoirs</i>	0	0	0	NS
AIDES PERSONNALISÉES	1 117	1 136	19	2%
MATÉRIEL	91	97	6	7%
PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE	2 944	2 827	-117	-4%
ACTIONS SPÉCIFIQUES	9	20	11	122%
<b>MÉDICAL</b>				
SUIVI MÉDICAL	17	63	46	271%
ENCADREMENT MÉDICAL	108	119	11	10%
DÉVEL. ACTIVITÉS MÉDICALES	23	32	9	39%
MATÉRIEL				
<b>FORMATION</b>				
CADRES DU HAUT NIVEAU	28	12	-16	-57%
CADRES	133	162	29	22%
COMMUNICATION	27	47	20	74%
REPRÉSENTANTS DE LIGUES ET AUTRES	0	0	0	NS

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (EN K€) (SUITE ET FIN)</b>				
<b>CHARGES</b>				
<b>ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LES LIGUES</b>				
ORGANISATION	413	470	57	14%
DÉVELOPPEMENT	67	98	31	46%
PROMOTION DES CLUBS ET ACCÈS	5	14	9	180%
FONCTIONS SOCIALES ET ÉDUCATIVES	161	192	31	19%
REPRÉSENTATION INTERNATIONALE	3	3	0	0%
RECHERCHE	37	153	116	314%
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>				
ADMINISTRATION	281	408	127	45%
PROMOTION	25	11	-14	-56%
<b>AUTRES CHARGES</b>				
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	8 442	8 572	130	2%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES CADRES TECH. RÉG.	2 102	1 880	-222	-11%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES FORMATEURS ÉLITE	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	1	0	-1	-100%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 304	1 103	-201	-15%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>17 909</b>	<b>18 390</b>	<b>481</b>	<b>3%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-16 436</b>	<b>-16 999</b>	<b>-563</b>	<b>3%</b>
<b>M.B.A. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>	<b>-15 132</b>	<b>-15 896</b>	<b>-764</b>	<b>5%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/ÉQUIPES DE FRANCE [COUPE DAVIS / FED CUP / AUTRES]</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9 101</b>	<b>2 724</b>	<b>-6 377</b>	<b>-70%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 562</b>	<b>5 565</b>	<b>-5 997</b>	<b>-52%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-2 461</b>	<b>-2 841</b>	<b>-380</b>	<b>15%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/COUPE DAVIS (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
ENTRÉE BILLETTERIE	5 258	1 283	-3 975	-76%
TÉLÉVISION	541	0	-541	-100%
OPÉRATIONS PUBLI./PROMOTION	985	0	-985	-100%
DIVERS	1 469	0	-1 469	-100%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISE SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 253</b>	<b>1 283</b>	<b>-6 970</b>	<b>-84%</b>
<b>CHARGES</b>				
SUIVI DES ÉQUIPES DE FRANCE	1 638	363	-1 275	-78%
PRIX AUX JOUEURS	921	800	-121	-13%
ORGANISATION	6 199	510	-5 689	-92%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	525	379	-146	-28%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9 283</b>	<b>2 052</b>	<b>-7 231</b>	<b>-78%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-1 030</b>	<b>-769</b>	<b>261</b>	<b>-25%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/FED CUP (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
ENTRÉE BILLETTERIE	192	0	-192	-100%
TÉLÉVISION	0	0	0	NS
OPÉRATIONS PUBLI./PROMOTION	50	1 441	1 391	NS
DIVERS	606	0	-606	-100%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISE SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>848</b>	<b>1 441</b>	<b>593</b>	<b>70%</b>
<b>CHARGES</b>				
SUIVI ÉQUIPES DE FRANCE	304	472	168	55%
PRIX AUX JOUEURS	601	1 480	879	146%
ORGANISATION	815	653	-162	-20%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	224	333	109	49%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 944</b>	<b>2 938</b>	<b>994</b>	<b>51%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-1 096</b>	<b>-1 497</b>	<b>-401</b>	<b>37%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/AUTRES (PADEL, BEACH TENNIS, SENIORS PLUS, HANDISPORT)</b>				
PRODUITS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
SUIVI DES ÉQUIPES DE FRANCE				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>335</b>	<b>575</b>	<b>240</b>	<b>72%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>335</b>	<b>575</b>	<b>240</b>	<b>72%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/PÔLE COMMUNICATION FÉDÉRALE (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
TENNIS INFO	103	110	7	7%
<i>Dont publicités</i>	5	0	-5	-100%
<i>Dont abonnements</i>	98	110	12	12%
AUTRES PRODUITS	4	0	-4	-100%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>107</b>	<b>110</b>	<b>3</b>	<b>3%</b>
<b>CHARGES</b>				
FONCTIONNEMENT	112	95	-17	-15%
PRODUCTION DE CONTENUS	1 701	1 916	215	13%
COMMUNICATION	826	1 218	392	47%
IMAGE	520	396	-124	-24%
CULTURE	0	0	0	NS
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	4 692	4 417	-275	-6%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	146	20	-126	-86%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>7 997</b>	<b>8 062</b>	<b>65</b>	<b>1%</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>-7 890</b>	<b>-7 952</b>	<b>-62</b>	<b>1%</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 997</b>	<b>8 062</b>	<b>65</b>	<b>1%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-7 890</b>	<b>-7 952</b>	<b>-62</b>	<b>1%</b>
<b>M.B.A COMMUNICATION FÉDÉRALE</b>	<b>-7 744</b>	<b>-7 932</b>	<b>-188</b>	<b>2%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/DIRECTIONS FONCTIONNELLES (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
PRODUITS FINANCIERS	0	52	52	NS
INFORMATIQUE	0	52	52	NS
AUTRES PRODUITS	103	8	-95	-92%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	54	0	-54	-100%
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 012</b>	<b>260</b>	<b>-1 752</b>	<b>-87%</b>
<b>CHARGES</b>				
INFORMATIQUE	4 709	6 137	1 428	30%
ADMINISTRATION ET FRAIS GÉNÉRAUX	2 886	3 135	249	9%
INTÉRÊTS ET FRAIS FINANCIERS	3 170	3 675	505	16%
SERVICES GÉNÉRAUX	0	0	0	NS
ÉDITION ROUTAGE LIC-CLA	0	0	0	NS
LOCATION LOCAUX EXTÉRIEURS	0	0	0	NS
RÉUNIONS FÉDÉRALES	2 228	2 052	-176	-8%
MISSIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES	431	510	79	18%
RSE	224	300	76	34%
COMMUNICATION ET PROMOTION	0	35	35	NS
IMPÔTS & TAXES (HORS IS)	571	280	-291	-51%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	8 155	8 474	319	4%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	271	214	-57	-21%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>22 645</b>	<b>24 812</b>	<b>2 167</b>	<b>10%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-20 633</b>	<b>-24 552</b>	<b>-3 919</b>	<b>19%</b>
<b>M.B.A. DIRECTIONS FONCTIONNELLES</b>	<b>-20 362</b>	<b>-24 338</b>	<b>-3 976</b>	<b>20%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/RÉCAPITULATIF DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€)</b>				
TOTAL DES PRODUITS	281 338	291 300	9 962	4%
<b>DONT</b>				
REPRISES SUR PROVISIONS	142	0	-142	-100%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-1 750	0	1 750	-100%
TOTAL DES CHARGES	181 345	201 774	20 429	11%
<b>DONT</b>				
CHARGES STADE	3 668	4 260	592	16%
SALAIRES ET CHARGES	17 575	16 747	-828	-5%
PROVISIONS	574	0	-574	-100%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	51	59	8	16%
AMORTISSEMENTS	11 812	19 512	7 700	65%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	256	0	-256	-100%
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>99 993</b>	<b>89 526</b>	<b>-10 467</b>	<b>-10%</b>
<b>M.B.A.</b>	<b>112 061</b>	<b>109 038</b>	<b>-3 023</b>	<b>-3%</b>
<b>DONT</b>				
INTERNATIONAUX DE FRANCE	101 728	98 581	-3 147	-3%
ROLEX PARIS MASTERS	4 683	4 844	161	3%
INTERNATIONAUX DE STRASBOURG	0	0	0	NS
TERRE ! DE RG (HORS BOUTIQUE À L'ANNÉE)	-3	0	3	-100%
LA GRIFFE ROLAND GARROS	5 965	6 049	84	1%
STADE JEAN-BOUIN	-312	-436	-124	40%
DÉVELOPPEMENT	0	0	0	NS

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€) (SUITE)</b>				
<b>Internationaux de France</b>				
<b>PRODUITS</b>				
BILLETTERIE	45 313	45 569	256	1%
PARTENARIAT	58 258	63 983	5 725	10%
HOSPITALITÉS	47 157	50 285	3 128	7%
MÉDIAS	95 829	93 944	-1 885	-2%
COMMUNICATION / ÉDITIONS	0	0	0	NS
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	2 344	1 867	-477	-20%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-1 750	0	1 750	-100%
REPRISES SUR PROVISIONS	114	0	-114	-100%
TOTAL DES PRODUITS	247 265	255 648	8 383	3%
<b>CHARGES</b>				
PRIX AUX JOUEURS	45 982	49 298	3 316	7%
CHARGES DE BILLETTERIE	524	847	323	62%
CHARGES DE PARTENARIAT	3 715	4 113	398	11%
CHARGES HOSPITALITÉS	9 595	9 276	-319	-3%
CHARGES MÉDIAS	10 675	10 957	282	3%
CHARGES D'ORGANISATION	48 086	54 065	5 979	12%
CHARGES DE COM. / ÉDITIONS	5 263	6 477	1 214	23%
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	2 612	3 223	611	23%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	15 788	15 078	-710	-4%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	51	59	8	16%
PROVISIONS	165	0	-165	-100%
AMORTISSEMENTS	10 882	18 700	7 818	72%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	256	0	-256	-100%
TOTAL CHARGES DIRECTES	153 594	172 093	18 499	12%
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>93 671</b>	<b>83 555</b>	<b>-10 116</b>	<b>-11%</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>				
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	469	1 106	637	136%
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	2 762	2 718	-44	-2%
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	-150	-150	0	0%
TOTAL CHARGES RÉPARTIES	3 081	3 674	593	19%
TOTAL DES CHARGES	156 675	175 767	19 092	12%
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>90 590</b>	<b>79 881</b>	<b>-10 709</b>	<b>-12%</b>
<b>M.B.A. INTERNATIONAUX DE FRANCE</b>	<b>101 728</b>	<b>98 581</b>	<b>-3 147</b>	<b>-3%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€) (SUITE)</b>				
<b>Rolex Paris Masters</b>				
<b>PRODUITS</b>				
BILLETTERIE	5 231	5 247	16	0%
PARTENARIAT	5 171	5 226	55	1%
HOSPITALITÉS	2 074	2 178	104	5%
MÉDIAS	6 723	7 362	639	10%
COMMUNICATION/ÉDITIONS	0	0	0	NS
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	85	94	9	11%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>19 284</b>	<b>20 107</b>	<b>823</b>	<b>4%</b>
<b>CHARGES</b>				
PRIX AUX JOUEURS	4 951	5 243	292	6%
CHARGES DE BILLETTERIE	419	338	-81	-19%
CHARGES DE PARTENARIAT	45	66	21	47%
CHARGES HOSPITALITÉS	945	943	-2	0%
CHARGES MÉDIAS	372	401	29	8%
CHARGES D'ORGANISATION	5 471	5 981	510	9%
CHARGES DE COMMUNICATION / ÉDITIONS	1 401	1 498	97	7%
OPERATIONS ANXS ET DIVERS	0	0	0	NS
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	529	578	49	9%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
PROVISIONS	243	0	-243	-100%
AMORTISSEMENTS	75	22	-53	-71%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>14 451</b>	<b>15 070</b>	<b>619</b>	<b>4%</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>4 833</b>	<b>5 037</b>	<b>204</b>	<b>4%</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>				
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	0	0	0	NS
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	225	215	-10	-4%
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>225</b>	<b>215</b>	<b>-10</b>	<b>-4%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 676</b>	<b>15 285</b>	<b>609</b>	<b>4%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>4 608</b>	<b>4 822</b>	<b>214</b>	<b>5%</b>
<b>M.B.A. ROLEX PARIS MASTERS</b>	<b>4 683</b>	<b>4 844</b>	<b>161</b>	<b>3%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€) (SUITE)</b>				
<b>Terre ! de Roland-Garros (Hors boutique à l'année)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
TENNISEUM	0	0	0	NS
LE ROLAND-GARROS	0	0	0	NS
PARTENARIAT	0	0	0	NS
SÉMINAIRES	0	0	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>				
<b>CHARGES</b>				
CHARGES MUSÉE DU TENNIS	0	0	0	NS
SÉMINAIRES	3	0	-3	-100%
FONCT. TERRE ! DE ROLAND-GARROS	0	0	0	NS
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
PROVISIONS	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-100%</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>-100%</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>				
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	0	0	0	NS
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	0	0	0	NS
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-100%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>-100%</b>
<b>M.B.A. TERRE ! DE ROLAND-GARROS</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>-100%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€) (SUITE)</b>				
<b>La Griffe Roland-Garros</b>				
<b>PRODUITS</b>				
EXPLOITATION DES MARQUES	2 915	3 344	429	15%
ACTIVITÉ "STADE TOURNOI"	8 802	9 067	265	3%
ACTIVITÉ "STADE HORS TOURNOI"	0	0	0	NS
ACTIVITÉ "HORS STADE"	2 005	2 100	95	5%
ACTIVITÉ "ANNONCEURS"	373	450	77	21%
ACTIVITÉ "VENTES INTERNES + PRIVÉES"	57	100	43	75%
ACTIVITÉ RPM & INTERNATIONAUX STRASBOURG	0	0	0	NS
OPÉRATIONS ANXS ET DIVERS	0	0	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	28	0	-28	-100%
<b>REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>14 180</b>	<b>15 061</b>	<b>881</b>	<b>6%</b>
<b>CHARGES</b>				
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	111	40	-71	-64%
EXPLOITATION DES MARQUES	156	210	54	35%
ACTIVITÉ "STADE TOURNOI"	4 667	5 260	593	13%
ACTIVITÉ "STADE HORS TOURNOI"	0	0	0	NS
ACTIVITÉ "HORS STADE"	1 483	1 680	197	13%
ACTIVITÉ "ANNONCEURS"	196	220	24	12%
ACTIVITÉ "VENTES INTERNES + PRIVÉES"	-209	90	299	-143%
ACTIVITÉ RPM & INTERNATIONAUX STRASBOURG	0	0	0	NS
CHARGES COMMUNICATION "CORPORATE"	175	200	25	14%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	1 258	1 091	-167	-13%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
PROVISIONS	166	0	-166	-100%
AMORTISSEMENTS	91	105	14	15%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>8 094</b>	<b>8 896</b>	<b>802</b>	<b>10%</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>6 086</b>	<b>6 165</b>	<b>79</b>	<b>1%</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>				
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	51	64	13	25%
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	161	157	-4	-2%
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>212</b>	<b>221</b>	<b>9</b>	<b>4%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 306</b>	<b>9 117</b>	<b>811</b>	<b>10%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>5 874</b>	<b>5 944</b>	<b>70</b>	<b>1%</b>
<b>M.B.A. LA GRIFFE ROLAND-GARROS</b>	<b>5 965</b>	<b>6 049</b>	<b>84</b>	<b>1%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (EN K€) (SUITE)</b>				
<b>Stade Jean-Bouin</b>				
<b>PRODUITS</b>				
REDEVANCE SOUS CONCESSION RESTAURATION	168	140	-28	-17%
PUBLICITÉ/ AFFICHAGE	52	44	-8	-15%
REFACTURATION DE CHARGES	389	300	-89	-23%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
REPRISE SUR PROVISIONS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>609</b>	<b>484</b>	<b>-125</b>	<b>-21%</b>
<b>CHARGES</b>				
REDEVANCE VILLE DE PARIS	228	200	-28	-12%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	543	570	27	5%
CHARGES DE PRIVATISATION DU SITE	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
PROVISIONS	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS	764	685	-79	-10%
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	NS
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>1 535</b>	<b>1 455</b>	<b>-80</b>	<b>-5%</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS</b>	<b>-926</b>	<b>-971</b>	<b>-45</b>	<b>5%</b>
<b>CHARGES RÉPARTIES</b>				
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	0	0	0	NS
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	0	0	0	NS
QUOTE-PART SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	150	150	0	0%
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>1 685</b>	<b>1 605</b>	<b>-80</b>	<b>-5%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-1 076</b>	<b>-1 121</b>	<b>-45</b>	<b>4%</b>
<b>M.B.A. STADE JEAN-BOUIN</b>	<b>-312</b>	<b>-436</b>	<b>-124</b>	<b>40%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/ÉTUDES/MAINTENANCE/TRAVAUX COURANTS (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
AUTRES PRODUITS	125	90	-35	-28%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>125</b>	<b>90</b>	<b>-35</b>	<b>-28%</b>
<b>CHARGES</b>				
MSRG/ MAINTENANCE ÉTUDES	1 146	323	-823	-72%
MSRG/ NTIC	1 350	1 227	-123	-9%
<b>TOTAL CHARGES INVEST. MSRG</b>	<b>2 496</b>	<b>1 550</b>	<b>-946</b>	<b>-38%</b>
TRAVAUX COURANTS/MAINTENANCE ÉTUDES	98	7	-91	-93%
TRAVAUX COURANTS/NTIC	3	0	-3	-100%
TRAVAUX COURANTS/ JO	158	300	142	90%
<b>TOTAL CHARGES INVEST. TRA. COUR.</b>	<b>259</b>	<b>307</b>	<b>48</b>	<b>19%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 755</b>	<b>1 857</b>	<b>-898</b>	<b>-33%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-2 630</b>	<b>-1 767</b>	<b>863</b>	<b>33%</b>
<b>M.B.A. MAINTENANCE ÉTUDES</b>	<b>-2 745</b>	<b>-1 857</b>	<b>888</b>	<b>32%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/PLAN DE DÉVELOPPEMENT (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
LICENCES	22 988	23 026	38	0%
COTISATIONS STATUTAIRES	82	85	3	4%
TAXES DE TOURNOIS	360	250	-110	-31%
TOURNOIS ADULTES	585	255	-330	-56%
REPRISE/PROVISION ET DIVERS	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>24 015</b>	<b>23 616</b>	<b>-399</b>	<b>-2%</b>
<b>CHARGES</b>				
ASSURANCE LICENCE	10 993	10 738	-255	-2%
ADMIN. LIGUES & CERTIF. CPTES	0	0	0	NS
PARTICIPATION INFORMAT.LIGUE	153	153	0	0%
BONIFICATION INTÉRÊTS	0	0	0	NS
DOTATION GLOBALE FÉDÉRALE	21 114	21 451	337	2%
CADRES TECHNIQUES & DIVERS	0	0	0	NS
CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT	0	0	0	NS
FONDS D'AIDES AUX INITIATIVES LOCALES	0	0	0	NS
FORMATION DIRIGEANTS	19	32	13	68%
MAINTENANCE LIGUES ET CD	0	0	0	NS
TOURNOIS ADULTES	1 447	1 500	53	4%
SUBVENTION INTERNATIONAUX DE FRANCE	0	0	0	NS
TENNIS SCOLAIRE	16	80	64	400%
TROPHEE PERRIER NATIONAL	0	0	0	NS
BONUS PROJETS LIGUES	0	0	0	NS
AIDES AU DÉVELOPPEMENT	6 431	8 230	1 799	28%
GARANTIES EMPRUNT	0	0	0	NS
CLUB JUNIOR	0	0	0	NS
AIDE À L'EMPLOI	0	0	0	NS
TENNIS UNIVERSITAIRE	83	90	7	8%
CLUBS DE RÉFÉRENCE	0	0	0	NS
DOTATION LIBRE LIGUES - CLUBS	0	0	0	NS
TROPHÉE PHILIPPE-CHATRIER	188	215	27	14%
BONUS PROJET CLUBS	0	0	0	NS
CLUBS FORMATEURS/PROG. FILIÈRE ÉLITE NATIONALE	200	200	0	0%
INTÉRESMT LIGUES ET DIVERS	0	0	0	NS
UTILISATION PROVISION FNDS	0	0	0	NS
AIDE JURIDIQUE	15	25	10	67%
ACCOMPAGNEMENT RÉFORME TERRITORIALE	533	0	-533	-100%
PROVISION ET OPÉRAT. EXCEPT.	42	0	-42	-100%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>41 234</b>	<b>42 724</b>	<b>1 490</b>	<b>4%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-17 219</b>	<b>-19 108</b>	<b>-1 889</b>	<b>11%</b>
DONT DOTATIONS PROVISIONS LONG TERME	0	0	0	NS
<b>M.B.A. PLAN DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>-17 219</b>	<b>-19 108</b>	<b>-1 889</b>	<b>11%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES (EN K€)</b>				
<b>PRODUITS</b>				
REPRISES SUR PROVIS./PROD. DIVERS	2 654	0	-2 654	-100%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 654</b>	<b>0</b>	<b>-2 654</b>	<b>-100%</b>
<b>CHARGES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET AUTRES CHARGES	3 406	2 500	-906	-27%
DOTATION COMPLÉMENTAIRE AMORTISSEMENT	0	0	0	NS
AIDES ET SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	0	0	0	NS
NOUVEAU MODÈLE FÉDÉRAL	0	0	0	NS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 406</b>	<b>2 500</b>	<b>-906</b>	<b>-27%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-752</b>	<b>-2 500</b>	<b>-1 748</b>	<b>-70%</b>
<b>DONT DOTATIONS PROV. LONG TERME</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>-70</b>	<b>-100%</b>
<b>M.B.A. OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-682</b>	<b>-2 500</b>	<b>-1 818</b>	<b>73%</b>

	RÉEL EXERCICE 2019	BUDGET INITIAL 2020	ÉCART BUDGET 2020/ RÉEL EXERCICE 2019	
<b>FFT/IMPÔT SOCIÉTÉ (EN K€)</b>				
<b>CHARGES</b>				
IS	7 996	1 810	-6 186	-77%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 996</b>	<b>1 810</b>	<b>-6 186</b>	<b>-77%</b>
<b>SOLDE ANALYTIQUE</b>	<b>-7 996</b>	<b>-1 810</b>	<b>6 186</b>	<b>-77%</b>

© FFT

